

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATIONS**

La séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et 1ere Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

**Mme la Maire :** Bonsoir à toutes et tous. Quel silence ! La raison est peut-être que nous soyons un peu moins nombreux que d'habitude pour démarrer ce conseil, rassurez-vous, même s'il y a des absents ce soir, nous donnerons les pouvoirs tout à l'heure en faisant l'appel, tout le monde devrait pouvoir regagner la séance dans un délai raisonnable, sachant que parallèlement à notre séance de travail, diverses festivités se déroulent ce soir notamment au Foyer de Vie pour un arbre de Noël, une assemblée générale de l'Association « Défis » et sans doute bien d'autres raisons qui font que les uns et les autres soient absents.

Bienvenue à ce Conseil Municipal, je le fais d'autant plus que c'est le dernier de l'année 2019 et l'avant-dernier de la mandature. Nous aurons donc l'occasion une nouvelle fois de nous retrouver en séance de conseil le 13 février 2020.

Aujourd'hui, notre Conseil municipal de décembre avec comme à l'habitude, le rendez-vous attendu et partagé du débat d'Orientations Budgétaires. Et si vous le permettez, notre dernière séance ressemble à celle de 2018. Je ne parle pas du document en question mais plutôt du climat national dans lequel ces orientations budgétaires vont être débattues. Tout le monde se rappelle que l'an dernier et à la même époque, nous avons connu les manifestations des Gilets Jaunes, qui dénonçaient des inégalités croissantes. Que tout au long de l'année nous avons eu l'occasion aussi de mesurer combien les jeunes en particulier, les lycéens, les étudiants, se sont rendus aussi dans la rue pour partager leurs inquiétudes légitimes sur le devenir de l'environnement et sur les inégalités que la société de consommation engendre. Je pense que vous partagerez avec moi le fait que ces manifestations d'hier, d'aujourd'hui et hélas de demain montrent une attente forte de la part des citoyens, de pouvoir peser dans les décisions politiques et d'être intégré dans le processus décisionnel. Cela aussi nous allons avoir l'occasion de le partager ensemble parce que concernant notre collectivité, concernant nos politiques locales municipales, cet enjeu de participation et d'associer les citoyens, les acteurs, est au cœur de notre volonté politique.

Sur la question du fond qui mobilise les français et entre autres les lanestériens et les habitants sur la question des retraites, je voudrais également partager avec vous des inquiétudes liées au manque de lisibilité, au manque de clarté des décisions et orientations gouvernementales. Des inquiétudes parce qu'il y a eu 2 ans de concertation, enfin ce qu'ils appellent la concertation, pendant lesquels il n'y a pas eu du tout d'information ! Cela génère un certain flou et quelqu'un de plus célèbre que moi a déjà dit que « s'il y a du flou, il y a un loup ». Tout cela s'exerçant dans une période où plane une sorte de manque de confiance, de défiance vis-à-vis du pouvoir, pour une réforme aussi importante que celle des retraites. Vous connaissez l'histoire des retraites au lendemain de la 2ème guerre mondiale avec le Conseil National de la Résistance. Et bien j'estime que cette réforme aurait évidemment pu être traitée dans un climat plus apaisé, je pense qu'elle le méritait, alors qu'aujourd'hui la société que nous connaissons est divisée et loin d'être apaisée. Le sentiment que laissent planer les orientations gouvernementales, il clive, et il oppose les uns contre les autres, laissant penser que lorsque nous sommes fonctionnaires, nous sommes privilégiés. Je pense qu'en la matière il faut vraiment regarder la situation des personnes tout au long de leur vie et pas seulement au moment de leur retraite et prendre en compte tous les éléments de carrière concernés. Alors nous aurons je l'espère des négociations plus efficaces dans les prochains jours, en tous les cas l'important c'est que chacun puisse mériter, puisse avoir droit à une retraite décente prenant en compte la réalité de sa carrière professionnelle, en cas de pénibilité, en cas de carrière hachée. Je pense notamment aux femmes, avec aussi l'absence d'évolution des rémunérations des fonctionnaires qui doit évidemment faire l'objet d'un travail approfondi et

de garanties et non pas seulement de dire que cela va bientôt se faire car les promesses, nous n'y croyons pas nécessairement !

Autre souci et pas des moindres, c'est la question du calendrier. Noël aura bien lieu la semaine prochaine, en tous les cas personne ne souhaite que le mouvement ne perdure pendant les fêtes parce que nous attendons tous avec impatience ces périodes, petits et grands, parce que nous voulons profiter de moments chaleureux en famille, ou avec des amis qui nous permettent de recréer ces moments de lien. Et s'il y a bien un mot auxquels nous sommes tous sensibles, tout élu confondu, c'est ce mot de lien et en parlant d'évènement et de rassemblement, je vous invite nombreux demain soir sur l'espace Quai 9, en espérant que la météo soit aussi clémente car le père Noël arrive ! Et pas seulement le père Noël, des festivités sont prévues : fanfare Jazz Lann, spectacle de Noël, feu d'artifice, fest-noz organisé par le Conservatoire Municipal sans oublier un concert organisé par l'Harmonie Municipale. Tout cela pour fêter ensemble et marquer le marché de Noël, porté par l'Association LANIAC. Nous aurons l'occasion d'en reparler en cours de séance.

Pour être complète, quelques explications concernant la photo qui vient d'être prise. Pourquoi ? Nous avons à partager une bonne nouvelle puisqu'il a été décerné à la ville de Lanester une récompense au motif d'un ruban bleu de sécurité par la Fédération Française de Cyclotourisme, qui souligne notre travail collectif et nos orientations politiques. Comme il sera aussi question des déplacements doux dans ce compte-rendu budgétaire d'aujourd'hui, notamment par nos orientations politiques mises en œuvre par les services afin de renforcer la sécurité des cyclistes à Lanester. L'occasion m'est donnée de remercier ici sincèrement le Président Roger QUERE et l'ensemble des membres de la Fédération de Cyclotourisme. Vous avez sûrement pu mesurer leur investissement dans l'accompagnement des enfants dans les écoles, et tant mieux car je pense qu'en la matière il faut y aller sans modération.

Voilà ce que je voulais partager avec vous en ce début de conseil. Au-delà il faut avancer sur la réalité administrative avec la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Joel IZAR à qui je laisse la parole.

## **I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Joël IZAR est désigné pour assurer cette fonction.

**Etaient présents** : MM. LE STRAT. LE GAL. Mmes ANNIC. PEYRE. MM. LE MAUR. JESTIN. MAHE

Mme GUEGAN. MM. LE GUENNEC. NEVE. GARAUD. FLEGEAU. Mmes LOPEZ-LE GOFF. HEMON. HANSS. LE MOEL-RAFLIK. IZAR. Mme LE BOEDDEC. MM. JUMEAU. SCHEUER. THOUMELIN. PERON. Mme BONDON

**Absents excusés** : Mme Myrienne COCHE donne pouvoir à Mme Sonia ANNIC momentanément – entrée en séance à 18h56.

Mme Michelle JANIN	d°	à Mme Mireille PEYRE momentanément - entrée en séance à 19h28
Mme Claudine DE BRASSIER	d°	à M. Eric MAHE momentanément - entrée en séance à 18h31
Mme Claudie GALLAND	d°	à Mme Sophie HANSS
M. Bernard LE BLE	d°	à M. Jean-Yves LE GAL momentanément - entrée en séance à 19h20.
M. Pascal FLEGEAU	d°	à M. Eric MAHE à partir de 19h30
Mme Françoise DUMONT	d°	à M. Patrick LE GUENNEC momentanément - entrée en séance à 18h37
M. Nicolas BERNARD	d°	à Mme THIERY momentanément
M. Noel CILANE		est entré en séance à 18h27
Mme Mareta GUENNEC	d°	à M. IZAR
Mme GAUDIN		- M. MUNOZ

## **II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance

### **RESSOURCES**

- 3) Débat d'Orientations Budgétaires
- 4) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2020
- 5) Admissions en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes de la Ville
- 6) Admission de créances éteintes
- 7) Modification des modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel municipal
- 8) Rémunération des agents permanents de la Régie Municipale des Pompes Funèbres
- 9) Modalités de rémunération des agents recenseurs (retiré)
- 10) Autorisation à donner à la Maire pour la signature des accords cadre pour les années 2020 à 2023 incluses, relatifs à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les besoins de la cuisine centrale
- 11) Information au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relative à la signature de marchés d'assurance

### **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- 12) Acquisition d'une propriété privée sise 18 rue Alfred de Musset

### **AFFAIRES ECONOMIQUES**

- 13) Dérogations au repos dominical - Dimanches accordés par la Maire pour l'année 2020
- 14) Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants LANIAAC

### **CADRE DE VIE**

- 15) Défense extérieure contre les incendies - Convention de prestations de services avec Lorient Agglomération
- 16) Lutte 2019/2020 contre les ragondins

### **ENFANCE EDUCATION JEUNESSE SPORT**

- 17) Activités Enfance - Tarifs 2020
- 18) Restauration municipale - Tarifs 2020
- 19) Centres municipaux d'hébergement collectif Locunel et Pen Mané – Tarifs 2020
- 20) Ferme pédagogique de Saint Niau – Accueils de groupes extérieurs – Tarifs 2020
- 21) CAF AZUR – Forfait Passion 2019 /2022
- 22) Accueils de Loisirs Passeports petites vacances – Tarifs 2020

### **AFFAIRES SOCIALES**

- 23) Subvention exceptionnelle à l'association Pôle d'Entraide Neurologique

### **CITOYENNETE**

- 24) Validation des résultats du Budget Participatif 2019
- 25) Convention tripartite entre le Département du Morbihan la Ville de Lanester et la Sauvegarde 56 concernant les missions de Prévention Spécialisée -période 2020-2022
- 26) Tarifs 2020 des concessions au sein des cimetières de la Ville
- 27) Tarifs 2020 de la chambre funéraire
- 28) Tarifs 2020 des produits et services de la Régie Municipale des Pompes Funèbres
- 29) Mises à disposition de locaux municipaux - Tarifs 2020

### **SPORT**

- 30) Convention de partenariat entre le Foyer Laïque de Lanester et la Ville de Lanester pour la gestion et la maintenance du bâtiment Le Celtic
- 31) Demande de subvention exceptionnelle – Foyer Laïque de Lanester
- 32) Convention de partenariat entre la Ville et le Lanester Handball - Contrat d'objectifs saison 2019/2020

33) Piscine Aqualane's – Etablissements extérieurs - Tarifs 2020

34) Halte Nautique – Barème 38 - Tarifs 2020

### **CULTURE**

35) Tarifs 2020 Médiathèque Elsa Triolet

36) Subventions de fonctionnement 2020 aux associations culturelles et autres établissements publics locaux

37) Demandes de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2020 – Atelier d'Arts Plastiques et Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse

**Mme la Maire :** Simplement pour signaler que le bordereau n° 9 est retiré de l'ordre du jour ayant déjà été examiné et voté au conseil municipal précédent. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Il n'y en a pas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **III - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**M. JESTIN :** Chers collègues bonsoir, ce soir au conseil municipal je vous présente le débat d'Orientations Budgétaires 2020, le dernier de cette mandature. Je vais donc vous rappeler deux éléments financiers importants durant cette mandature. Nous avons connu une baisse des dotations de l'Etat dès 2014 d'environ 1,4 millions d'euros et la renégociation des prêts structurés en 2015 nous obligeant à nous acquitter d'une indemnité de 4 millions d'euros. Vous comprendrez donc que ces deux points ont eu des répercussions importantes sur la gestion de la ville. Malgré cela nous avons tout de même continué à préserver un service public de qualité et à investir, un exemple : Quai 9, l'école Pablo Picasso, l'espace Mandela-Dulcie September et en cours la création d'un espace associatif à Joliot-Curie.

Concernant l'année 2020, les dotations de l'Etat sont stables par rapport à 2019. Vous ne serez donc pas surpris que nous gardions le même cap que les années précédentes : préserver la qualité des services dus aux Lanestériens tout en maîtrisant les frais de fonctionnement, rester fidèle à notre contrat de mandature, contrat qui nous lie avec les habitants, assurer un volume d'investissements important afin de favoriser l'activité économique locale. Avant de vous commenter le document, je tiens à remercier l'ensemble des services et des élus, le service Finances bien sûr et plus particulièrement son directeur Ludovic CATROS pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents remis.

Je vais donc vous donner lecture de ce rapport de présentation :

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation annexé au présent bordereau,

Vu la présentation du document en Commission Ressources du 11 décembre 2019,

Le Conseil Municipal est invité prendre acte, par délibération, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020, sur la base du présent rapport.

## SOMMAIRE

### **CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Sur le plan national et international .....	5
Au niveau local .....	7

### **EQUILIBRES FINANCIERS**

Recettes de fonctionnement .....	8
Dépenses de fonctionnement .....	12

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Marges de manœuvre et choix budgétaires 2020 .....	16
Choix de développement .....	18

### **ANNEXES**

Annexe 1 : Rapport sur la dette .....	23
<i>Annexe 2 : Budget annexe de la Cuisine Centrale .....</i>	<i>29</i>
<i>Annexe 3 : Budget annexe des Pompes Funèbres .....</i>	<i>30</i>
<i>Annexe 4 : Budget Halte Nautique .....</i>	<i>31</i>

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'engager, dans le cadre du Conseil Municipal, une réflexion autour de la situation financière de la collectivité. Il doit permettre d'enrichir les échanges au sein de l'assemblée délibérante, qui aboutiront à la construction du budget de l'année à venir.

Le « DOB » doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La mise en débat des orientations s'exerce au regard de la conjoncture nationale, de la situation économique et sociale locale et des caractéristiques budgétaires de la collectivité.

Il permettra d'établir les priorités financières de la ville au regard de son développement et de son niveau de service public. Il s'agira notamment de fixer les prévisions en termes de ressources et de dépenses qui permettront à la collectivité de fonctionner et de mobiliser des fonds pour investir.

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complète les règles relatives au DOB. Ainsi, elle prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, que ce rapport comporte des éléments relatifs à la composition des effectifs et à l'évolution de la masse salariale.

La loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 prévoit qu'à l'occasion du DOB chaque collectivité présente, dans le périmètre de son budget principal, ses objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des indications. Ils peuvent faire l'objet de modifications lors du vote du Budget Primitif.

## CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

### Sur le plan international et national

Il y a un an, la croissance économique mondiale semblait être repartie durablement et devait s'établir en 2019 à 3,7 % comme en 2018. Un an plus tard, les choses ont bien évolué puisque depuis la crise financière de 2008/2009, l'économie mondiale devrait connaître cette année son rythme de croissance le plus lent avec un taux en deçà des 3 % selon les dernières perspectives publiées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Cette décélération généralisée aurait pour origine un contexte économique général complexe et incertain. En effet, au-delà de raisons structurelles telles que la faible hausse de la productivité et la démographie vieillissante dans les économies avancées, la montée des tensions commerciales et technologiques entre les Etats-Unis et la Chine, les incertitudes liées au Brexit, les difficultés économiques de l'Argentine et de la Turquie, le durcissement de la politique du crédit en Chine ou encore le nouveau bras de fer engagé par les Etats-Unis avec l'Iran qui rend la situation géopolitique du Moyen-Orient préoccupante, sont d'autant de raisons invoquées par le Fonds Monétaire International (FMI) pour expliquer l'atonie de la croissance.

L'Europe s'installe ainsi dans un scénario de croissance molle durable (+ 1,4 % pour les deux prochaines années) porté essentiellement par les pays d'Europe de l'Est. En effet, l'Allemagne constate un ralentissement particulièrement marqué de sa croissance (+ 1 % pour les deux prochaines années) en raison des effets négatifs du ralentissement des exportations mondiales mais aussi d'autres effets tels que le changement de normes sur l'automobile. L'Italie est en panne avec une croissance faible et une dette publique qui ne cesse d'augmenter tandis que l'Espagne reste engluée dans une crise politique sans fin.

En France, le mouvement des gilets jaunes initié en octobre 2018 a sensiblement modifié la trajectoire des finances publiques anticipé par le gouvernement il y a plus d'un an. Les projections pour 2020 ont évolué puisque la réduction du déficit public n'est plus la priorité du gouvernement. Alors qu'il était attendu à 1,6 % dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, il sera en fait à 2,2 % du PIB. Des mesures budgétaires ont été prises cette année pour répondre au mouvement de protestations et de nouvelles mesures fiscales en faveur des ménages sont prévues dans le projet de loi de Finances (PLF) 2020 (baisse notamment de l'impôt sur le revenu).

L'inflation, après un pic à 2,1 % en moyenne en 2018, diminuerait en 2019 à 1,3 % et devrait garder ce niveau pour 2020 et 2021. Concernant les projections du taux de chômage (au sens du Bureau International du Travail), les prévisions sont optimistes. Actuellement à 8,7 %, le taux de chômage diminuerait à 8,1 % en 2020 puis à 7,9 % l'année suivante. Ce repli s'expliquerait par des créations nettes d'emploi. Pour autant, les surprises ne sont pas à exclure en raison des aléas économiques mondiaux tels que des fluctuations possibles du prix du pétrole.

Le projet de loi de Finances repose sur une hypothèse de hausse du PIB à 1,3 %. Il acte une augmentation en volume (+ 0,7 %) des dépenses publiques et une stagnation de la dette publique à 98,7 % du PIB. A noter que la charge de la dette sera en baisse à 38,6 Md€ en raison du maintien des taux d'intérêt à de bas niveaux.

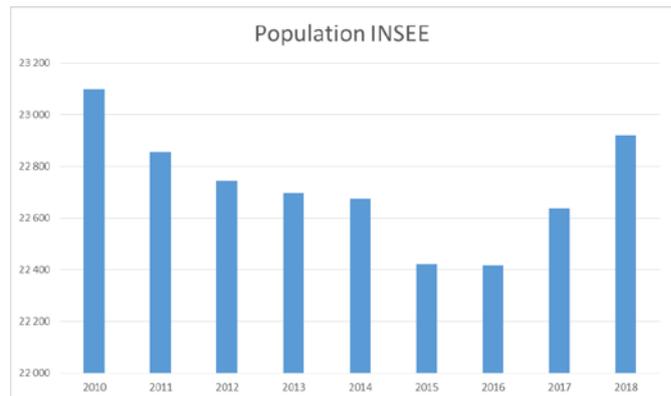
S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le PLF ne comporte guère de surprises. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est quasi-stable (27 Md€) et le Fonds de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) croît de 6 % du fait de la nette reprise de l'investissement public local de ces dernières années. La réforme de la gestion du FCTVA est une nouvelle fois repoussée d'un an pour des raisons techniques.

Dans le cadre des contrats financiers Etat-Collectivités, Lorient Agglomération a signé en juin 2018 un contrat de maîtrise de la dépense locale. Ce contrat qui plafonne l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,3 % par an, entrera en 2020 dans sa troisième et dernière année. La Ville de Lanester qui n'était pas concernée par ce dispositif pourrait néanmoins être impactée indirectement puisque ce contrat conduit Lorient Agglomération à s'adapter et à réaliser des efforts de gestion susceptibles d'avoir des incidences sur les budgets des communes de l'agglomération.

**Au niveau local**

La **population** mesurée par l'INSEE s'établit en 2018 à 22 920 contre 22 638 habitants en 2017 et 22 418 en 2016.

Depuis 2014, la méthode de recensement de l'INSEE s'appuie sur des extrapolations de relevés partiels sur le territoire. Aussi il convient d'être prudent quant à l'analyse de ces chiffres, qui montrent néanmoins les signes encourageants d'un retournement de tendance.



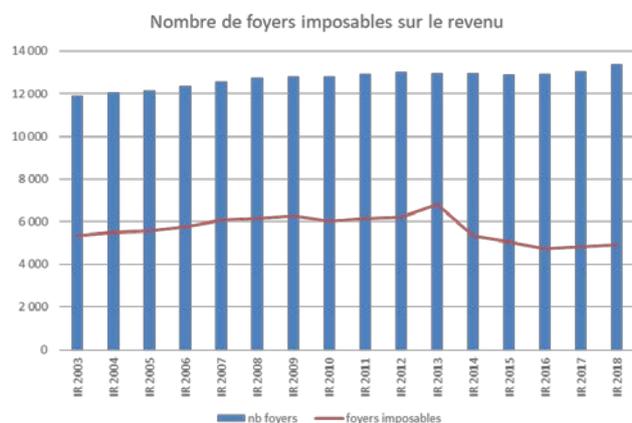
**M. JESTIN** : Comme je viens de le dire, entre 2017 et 2018, la population a augmenté, elle est de 22 920 habitants soit une augmentation de 282 habitants. Et sur les 2 dernières années, nous avons une augmentation de 502 habitants. C'est un bon chiffre pour la ville de Lanester, cela permet de constater que notre commune est attractive et que des personnes viennent s'installer sur Lanester grâce aux projets immobiliers construits.

On dénombre par ailleurs en 2018 à Lanester **10 694 logements** (+ 78) contre 10 616 en 2017. Ce chiffre porte à 490, le nombre de créations de logements depuis 2014.

Le nombre de logements sociaux au sens de la loi SRU se maintient à 3 061, ce qui représente 28,62 % du nombre total de logements. Le nombre de bénéficiaires des Allocations Personnalisées au Logement (APL) progresse légèrement, passant de 5560 en 2017 à 5573 en 2018 (+ 0,23 %).

Le **revenu** annuel moyen par habitant en 2017 s'élevait à 11 951 € en légère hausse de 0,32 %, quand celui de la strate progresse de 3,47 %.

La ville compte en 2017, 321 foyers fiscaux supplémentaires portant le total à 13 390. L'inversement de tendance observé l'année passée à savoir l'augmentation du nombre d'actifs semble se confirmer (+ 3,43 %) avec 8 264 actifs en 2017 contre 7 990 en 2016. Le nombre de retraité progresse également dans une moindre mesure (+ 1,26 %) et s'établit ainsi à 5 376.



La répartition par tranches de revenu évolue comme suit :

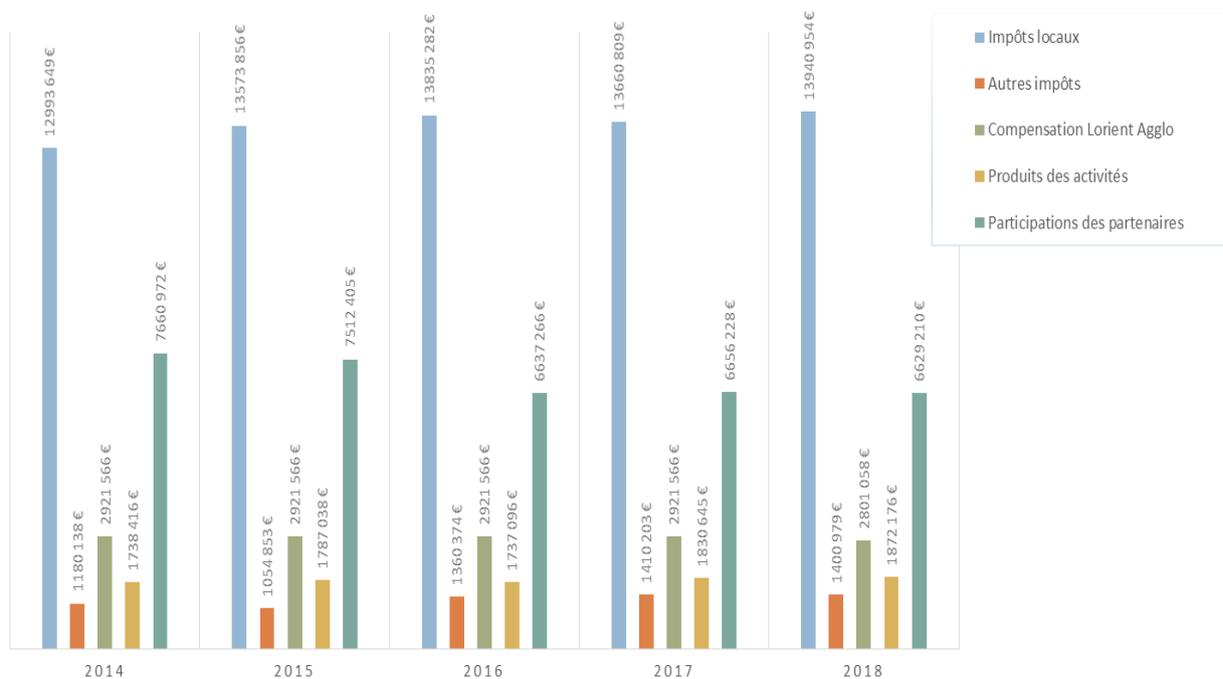
Revenu fiscal de référence par tranche (en euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Croissance moyenne sur les 5 ans
0 à 10 K€	3 333	3 198	3 146	3 167	3 152	3 204	-0,8%
10 à 20K€	4 742	4 690	4 604	4 497	4 565	4 696	-0,2%
20 à 30 K€	2 284	2 293	2 303	2 403	2 421	2 456	1,5%
30 à 50 K€	2 009	2 150	2 187	2 184	2 220	2 268	2,6%
50 à 100 K€	557	596	619	649	667	710	5,5%
> 100 K€	42	40	46	43	44	56	6,7%
<b>Total</b>	<b>12 967</b>	<b>12 967</b>	<b>12 905</b>	<b>12 943</b>	<b>13 069</b>	<b>13 390</b>	<b>0,7%</b>

Le taux de chômage dans la zone d’emploi de Lorient est de 8,3 % fin 2018 contre 8,6% fin 2017.

## EQUILIBRES FINANCIERS

### Etat des lieux - Recettes de fonctionnement

*Evolution et répartition des chapitres de recettes*



### Les impôts directs - 3 taxes (13,94M€)

D'un montant de 13,94 millions d'euros, ils représentent 47,39 % des recettes réelles de fonctionnement. Seule véritable variable en capacité d'équilibrer le budget d'année en année, elle progresse depuis 20 ans, sous l'impulsion de la revalorisation nationale des bases et de son augmentation « physique », c'est-à-dire la création de logements, la création de commerces et la création d'industries.

Détail des impôts locaux perçus par la ville :

	<b>Produits pour 2018</b> <i>(hors rôles complémentaires)</i>
Taxe d'habitation	4 485 549 €
Taxe foncière (bâti)	9 361 318 €
Taxe foncière (non bâti)	63 227 €
<b>Total</b>	<b>13 910 094 €</b>

Alors que depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), le projet de Loi de Finances 2020 a prévu, un temps, de geler les valeurs locatives 2020 à leur niveau de 2019. Face à la pression de diverses associations d'élus, les valeurs locatives devraient finalement progresser de la dernière inflation connue (de septembre à septembre), soit + **0,9 %**.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019 hyp. 2020</b>
<b>Revalorisation nationale</b>	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%
<b>Base de TH - évolution physique</b>	-0,73%	4,09%	-3,90%	0,62%	0,69%	0,42%
<b>Base de FB - évolution physique</b>	2,46%	1,99%	0,69%	0,86%	0,59%	-0,11%
<b>Base de FNB - évolution physique</b>	20,94%	-0,57%	5,55%	-2,41%	-3,92%	-3,56%

### Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'impôts.

Compte tenu de ces éléments, la recette fiscale supplémentaire pour la ville se chiffrerait en 2020 à environ 199 000 € soit + 1,40 % d'augmentation (pour la taxe d'habitation et la taxe foncière).

80 % des foyers français vont être exonérés de la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants est maintenue.

L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités. Ainsi, le dispositif qui sera mis en place prévoit le transfert au bloc communal de la part de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) que perçoivent les départements qui recevront en échange une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

**Tableau de simulation réalisé par la DGFIP en septembre 2019***(données issues d'une simulation en situation 2018)*

	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation (1)	Produit de foncier bâti communal (2)	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal (1+2)	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune (3)	Produit de foncier bâti communal après transfert (2+3)	Coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	Produit du foncier bâti après application du coefficient (4)
<b>LANESTER</b>	5 041 087	9 360 511	14 401 598	5 137 397	14 497 908	0,9933569726	14 401 598

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif ; sa valeur définitive sera calculée début 2021 sur la base des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour autant, bon nombre d'incertitudes subsistent encore pour les collectivités locales :

- au-delà de la logique recentralisatrice à supprimer une des dernières ressources dynamiques de la commune, les collectivités craignent à l'instar de ce qu'elles ont connu avec la suppression de la Taxe Professionnelle, l'étiollement progressif de la compensation au fil des années ;
- comme la taxe foncière ne permettra pas dans certaines communes de couvrir totalement la perte des ressources de la Taxe d'Habitation, l'Etat doit mettre en place un mécanisme correcteur qui reste à définir et qui s'avère complexe afin de neutraliser les écarts de compensation. Une opération qui pèserait 1 Md€ à l'Etat, soit le coût différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€) ;
- l'année de référence pour calculer la compensation initiale n'a pas encore été définitivement décidée ;
- le coefficient correcteur sera-t-il fixe ou évolutif dans le temps ?

**Les autres produits liés à l’impôt (1,2 M€)**

La *Taxe Locale sur la Publicité Extérieure* (410 000 €) :

Bien que les tarifs applicables pour l’année 2020 progressent de + 1,6 % (tarification votée au Conseil Municipal du 16/05/2019), il convient de rester prudent sur l’évolution de cette recette car on observe que les entreprises commerciales mettent en place des stratégies pour réduire leur taxe en diminuant la taille de leur enseigne. Pour rappel, cette taxe ambitionne de préserver la qualité du cadre de vie en luttant contre les nuisances visuelles.

	2014	2015	2016	2017	2018	hyp. 2019	hyp. 2020
Montant de la taxe locale sur la publicité extérieure	313 062,81 €	288 985,96 €	446 597,45 €	399 795,48 €	431 384,02 €	410 000,00 €	410 000,00 €

**Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : FPIC (305 000 €)**

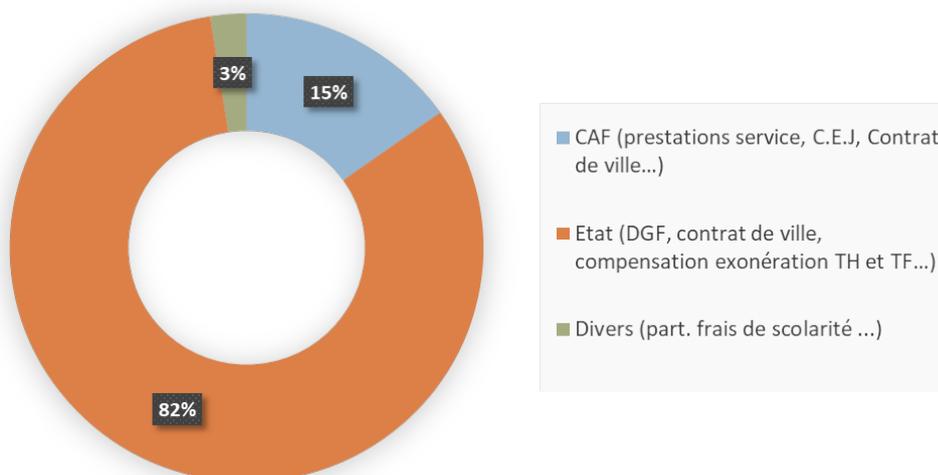
Le FPIC participe à la péréquation horizontale : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Depuis sa mise en place en 2012, le bloc communal de Lorient Agglomération (EPCI et communes membres) est bénéficiaire de ce dispositif. Pour Lanester, la somme allouée devrait se maintenir aux alentours des 305 000€

**Les produits des activités (1,72 M€)**

Les produits des services représentent près de 6 % des recettes totales de gestion. Les tarifs 2020 seront réévalués en moyenne de 1 % avec des adaptations dans certains secteurs pour tenir compte de l’inflation.

**Les dotations des partenaires (6,7 M€)**

**Répartition des dotations suivant les partenaires**



Le projet de loi de finances 2020 annonce des dotations aux collectivités locales quasi-équivalentes à l'année 2019. Ainsi, la **Dotation Globale de Fonctionnement** se stabiliserait à 4,68 millions d'euros.

	2016	2017	2018	2019	hyp 2020
Dotation forfaitaire	3 331 406	3 026 882	3 023 871	3 022 731	3 022 731 €
<i>tx croiss</i>	-14,92%	-9,14%	-0,10%	-0,04%	0%
Dotation solidarité Urbaine	1 035 006	1 142 615	1 204 468	1 257 389	1 257 389 €
<i>tx croiss</i>	1,00%	10,40%	5,41%	4,39%	0%
Dotation nationale de Péréquation	365 013	381 177	384 599	401 731	401 731 €
<i>tx croiss</i>	-5,54%	4,43%	0,90%	4,45%	0%
<b>DGF</b>	4 731 425	4 550 674	4 612 938	4 681 851	4 681 851 €
<i>tx croiss</i>	-11,17%	-3,82%	1,37%	1,49%	0,00%
<i>variation / valeur</i>	-595 187	-180 751	62 264	68 913	0

Par ailleurs, la ville poursuivra sa recherche active de nouvelles sources de recettes en sollicitant des aides ou des subventions auprès de ses partenaires ou encore en répondant à des appels à projets (exemple des fonds européens).

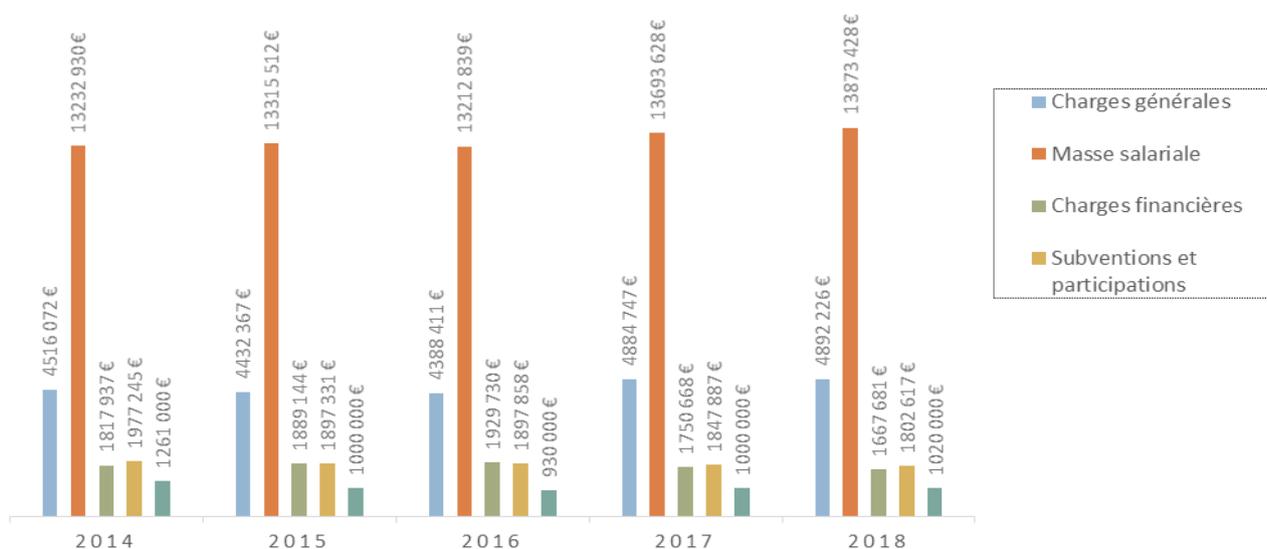
#### POINT CLES EN MATIERE DE RECETTES

- Maintien de la DGF
- Maintien des taux d'impôt et revalorisation des bases fiscales
- Poursuite de l'exonération de la TH par l'Etat, mais incertitude quant à la pérennité de la compensation auprès des collectivités locales.

## ...EQUILIBRES FINANCIERS

### Etat des lieux – Principaux mouvements de dépense

*Evolution et répartition des chapitres de dépenses de la section de fonctionnement (réalisé)*



### Masse salariale (13,87 M€)

Evolution de la masse salariale depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	prév 2019	Variation annuelle moyenne sur 5 ans
Variation en valeur de la masse salariale	600 702,64	82 582,10	-102 672,87	480 788,50	179 800,47	235 000,00	1,25%
taux de croissance de la masse salariale		0,62%	-0,77%	3,64%	1,31%	1,44%	

Depuis 2014, les dépenses affectées à la masse salariale ont augmenté en moyenne annuellement de 1,25 % témoignant d'un contrôle constant de la ville sur ce chapitre. En effet, durant cette période, différents éléments sont venus l'affecter :

- Nouveaux recrutements (policière municipale, élargissement de l'équipe Quai 9, urbanisme) ;
- Participation de la ville à la mutuelle prévoyance de ses agents ;
- Plan de titularisation d'agents contractuels ;
- Mise en place de l'accord « Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations »

D'un montant de 13,87 millions d'euros, la masse salariale représente 59,56 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018.

Tableau de structure des effectifs de la ville au 1er décembre 2019

CATEGORIES D'EFFECTIFS	NOMBRE AGENTS	NOMBRE D'ETP	NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES PAR CATEGORIE							
			CAT A		CAT B		CAT C		HORS CATEGORIE	
			FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
STAGIAIRES / TITULAIRES	288	275,53	4	8	35	26	124	90		1
CONTRACTUEL-LE-S SUR EMPLOI PERMANENT	12	7,2		1	5	6				
CONTRACTUEL-LE-S SUR EMPLOI NON PERMANENT	13	13	1	1			4	7		
CONTRACTUEL-LE-S HORAIRES	95	-			2	3	67	23		
CONTRACTUEL-LE-S EN CDI	1	0,31						1		
<b>TOTAL CONTRACTUEL-LE-S</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>71</b>	<b>31</b>		
COLLABORATEUR DE CABINET	1	1								1
APPRENTI-E-S	3	3								3
<b>TOTAL HORS CATEGORIE</b>	<b>4</b>	<b>4</b>							0	4
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>413</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>35</b>	<b>195</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

A l'instar des années précédentes, l'objectif pour 2020 sera de maîtriser ce chapitre. Cet exercice s'avèrera ardu compte tenu d'une part, de la rigidité structurelle des dépenses de personnel et d'autre part des mesures exogènes en la matière qui s'imposent à la collectivité :

- révision des grilles indiciaires C1/C2/C3 à partir du 1er janvier 2020 ;
- GVT entre 0,8 et 1% de la masse salariale
- Augmentation des cotisations employeur pour les accidents du travail à partir du 1er janvier, en attente des nouveaux taux ;
- Validations de service prévues (50 000 €) ;
- plan de résorption de l'emploi précaire (65 000 €) ;
- Création de poste référent de parcours réussite éducative (36 000 €) ;
- Recrutement contractuel d'un.e chargé.e de gestion financière (32 000 €) ;
- Le gel du point d'indice devrait se poursuivre ;
- Effet noria possible (en fonction des recrutements opérés pour remplacer des départs en retraite).

En 2020, l'évolution de la masse salariale pourrait s'établir aux alentours de 1,5%, ce qui se traduirait par une augmentation de 210 000 €

A noter qu'à compter de 2019, apparaîtra à ce chapitre les prestations payées dans le cadre de convention de service conclues avec une autre collectivité. Il s'agit pour la ville des prestations en matière d'urbanisme et en conseil en énergie partagée contractualisées avec Lorient Agglomération, soit une augmentation de 111 150 € en 2019.

### **Dette et charges financières (1,66 M€)**

La dette – hors part prise en charge dans le cadre du fonds de soutien – pourrait s'établir en fin d'exercice 2019 à près de 38,1 millions d'euros contractés, et 36,6 millions réellement mobilisés.

L'indexation de cet encours à 97,7 % sur du taux fixe permet à la collectivité d'anticiper de manière assez précise la dépense de charge d'intérêt et offre une lisibilité sur le long terme.

Il est prévu pour 2020, une diminution d'environ 70 000 € sur ce chapitre. Par ailleurs, le niveau de taux particulièrement favorable du fait de la conjoncture, viendra vraisemblablement réduire le taux moyen de la dette (environ 3,52 %) à l'occasion de la mobilisation de nouveaux prêts.

Le programme de désendettement se poursuivra d'au moins 500 000 € au BP 2020.

**M. JESTIN :** Est joint à ce document l'annexe 1 d'un rapport sur la dette par la répartition par prêteurs et la répartition par type de taux. La matrice de risque selon la charte Gissler nous situe en risque faible. Nous pouvons d'autant plus le dire que les derniers appels d'offres passés auprès des Banques pour un emprunt ont été plusieurs à nous répondre en nous proposant des taux inférieurs à 1 %, et vous le savez comme moi, elles ne prêtent pas quand il y a des risques ou elles ne prêtent qu'à des taux très importants.

Concernant la dette par habitant, qui est forte à Lanester, par rapport aux communes de la même strate, elle a tendance à baisser, ce qui est bon signe. Nous sommes pour la fin d'année 2018 sur l'encours mobilisé à une capacité de désendettement sur 8,9 années. Vous avez un tableau représentant la charge de la dette et les marges de manœuvre en pourcentage. Elle mesure la part que représente l'annuité, c'est-à-dire le capital + les intérêts, remboursée chaque année, dans les recettes réelles de fonctionnement. Nous évoquons souvent une limite plafond de 20 % sur ce ratio. Pour ma part, nous avons une dette forte certes mais maîtrisée qui grâce à la renégociation des prêts nous permet d'avoir une bonne lisibilité pour les années futures. En plus cette renégociation et le travail réalisé sur le désendettement nous permet d'avoir une diminution d'environ 70 000 euros sur ce chapitre. Depuis 2015, cette baisse est de 330 000 euros. Il est prévu un programme de désendettement pour 2020 à la somme de 500 000 euros.

### **Charges générales (4,8 M€)**

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville et représentent 21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2020, il conviendra de chercher à maintenir un niveau de service public de qualité avec un niveau de dépense global quasi-stable tout en intégrant dans certains secteurs des augmentations de coûts qui s'imposent à la collectivité.

C'est pourquoi, dans un contexte d'augmentations importantes, la ville a renouvelé son adhésion au groupement de commandes de l'agglomération concernant les achats en énergies afin de lisser et d'amortir les hausses inéluctables dans ce domaine. Les marchés viennent d'être attribués pour les années 2020 à 2023. Par rapport aux précédents contrats, les hausses sont significatives : + 8,7 % sur le gaz naturel et + 5,6% sur l'électricité concernant les bâtiments et l'éclairage public mais restent néanmoins

moindres aux prix probables que la ville obtiendrait sans groupement de commandes. A titre d'exemple, la tarification groupée concernant l'électricité tarif bleu « bâtiments et éclairage public » est 11,26 % inférieure au tarif régulé historique existant sur ce segment.

De plus, dans le cadre de la transition énergétique et environnementale, la ville doit se réinterroger sur ses pratiques quant à la maîtrise de ses consommations énergétiques. A l'instar de ce qui a été accompli ces dernières années à savoir les coupures nocturnes de l'éclairage public, l'installation de panneaux LED dans les bureaux, la réalisation de réseaux de chaleur bois ou la mise en place de télégestion dans les chaufferies, la réduction des consommations reste un enjeu majeur pour 2020 et les années à venir.

D'autres secteurs voient des hausses significatives ponctionner ce chapitre. Il s'agit des contrats de maintenance et de contrôles réglementaires sur lesquels la ville a peu de marges de manœuvre car il s'agit de prestations répondant à une réglementation de plus en plus exigeante et sur lesquels la ville a déjà mis, depuis plusieurs années, en concurrence les fournisseurs de ce secteur.

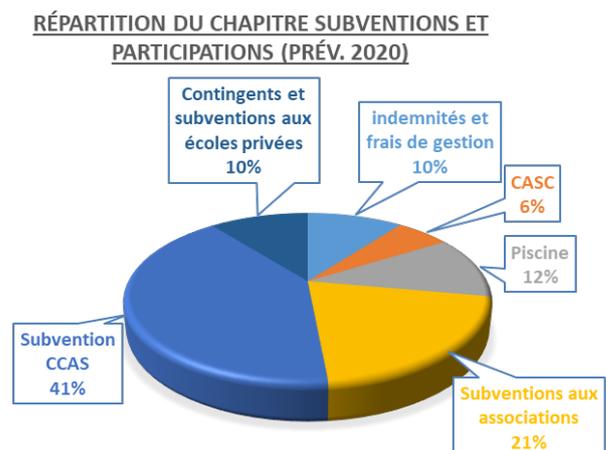
Les primes des assurances s'annoncent également en augmentation pour 2020 et les prochaines années. Dans cette perspective, au cours de l'année 2019, la ville s'est attaché les services d'un cabinet pour étudier et éventuellement renouveler ses différents contrats d'assurances. L'objectif de cette démarche est d'obtenir des contrats économiquement intéressants tout en sécurisant un niveau de garantie adapté aux besoins de la ville.

Comme en 2018 et 2019, il sera prévu de mobiliser 200 000 € pour anticiper d'éventuelles dépenses imprévues.

### Subventions et participations (2,7 M€)

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 570 000 € en 2019.

Le vote de chaque subvention sera néanmoins l'occasion de réinterroger la pertinence du bénéficiaire et du montant, afin de veiller à une répartition équitable et justifiée des enveloppes. Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS de la ville sera comme tous les ans ajusté au plus près des besoins de financement de la politique sociale menée par le CCAS. Le montant mobilisé au budget sera de 1 100 000 € comme les deux dernières années.



Les prestations payées dans le cadre de convention de service conclues avec une autre collectivité n'apparaissent plus dans ce chapitre (en raison de la réglementation des « flux croisés » entre collectivités) soit une diminution de 111 150 €

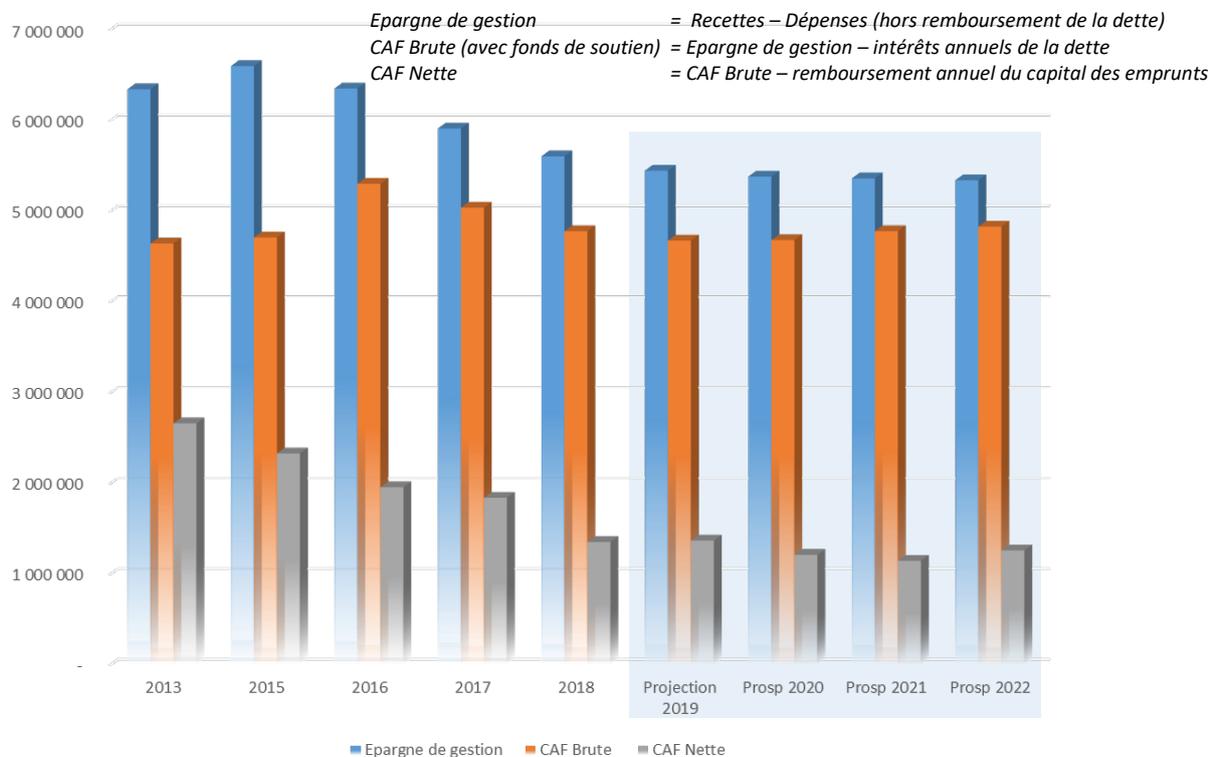
**POINTS CLES EN MATIERE DE DEPENSES**

- Maitrise des dépenses de fonctionnement avec une évolution contenue de 1 % à 1,5 %
- Baisse des charges de la dette pour près de 70 000 €
- Stabilité des subventions aux associations
- Préservation d'un service public de qualité

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**MARGES DE MANOEUVRE ET CHOIX BUDGETAIRES 2019**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) de la ville :



**Dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur ces dernières années, à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :**

- **Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre d'au moins 4,5 millions d'euros**
- **Adaptation du service public aux nouveaux besoins des habitants**
- **Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels**

Les anticipations pour 2020 sont construites prudemment. Elles intègrent d'une part, une stabilisation des dotations de l'Etat jusqu'à 2022, et d'autre part une progression moyenne des dépenses réelles de fonctionnement contenue entre 1 et 1,5 % suivant les chapitres.

Enfin, le programme de 500 000 € de désendettement annuel court jusqu'à l'année 2020.

## ...ORIENTATION BUDGETAIRES

Les estimations d'investissement sur les cinq prochaines années sont les suivantes :

	Prosp. 2020	Prosp. 2021	Prosp. 2022	Prosp. 2023	Prosp. 2024
<b>Fonds propres</b> (CAF nette + FCTVA...)	2 092 983	2 212 872	2 125 948	2 217 539	2 045 717
<b>Subventions d'investissement traditionnelles</b>	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
<b>nouvel emprunt</b> (avec un niveau d'endettement stable)	2 150 000	2 800 000	2 760 000	2 970 000	3 120 000
<i>dont désendettement intégré</i>	-500 000	0	0	0	0
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>4 642 983</b>	<b>5 412 872</b>	<b>5 285 948</b>	<b>5 587 539</b>	<b>5 565 717</b>

L'intégralité de ses enveloppes sera mobilisée sur le programme d'investissement, dont les grands projets sont prévus au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement.

### Récapitulatif des choix de construction budgétaire envisagés pour le budget primitif 2020

- **Progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement**  
*La collectivité poursuit sa politique d'économies sur les charges générales.*
- **Orientation en matière d'évolution des subventions auprès du monde associatif**  
*Il est proposé de préserver pour 2020 le montant des subventions versées aux associations. Le vote de chaque subvention doit néanmoins être l'occasion de réinterroger au besoin, la pertinence du bénéficiaire et du montant.*
- **Choix d'évolution des tarifs municipaux**  
*Il est proposé de maintenir une dynamique sur ce chapitre de recette en arrêtant un taux de progression de 1 % et de poursuivre les études liées aux grilles tarifaires*  
*L'augmentation touchera les tarifs maximum, eux même inférieurs au coût de revient des prestations.*
- **Perspective d'évolution des taux d'impôt**  
*Les taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2020.*
- **Choix sur le niveau d'endettement**  
*La municipalité poursuit un désendettement de 500 000 €, visant ainsi à réduire les charges financières en fonctionnement.*

## CHOIX DE DEVELOPPEMENT

Le développement de la collectivité s'inscrit dans le rythme annuel du vote des budgets et repose par ailleurs sur des prévisions à moyen terme dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

La ville est ponctuellement amenée à mobiliser un fort niveau de ressources sur un nombre de projets restreints. Ce fut le cas ces dernières années pour la construction de l'équipement de culture et de loisirs QUAI 9. Ainsi, les choix d'investissement font s'alterner des projets nouveaux et des projets de rénovations ; des enjeux de long terme et des interventions de gestion quotidienne.

Ces projets d'investissement annuels servent la mise en œuvre d'une politique publique plus large garantissant un accès pour tous à des services de proximité, préservant un cadre favorable aux initiatives associatives ou privées, et visant à accompagner les changements profonds de société.

### 1- Préserver le patrimoine communal et veiller au cadre de vie des Lanestériens

Les équipements et aménagements d'une collectivité s'inscrivent dans la durée. Etant en partie financé par l'emprunt, le patrimoine de la ville sert tout autant aux contribuables d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un des principaux enjeux de la municipalité est de maintenir ces équipements en état de bon fonctionnement, en les adaptant aux règles actuelles de sécurité et d'accessibilité.

Pour ce faire, chaque année, une enveloppe budgétaire d'investissement est consacrée à la rénovation du patrimoine communal. En 2020, près de 70 % du budget d'investissement pourrait y être affecté.

Le **secteur sportif** sera concerné dans le cadre de la mise en sécurité des courts de tennis de la salle Jo Hocher, dont la charpente et le système d'éclairage nécessitent un programme de travaux de l'ordre de 400 000 €. Des interventions sur les gymnases pourraient également être programmées (ravalement des salles Jean Zay et Léo Lagrange, éclairage de la salle Pierre de Coubertin).

Il appartient par ailleurs à la ville de veiller aux **conditions d'accueil dans les écoles**. Un effort particulier de rénovation est inscrit sur le dernier exercice du plan pluriannuel d'investissement 2015-2020. Plus de 400 000 € permettraient ainsi d'engager des travaux d'accessibilité, d'étanchéité, de menuiserie et de ventilation au sein des groupes scolaires de la ville.

Il en va de même pour les **centres de loisirs** : suite au transfert du centre René Raymond vers le centre de Pen Mané, ce dernier pourrait faire l'objet de travaux de rénovation dans les salles d'activité et de mises aux normes de l'espace Montessori en matière de traitement acoustique et thermique. La salle Pierre François, très prisée, doit poursuivre sa rénovation (SAS d'accès et Sanitaires).

La ville veillera ainsi, à l'occasion du budget 2020, à préserver des équipements sécurisés de qualité, destinés à l'accueil des enfants. Ce choix participe de l'engagement fort de la

collectivité d'offrir des solutions d'accueil, d'éducation et de loisirs aux familles dans des cadres privilégiés et en gestion municipale. Dans ce domaine, le site de Saint-Niau, demeure une référence sur le territoire, notamment à travers sa ferme pédagogique qui accueille chaque année plus d'une centaine de groupes d'enfants via une trentaine de partenaires issu du pays de Lorient.

Le patrimoine communal concerne également les **espaces et installations extérieures** : mobilier urbain, cheminements doux, espaces de jeux et de loisirs, parcs et jardins etc... Les projets qui émergent du budget participatif traduisent régulièrement l'appétence des habitants pour la préservation et le développement de ces lieux de rencontres et d'échanges.

Comme chaque année, environ 200 000 € de crédits budgétaires seront dirigés sur la rénovation des espaces verts qui enrichissent le cadre de vie. En la matière, la ville trouve une reconnaissance à travers la préservation de sa « 4<sup>ème</sup> fleur ».

Mais les enjeux de l'aménagement de l'espace urbain sont bien sûr plus larges que l'approche esthétique des lieux publics. La mise à disposition d'équipements multisports, la sécurisation des circuits de déplacements doux, l'aménagement de lieux de rencontres favorise l'appropriation du territoire par les habitants : pour les jeunes, c'est autant de lieux de sociabilisation, pour les sportifs autant de possibilités de pratiquer librement leur activité, pour les familles autant de raisons de fréquenter son quartier ou le cœur de ville. En 2020, la collectivité souhaite amorcer les travaux qui permettront rapidement la réouverture du Skatepark sur le site du Scarh.

Enfin, préserver l'espace urbain c'est l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui, liés à la protection de la biodiversité et à l'intégration des impacts du changement climatique. **La gestion des eaux pluviales** en partenariat avec Lorient Agglomération, nécessite une participation d'investissement annuelle de 93 000 € En outre, le renouvellement de l'outillage municipal et du matériel roulant (tractopelles, tracteurs, tondeuses, bennes) permet aux services d'entretenir noues, fossés et bassins d'orage aménagés pour recueillir les eaux de pluie.

Le programme de **rénovation de voirie** intègre également cette question liée à l'étanchéité des sols mais vise plus largement à solutionner les questions de sécurité des déplacements dans la ville et la question des stationnements. L'enveloppe qui y est consacré oscille entre 700 et 1 million d'euro annuel (hors éclairage public).

## **2- Préserver la capacité d'agir de la ville**

Deux approches complémentaires permettent à la ville d'envisager l'avenir sereinement en préservant sa capacité à agir : sa maîtrise des équilibres financiers et sa propension à anticiper les changements technologiques et sociétaux.

La collectivité doit veiller à préserver ses moyens d'action budgétaires. Pour cela, elle doit garantir en 2020, dans la lignée des exercices budgétaires précédents, une utilisation équilibrée de ses ressources afin de ne pas obérer la réalisation de projets futurs.

**Le recours à la dette** est maîtrisé et l'encours global est sécurisé. L'équilibre de financement des investissements est stable : l'emprunt annuel participe de 45 % à 50 % du financement du programme annuel de travaux et d'aménagement. A l'instar des années passées la municipalité décide désendetter la ville de 500 000 € en 2020.

La capacité à investir de la collectivité s'établit donc à près 4,64 millions d'euros (désendettement inclus).

L'optimisation des **charges de fonctionnement** est une constante indispensable qui sera à nouveau au cœur des équilibres financiers en 2020. C'est par cette maîtrise (stabilité des charges de gestion, hausse modérée de la masse salariale et diminution des intérêts de la dette) que Lanester a pu ces trois dernières années, palier la diminution d'1,5 million d'euro des dotations de l'Etat, intégrer par ailleurs un budget complémentaire de 250 K€ lié à l'ouverture de QUAI 9 et un budget complémentaire équivalent pour permettre le maintien et la rénovation d'une piscine en centre-ville.

Ce faisant, la collectivité maintient une **capacité d'autofinancement nette** de ses investissements de plus de 1,3 million d'euro annuel, sans activer le levier fiscal : les taux d'imposition demeureront stables en 2020.

Au-delà des ressources financières, la collectivité veillera à nouveau en 2020 à se doter des moyens pour accompagner les changements technologiques, sociétaux et environnementaux.

La capacité d'action de la ville passe notamment par la qualité professionnelle de ses équipes. En ce sens, la collectivité privilégie une organisation respectueuse de ses agents en luttant contre la précarité dans l'emploi (plan de titularisation 2018-2020). Elle favorise par ailleurs la mise en place d'un management impliquant et responsabilisant de ses équipes. Enfin, la ville opte pour une **politique de recrutement** adaptée aux enjeux actuels et à venir : coordinateur médico-social ; chargé de mission numérique ; technicien informatique ; chargé d'étude en sécurité, sûreté et accessibilité des bâtiments, référent de parcours de réussite éducative.

Ces recrutements, maîtrisés, issus de postes redéployés ou faisant l'objet d'une création d'emploi, permettent à la collectivité d'anticiper le changement.

En 2020, l'enveloppe de 150 000 € affectée au **développement du numérique** permettra d'accompagner cette transition vers un service public plus étendu et plus réactif auprès des usagers. Le retour positif des administrés suite à la mise en place du RFID à la médiathèque, du Wifi-Public, de la refonte du site internet, ou encore des inscriptions en lignes aux activités extrascolaires montrent que les lanestériens s'inscrivent pleinement dans cette transition. Néanmoins, cela traduit également la nécessité d'opter pour une approche inclusive de ces questions, en luttant notamment contre le développement d'une « fracture numérique ». Les projets proposés au budget 2020 auront comme objectif le développement de la gestion des services en ligne, la mise en place des systèmes de gestion à distance des bâtiments (télégestion), l'adaptation des outils numériques dans les écoles et le développement des logiciels professionnels (gestion des plannings d'agent).

Le renforcement de l'équipe de direction du **CCAS** nécessitera en 2020 de mobiliser intégralement la subvention versée par la ville à hauteur de 1,1 M€ C'est un parti pris fort de la collectivité face aux enjeux de vieillissement de la société. De nombreux projets dans ce domaine se poursuivront dans l'année qui vient : étude de création d'un nouvel EHPAD, déménagement des services du Point Bleu. Plus globalement, la signature d'un CPOM viendra définir de nouvelles modalités de financement des services et des structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées.

Enfin, la ville inscrit ses choix de développement dans la **transition écologique** en cours. C'est une composante incontournable des projets menés par la ville. La rénovation des bâtiments intègre des travaux d'isolation, la mise en place de luminaires led, des systèmes de chauffage alternatifs (bois) etc. La collectivité poursuit également la modernisation de son réseau d'éclairage public, tout en maintenant sa politique de coupure nocturne. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme affiche par ailleurs un engagement fort, en matière de recours aux énergies renouvelables pour les constructions neuves sur le territoire.

Enfin, les questions environnementales sont traitées quotidiennement dans le cadre de la production de repas (1 750 repas journaliers) par la cuisine centrale. La ville anticipe depuis plusieurs années ce que la loi Egalim rend progressivement obligatoire : Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits labélisés et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Ce faisant, Lanester participe également à la réinterrogation des circuits d'approvisionnement (plus courts) et participe en ce sens au soutien de l'agriculture et de l'élevage local.

### **3- Dynamiser et impliquer les acteurs locaux**

L'évolution du service public et la mise en œuvre de projets d'investissement doivent s'inscrire dans un schéma de développement cohérent et partagé. La recherche de proximité et d'interaction avec les acteurs locaux rend accessible la compréhension des différents enjeux du territoire et favorise l'adhésion à un projet d'intérêt général.

**L'approche participative** de la ville se traduira en 2020 par la mise en œuvre des trois projets retenus dans le cadre du budget participatif 2019, pour un montant global de 100 000 €:

- Installation de passages piétons lumineux
- Création d'un espace de jeux adaptés et accessibles pour les enfants en situation de handicap
- Plantation de 100 arbres dans des lieux identifiés de la ville, dont un verger urbain à Ti Penher

Avec un total de 1 738 participations, ce dispositif de démocratie participative invite un certain nombre d'habitants à s'impliquer dans le développement de la collectivité. Comme tout dispositif de ce type il conviendra dès 2020 de l'actualiser afin qu'il conserve sa place sur le territoire.

Le **soutien au secteur associatif** demeure une priorité pour Lanester, dont la vie locale est particulièrement dynamique. Le versement annuel de près de 570 000 € de subvention, la mise à disposition et la rénovation des équipements sportifs et culturels témoignent du choix de la ville de voir se poursuivre et se développer l'activité des associations locales. Le projet d'aménagement d'un espace citoyen et associatif dans les anciens locaux de l'école Joliot-Curie participera en 2020 à développer les solutions apportées au monde associatif, tout en favorisant la mutualisation et le réemploi des espaces : bureaux, salles de réunion équipées, espaces de stockage dédiés etc. Une dernière enveloppe budgétaire de 350 000 € sera inscrite au budget primitif 2020 afin de solder le financement du projet.

L'**activité économique** est également un des ressorts de la vie locale. La municipalité œuvre en proximité avec les commerçants du centre-ville, qui ont pu constituer en 2019 une nouvelle association. Celle-ci contribuera à consolider et développer les partenariats proposés par la ville : animations à l'occasion de la fête de la musique, marché de plein air lors des fêtes de fin d'année.

Les orientations budgétaires prévoient également de préserver une enveloppe de crédits pour intervenir dans les zones commerciales et industrielles périphériques. En 2020, l'aménagement de la voirie du secteur de Manébos sera réalisé en partenariat avec Lorient Agglomération, la ville prendra à sa charge les travaux d'éclairage public pour 40 000 €. En outre, la réflexion sur l'aménagement de la zone du Rohu se poursuit impliquant de nombreux acteurs. L'action de la ville sur ce dossier vise, d'une part, à préserver une zone verte protectrice de la biodiversité du site et des zones d'habitats proches (PLU), et d'autre part à soutenir et développer l'activité économique et l'emploi à Lanester (extension de Kership, déplacement des sabliers, projet de port à terre, etc.)

Plus largement sur le territoire, l'adoption du nouveau PLU précise dorénavant les lieux prioritaires de développement du commerce local. Ces zones d'implantation réservées seront, en fonction d'initiatives privées, susceptibles de dynamiser les quartiers de la ville.

La collectivité est attentive à inscrire ses **choix de développement en direction des quartiers** afin de promouvoir la mixité sociale, de favoriser l'accès au logement et d'accompagner au plus près les familles. C'est notamment l'objet des activités hebdomadaires Pa@s quartier et de l'action des agents de développement local au sein des maisons de quartier.

Le projet de rénovation urbaine du quartier de Kerfréhour-La Châtaigneraie est aujourd'hui bien engagé. La convention globale (intégrant également les projets de Lorient) sera soumise au Conseil Municipal de février 2020 et signée par la suite avec l'ANRU. La ville a provisionné en 2019 une somme de 500 000 €. Un montant identique sera porté au budget primitif 2020. Au total, la ville mobilisera 3 millions d'euros pour participer à la requalification du quartier : ouverture du site, constitution d'un nouveau pôle d'activité qui accueillera des commerces, des professions médicales, du service public (Point Bleu et maison de quartier) et un ou plusieurs projets issus de l'économie sociale et solidaire. Enfin, l'aménagement du quartier intègre un espace dédié à l'accueil d'un EHPAD neuf en prévision de la déconstruction de l'actuel EHPAD Le Coutaller.

Le développement des quartiers et de la ville passe enfin par l'élargissement de l'offre de logement sur le territoire. Avec 490 logements nouveaux sur les cinq dernières années, Lanester permet l'implantation de nouveaux ménages sur son territoire. La prise en compte prochaine des nouvelles habitations des Rives du Scorff viendra renforcer ce chiffre. Le budget 2020 intégrera par ailleurs les travaux de voirie et réseaux prévus sur ce secteur.

## Annexes

### ANNEXE 1 - RAPPORT SUR LA DETTE DE LA COLLECTIVITE – DEC 2019

#### LA DETTE PAR PRETEURS

Le stock de dette de Lanester se compose de 14 contrats de prêts pour un total de 45,49 millions d'euros à la fin décembre 2019, dont 8,8 millions sont pris en charge dans le cadre du fonds de soutien instauré par l'Etat pour la renégociation des prêts sensibles.

*La répartition par prêteur se présente comme suit :*

CFFL ( <i>Caisse Française de Financement Local</i> )	34 410 607 €	75,64%
CACIB ( <i>Crédit Agricole</i> )	4 544 137 €	9,99%
CDC ( <i>Caisse des dépôts et Consignation</i> )	608 755 €	1,34%
CECR ( <i>Caisse d'Epargne</i> )	4 228 927 €	9,30%
Crédit Mutuel ARKEA	1 684 367 €	3,70%
CAF ( <i>Caisse d'Allocations Familiales</i> )	13 000 €	0,03%
<b>ENCOURS TOTAL</b>	<b>45 489 793 €</b>	<b>100%</b>
Prise en charge par le fonds de soutien	8 799 997 €	
<b>ENCOURS VILLE</b>	<b>36 689 796 €</b>	

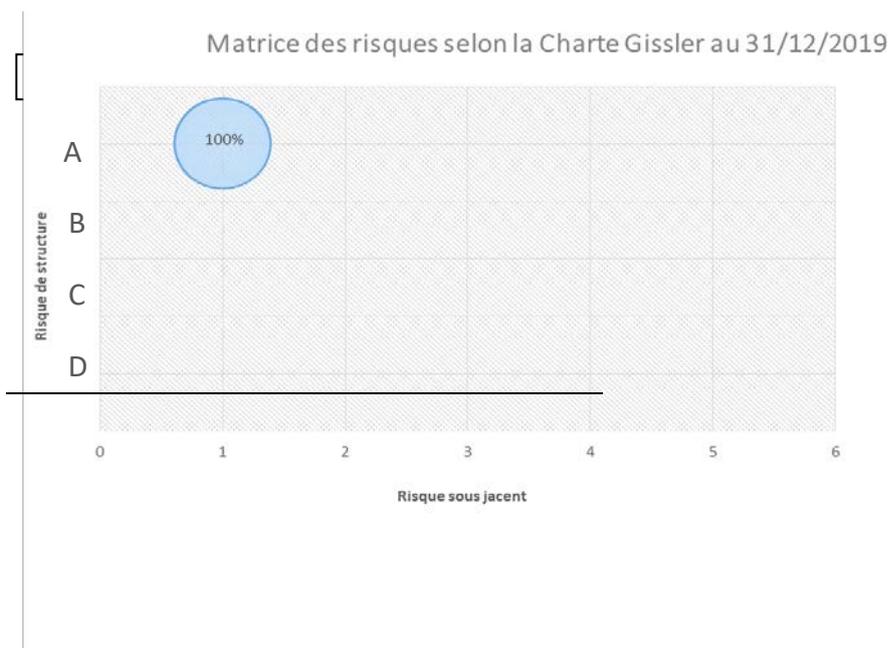
La CFFL est l'établissement de crédit créé en 2013, qui a permis le refinancement de la dette structurée sensible des établissements publics. Pour la collectivité, cela concernait trois emprunts contractés auprès de Dexia (anciennement Crédit Local de France)

#### REPARTITION PAR TYPE DE TAUX

La répartition par type de taux, permet de mesurer l'exposition à un risque de variation du coût de la dette. En la matière, la collectivité a choisi de procéder en 2015 à la sécurisation de sa dette en renégociant totalement ses prêts structurés. En outre, les choix de taux sur les nouveaux emprunts s'effectuent sur des taux fixes :



Le tableau ci-après, évalue les risques des opérations liées à la dette de la ville au 31 décembre 2019.



L'évaluation va de 1 à 5 (le risque 5 étant le plus élevé. La note 6 étant hors classe selon la charte Gissler).

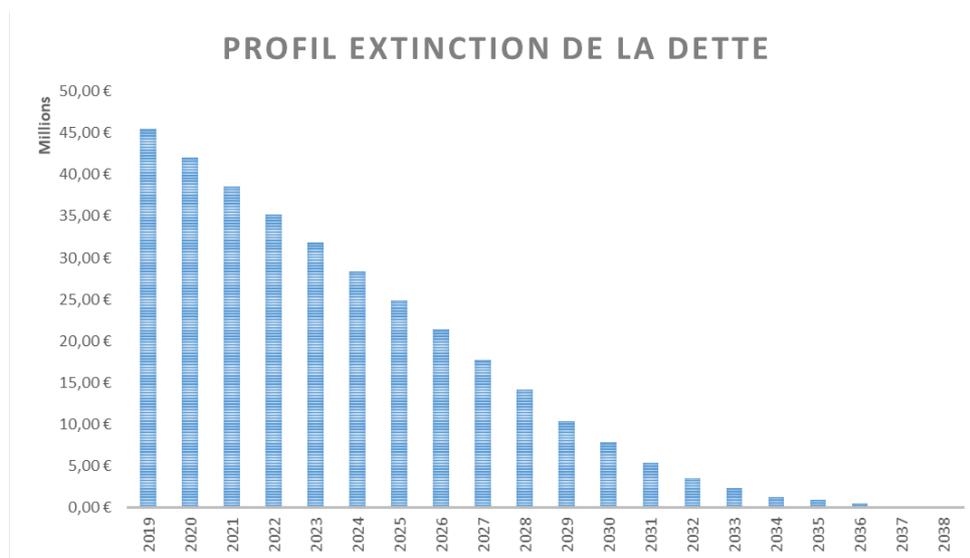
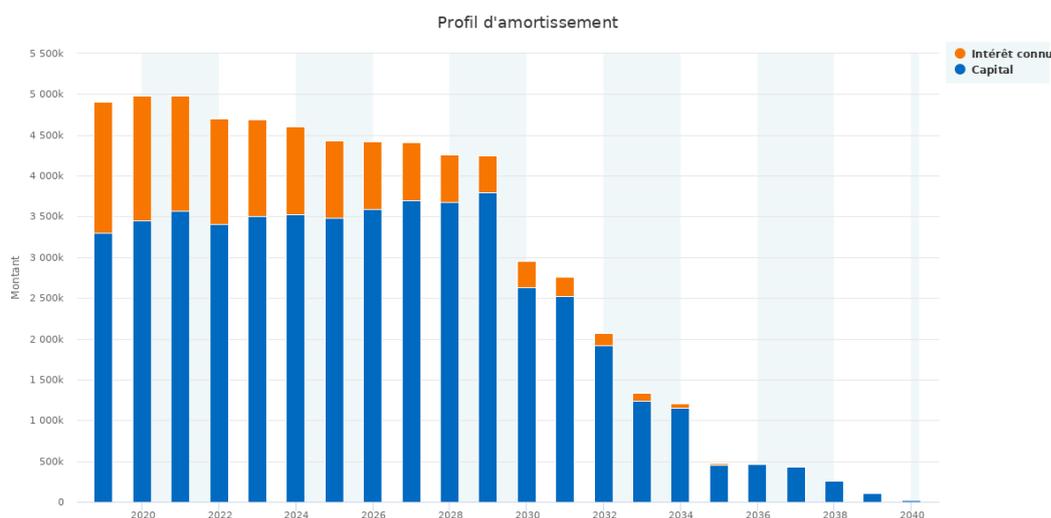
### COUT ANNUEL DE LA DETTE

1,61 million d'euros d'intérêts ont été payé en 2019, soit un taux d'intérêt moyen de la dette de 3,54 %.

Le tableau détaillé des taux actuellement appliqués par emprunt est fourni en annexe

### EXTINCTION DE LA DETTE

La durée résiduelle moyenne de la dette est une moyenne pondérée de la durée d'extinction des emprunts composant l'encours de la dette. Elle s'établit à 14,33 ans. Elle est à mettre en lien avec le niveau de développement patrimonial de la ville et l'état physique des équipements municipaux.



## RATIOS PRUDENTIELS

L'analyse prudentielle de la dette d'une collectivité doit s'effectuer sous plusieurs angles : structure de l'encours, exposition au risque de taux, mais aussi au regard du poids de la dette par rapport à la taille de la ville et à ses capacités financières. Au-delà, il faut également tenir compte de l'âge et du niveau de développement de la commune.

Rappel sur l'évolution de l'encours de dette (situation au 31/12/19) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	hyp 2019
Encours total Etat de la dette contracté	38 244 702	36 297 448	34 219 900	51 870 361	51 525 511	50 127 627	48 786 032	46 914 793
Encours total Etat de la dette mobilisé	38 244 702	36 263 298	34 219 900	51 870 361	48 525 511	48 327 627	46 701 032	45 489 793
Encours de dette ville contracté	38 244 702	36 297 448	34 219 900	39 550 428	40 085 573	39 567 685	39 106 085	38 114 841
Encours de dette ville mobilisé	38 244 702	36 263 298	34 219 900	39 550 428	37 085 573	37 767 685	37 021 085	36 689 841

De 2010 à 2016, la ville s'est désendettée, d'une part structurellement, d'autre part afin de financer l'équipement QUAI 9. En outre, la ville a fait face en 2015 à la sécurisation d'une partie de son encours, qui a occasionné la capitalisation d'une partie de l'indemnité de renégociation.

En termes de ratios prudentiels, on utilise communément trois approches :

**Dette par habitant** - (encours ville contracté au 31 déc. / nb habitant)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
nb habitants	22 744	22 696	22 675	22 421	22 418	22 638	22 920
Encours ville au 31/12 par habitant	1 682	1 599	1 509	1 764	1 788	1 748	1 706
Encours ville mobilisé au 31/12 par habitant	1 682	1 598	1 509	1 764	1 654	1 668	1 615

Le ratio moyen par habitant, de la strate (20 à 50 000 hbts), s'établit à 1 109 (chiffres DGCL, CA 2018)

**Capacité de désendettement (en nombre d'années)** : (Encours total / CAF brute)

Elle mesure le nombre d'année que la ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son résultat réel de fonctionnement (CAF Brute). Il est traditionnellement admis que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait donc à 11 ans.

Pour la ville, à moyen terme, un objectif de 10 ans pourrait être envisagé, puis progressivement réduit à 7 ans, et 5 ans à plus long terme (moyenne observée).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAF Brute	5 201 697	4 646 471	4 131 389	4 713 520	4 425 482	4 039 470	4 143 020
Encours contracté / Capacité de désendettement	7,4	7,8	8,3	8,4	9,1	9,8	9,4
Encours mobilisé / Capacité de désendettement	7,4	7,8	8,3	8,4	8,4	9,3	8,9

***Charge de la dette et marge de manœuvre (en %) : (Annuité / Recettes réelles de fonctionnement)***

Elle mesure la part que représente l'annuité (capital + intérêts) remboursée chaque année, dans les recettes réelles de fonctionnement.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles (hors cessions)	26 779 060	26 951 430	28 152 029	27 687 142	28 096 762	27 268 884
intérêts	1 637 404	1 755 936	1 818 426	1 815 780	1 741 903	1 667 679
Annuité	3 618 807	3 833 483	5 080 003	5 160 631	4 939 786	5 094 274
Charge de la dette	13,51%	14,22%	18,04%	18,64%	17,58%	18,68%

On évoque souvent une limite plafond de 20 % sur ce ratio. Ce dernier doit être analysé avec prudence compte tenu des choix de durée d'emprunt qui peuvent varier d'une ville à l'autre et du profil d'amortissement de la dette qui peut varier d'une année sur l'autre.

La ville de Lanester dispose d'un encours de dette important pour sa taille (ratio dette/habitant). L'encours historique d'un peu plus de 40 millions d'euros a été atteint à la fin des années 90, faisant suite à une croissance rapide de la collectivité en termes d'aménagement du territoire et de construction d'équipement sportifs, culturels et associatifs.

Le niveau d'encours de dette doit donc s'analyser à l'échelle de la vie de la commune (durée résiduelle moyenne pondérée de 14,33 ans).

**RETROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DE LA DETTE A LANESTER**

<b>ENCOURS VILLE</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>hyp 2019</b>
<b>Encours initial (au 1er janv.)</b>	<b>38 244 702</b>	<b>36 297 448</b>	<b>34 219 900</b>	<b>39 550 428</b>	<b>40 085 573</b>	<b>39 567 685</b>	<b>39 106 085</b>
- Montant remboursé dans l'année	1 981 404	2 077 547	2 381 583	2 464 856	2 317 888	2 546 600	2 416 244
<b>+ Montant contracté dans l'année</b>	<b>34 150</b>	<b>0</b>	<b>7 712 111</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>2 085 000</b>	<b>1 425 000</b>
<i>Montant annuel traditionnel contracté</i>	34 150		1 881 583	1 964 856	1 800 000	2 085 000	1 925 000
<i>Montant annuel contracté Quai 9</i>			2 460 528	1 035 144			
<i>Montant annuel contracté Dette sensible</i>			3 370 000				
<i>Montant emprunt différé (Kerfréhour)</i>							-500 000
<b>Encours contracté au 31/12</b>	<b>36 297 448</b>	<b>34 219 900</b>	<b>39 550 428</b>	<b>40 085 573</b>	<b>39 567 685</b>	<b>39 106 085</b>	<b>38 114 841</b>
<i>Montant de l'année réellement mobilisé au 31/12</i>			7 712 110				
<i>solde emprunt n-1</i>		34 150			3 000 000	1 800 000	2 085 000
<b>Encours mobilisé au 31/12</b>	<b>36 263 298</b>	<b>34 219 900</b>	<b>39 550 428</b>	<b>37 085 573</b>	<b>37 767 685</b>	<b>37 021 085</b>	<b>36 689 841</b>
<b>ENCOURS FONDS DE SOUTIEN</b>			<b>13 199 928</b>	<b>12 319 933</b>	<b>11 439 938</b>	<b>10 559 942</b>	<b>9 679 947</b>
- Montant remboursé dans l'année			879 995	879 995	879 995	879 995	879 995
+ Montant contracté dans l'année			0	0			
<b>Encours fonds de soutien au 31/12</b>			<b>12 319 933</b>	<b>11 439 938</b>	<b>10 559 942</b>	<b>9 679 947</b>	<b>8 799 952</b>
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>hyp 2019</b>
<b>Encours total Etat de la dette contracté</b>	<b>36 297 448</b>	<b>34 219 900</b>	<b>51 870 361</b>	<b>51 525 511</b>	<b>50 127 627</b>	<b>48 786 032</b>	<b>46 914 793</b>
<b>Encours total Etat de la dette mobilisé</b>	<b>36 263 298</b>	<b>34 219 900</b>	<b>51 870 361</b>	<b>48 525 511</b>	<b>48 327 627</b>	<b>46 701 032</b>	<b>45 489 793</b>
<b>Encours de dette ville contracté</b>	<b>36 297 448</b>	<b>34 219 900</b>	<b>39 550 428</b>	<b>40 085 573</b>	<b>39 567 685</b>	<b>39 106 085</b>	<b>38 114 841</b>
<b>Enours de dette ville mobilisé</b>	<b>36 263 298</b>	<b>34 219 900</b>	<b>39 550 428</b>	<b>37 085 573</b>	<b>37 767 685</b>	<b>37 021 085</b>	<b>36 689 841</b>

Prêteur	Montant du contrat	date Signature	Indexation	CRD au 31/12/2019	Durée résiduelle	Date prochain flux	Taux prochaine échéance	Montant prochain flux	Type de pénalité	Budget	Charte de bonne conduite
CACIB - CREDIT AGRICOLE	3 048 980,34 €	24/10/2001	Taux fixe à 4,58%	473 000,00 €	1,95 ans	15/12/2020	4,58%	252 024,46 €	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation CMS)	Principal	A1
CACIB - CREDIT AGRICOLE	868 278,00 €	19/12/2002	TAM + 0,13%, flooré à 0,00%	255 900,00 €	3,04 ans	15/01/2020	0,00%	58 900,00 €	Aucune	Principal	A1
CACIB - CREDIT AGRICOLE	3 060 000,00 €	18/10/2004	TAM + 0,09%, flooré à 0,00%	765 000,00 €	4,54 ans	15/07/2020	0,00%	153 000,00 €	Aucune	Principal	A1
CACIB - CREDIT AGRICOLE	2 100 000,00 €	30/12/2009	Taux fixe à 4,01%	1 287 173,37 €	10,21 ans	16/03/2020	4,01%	38 551,80 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
CACIB - CREDIT AGRICOLE	2 800 000,00 €	29/11/2010	Taux fixe à 3,25%	1 763 063,49 €	10,92 ans	02/03/2020	3,25%	47 938,56 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
Société de Financement Local	3 050 000,00 €	04/01/2007	Taux fixe à 3,88%	969 050,40 €	7,84 ans	03/02/2020	3,88%	35 579,78 €	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation OAT)	Principal	A1
Société de Financement Local	3 494 274,98 €	27/08/2012	Taux fixe à 5,58%	2 603 617,42 €	12,59 ans	03/02/2020	5,58%	73 931,59 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
Société de Financement Local	2 085 000,00 €	22/12/2018	Taux fixe à 1,62%	2 018 370,12 €	19,10 ans	03/02/2020	1,62%	30 564,50 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
Société de Financement Local	37 992 495,98 €	18/06/2015	Taux fixe à 3,51%	28 819 569,36 €	14,92 ans	01/12/2020	3,51%	3 052 502,20 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
Caisse des Dépôts et Consignations	1 000 000,00 €	05/01/2009	Taux fixe à 4,52%	608 755,13 €	9,09 ans	03/02/2020	4,52%	77 009,43 €	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation CMS)	Principal	A1
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	1 976 094,15 €	04/12/2012	Taux fixe à 3,80%	1 533 345,32 €	13,76 ans	02/01/2020	3,80%	36 226,21 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	3 000 000,00 €	04/01/2017	Taux fixe à 1,14%	2 695 581,69 €	17,5 ans	27/01/2020	1,14%	41 990,49 €	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation OAT)	Principal	A1
Caisse d'Allocations Familiales	47 000,00 €	16/01/2015	Taux fixe à 0,00%	13 000,00 €	1,83 ans	02/11/2020	0,00%	6 800,00 €		Principal	A1
Crédit Mutuel Arkea	1 800 000,00 €	18/01/2018	Taux fixe à 1,63%	1 684 366,59 €	18,50 ans	30/03/2020	1,63%	26 411,83 €	Actuarielle (Equ. Marché)	Principal	A1
<b>Totaux</b>				<b>45 489 792,89 €</b>							

ANNEXE 2**BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

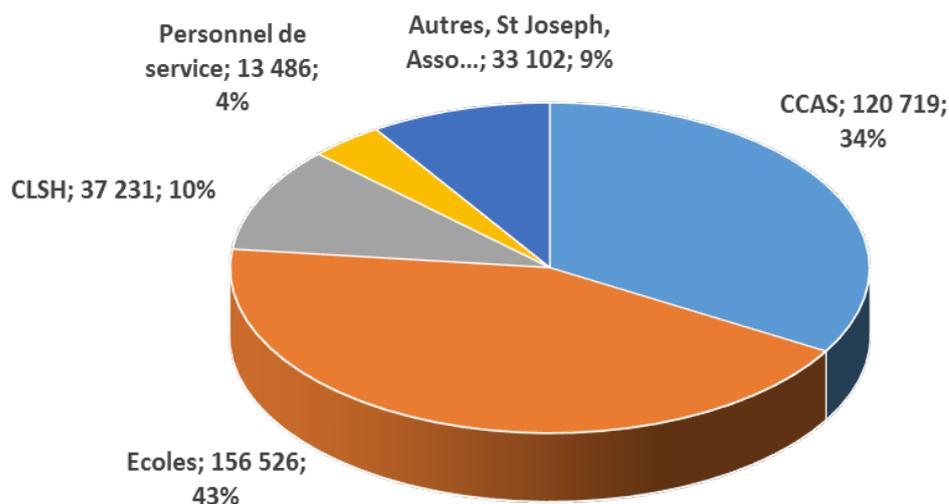
Les comptes du budget annexe cuisine centrale présentait en 2018 des comptes proches de ceux affichés en 2017 : un montant de dépenses réelles annuel de près de **1,51 M€** contre 1,54 M€ en 2017 et un niveau de recettes réelles stable à 1,44 M€ contre **1,43 M€** en 2016. La capacité d'autofinancement brute s'améliore ainsi légèrement pour 2018 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAF brute	42 889,00	55 738,00	61 739,00	127 206,00	-97 860,22	-64 573,96

Depuis la suppression de la confection de repas pour la ville d'Hennebont en 2017 qui a engendré la perte de recettes de près de 500 000 €, un nouvel équilibre est recherché par l'ajustement des dépenses et des recettes.

Ainsi, sur l'exercice 2018, un travail de maîtrise de la masse salariale a été opéré, qui a permis de contracter les dépenses de 45 724 € sur ce chapitre par rapport à 2017. Cette recherche d'optimisation s'est poursuivie en 2019 et devrait permettre de réduire à nouveau le déséquilibre sur l'exercice.

Enfin, la collectivité a renforcé ces dernières années son exigence en matière d'approvisionnement : alimentation biologique, circuits courts, denrées labellisées etc. Cette démarche qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient se traduit par une augmentation des dépenses en denrées alimentaires de 22 000 € entre 2017 et 2018.

Nombre de repas fabriqués en 2018

**ANNEXE 3 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Éléments financiers	2013	2014	2015	2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>426 088</b>	<b>402 232</b>	<b>410 810</b>	<b>442 469</b>
<i>dont acquisitions de cercueils</i>	57 143	45 577	50 419	61 172
<i>dont frais funéraires Lorient</i>	54 511	50 458	47 758	62 061
<i>Charges de personnel</i>	242 417	228 055	216 545	214 657
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>581 190</b>	<b>568 713</b>	<b>539 333</b>	<b>604 877</b>
<i>dont résultat reporté</i>	180 310	145 479	157 056	128 523
<i>Recettes réelles</i>	400 880	423 234	382 277	476 354
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>-25 208</b>	<b>21 001</b>	<b>-28 533</b>	<b>50 561</b>
<i>Affectation en investissement</i>	10 704	9 622	9 425	16 676
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>155 102</b>	<b>166 481</b>	<b>128 523</b>	<b>162 408</b>

Éléments d'activité	2013		2014		2015		2016	
Inhumations	104	53%	104	56%	88	56%	111	51%
Crémations	91	47%	82	44%	70	44%	105	49%
<b>Cérémonies - %cérémonies / décès</b>	<b>195</b>	<b>81%</b>	<b>186</b>	<b>78%</b>	<b>158</b>	<b>75%</b>	<b>216</b>	<b>85%</b>
<b>Nombre de décès Lanester</b>	<b>242</b>		<b>238</b>		<b>212</b>		<b>255</b>	
Cérémonies religieuses	122	63%	125	67%	94	59%	130	60%
Cérémonies civiles	73	37%	61	33%	64	41%	86	40%

L'équilibre de ce budget est directement lié aux variations d'activités.

Fin d'année 2018, le budget dégagait un solde de fonctionnement cumulé de **213 921 €** qui lui permet de financer ses investissements visant à améliorer la qualité d'accueil des familles.

**ANNEXE 4 – BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE**

La halte nautique représente un budget de fonctionnement de près de 25 000 € annuels dont 10 000 € de redevance versée à l'Etat et 15 000 € d'amortissement de biens. Les recettes sont générées par la facturation d'environ 110 mouillages aux usagers pour environ 20 000 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre voté (libellé)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.				3 598,66	8 545,69	11 261,13
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 188,00	9 601,00	9 531,00	9 478,00	8 999,00	9 294,00
012-65 AUTRES CHARGES DE GESTION	5 432,00	5 740,21	272,68	0,00	0,00	1,86
042 FONCT-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	10 967,70	11 714,00	13 992,10	14 925,47	14 818,82	14 723,79
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 587,70</b>	<b>27 055,21</b>	<b>23 795,78</b>	<b>28 002,13</b>	<b>32 363,51</b>	<b>35 280,78</b>
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	9 318,75	5 860,76	80,39	0,00		
70 PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVER	22 129,71	21 274,51	20 116,64	19 455,93	21 102,38	18 672,15
75-77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,33	0,09	0,51	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>31 448,46</b>	<b>27 135,60</b>	<b>20 197,12</b>	<b>19 456,44</b>	<b>21 102,38</b>	<b>18 672,15</b>
CAF Brute	7 509,71	5 933,63	10 313,05	9 978,44	12 103,38	9 376,29
Résultat global de fonct.	5 860,76	80,39	-3 598,66	-8 545,69	-11 261,13	-16 608,63
Résultat structurel de fonct. (hors report)	-3 457,99	-5 780,37	-3 679,05	-4 947,03	-2 715,44	-5 347,50

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre voté (libellé)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INV.	0,00		19 867,85	20 643,65	5 718,18	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 541,31	34 024,55	14 767,90	0,00	0,00	17 250,23
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>22 541,31</b>	<b>34 024,55</b>	<b>34 635,75</b>	<b>20 643,65</b>	<b>5 718,18</b>	<b>17 250,23</b>
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INV.	4 183,42	2 442,70				9 100,64
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 832,89	0,00	0,00	0,00		
040 INVEST-OPERATIONS D'ORDRE-TRANSFERT E	10 967,70	11 714,00	13 992,10	14 925,47	14 818,82	14 723,79
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>24 984,01</b>	<b>14 156,70</b>	<b>13 992,10</b>	<b>14 925,47</b>	<b>14 818,82</b>	<b>23 824,43</b>
Solde d'investissement	2 442,70	-19 867,85	-20 643,65	-5 718,18	9 100,64	6 574,20
<b>Résultat global</b>	<b>8 303,46</b>	<b>-19 787,46</b>	<b>-24 242,31</b>	<b>-14 263,87</b>	<b>-2 160,49</b>	<b>-10 034,43</b>

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme la Maire :** Merci pour cette partie de présentation du débat d'orientation budgétaire. Au-delà de ces chiffres qui viennent d'être présentés, j'aimerais partager avec vous les choix de développement. C'est-à-dire qu'allons-nous faire de ces ressources ? Comment seront-elles mobilisées ? Sur quoi le seront-elles ? Alors évidemment dans une construction comme celle-là, sur ces choix qui sont devant nous et en fonction des années, nous allons avoir des choix de projets nouveaux mais aussi et cette année, nous allons y consacrer 70 % du budget d'investissement notamment pour la rénovation, à la fois pour des enjeux de longs termes mais en même temps sur des interventions de gestion quotidienne.

Philippe Jestin a eu l'occasion de le dire par rapport à notre service public de qualité et d'ailleurs nous le retrouvons dans les choix de développement qui sont les nôtres, il s'agit bien d'engagements comme il est cité dans le texte, et de la volonté de garantir un accès pour tous à des services de proximité. C'est bien de garantir un cadre favorable à des initiatives

associatives ou privées et puis et pas des moindres, d'accompagner les changements profonds de notre société.

Alors bien entendu, nous agissons en responsabilité. Nous sommes sur le dernier débat d'orientations budgétaires du mandat mais nous sommes toujours les uns et les autres mobilisés pour faire en sorte de continuer notre contrat de mandature. Et je rappelle les trois axes que nous allons partager ensemble :

Le 1<sup>e</sup> étant de préserver le patrimoine communal et de veiller au cadre de vie des Lanestériens. Nous parlons de quoi ? Si vous lisez attentivement le document et si vous repérez les mots que je viens de citer, vous pouvez lire le mot sécurité. C'est-à-dire que ce qui nous engage en priorité sur ces grands enjeux, y compris sur le cadre de vie, c'est un cadre de vie et un patrimoine communal sécurisé. C'est la moindre des choses et je le redis ici, nous sommes bien dans la continuité de nos débats d'orientations budgétaires précédents.

Au-delà de cette question de sécurisation, dire que ce qui nous engage et ce qui nous mobilise, c'est aussi de faire en sorte que les habitants se plaisent à Lanester et faire en sorte que les habitants se rencontrent. Et puis et ce n'est pas des moindres, Philippe JESTIN l'a rappelé, notre population augmente. Pourquoi ? Parce que notre ville est attractive et dans les choix budgétaires qui sont les nôtres, dans cette qualité de vie à laquelle nous contribuons à Lanester, dans cette volonté d'un patrimoine communal à la hauteur des enjeux et bien tout cela est une référence et cela contribue à notre image. C'est une sorte de vitrine, de reconnaissance que Lanester est une ville agréable à vivre.

Je vais rapidement balayer les grandes lignes de dépenses qui seraient les nôtres. Je dis « qui seraient » parce que je me rappelle que l'an dernier, nous avons eu un moment d'échange sur la question du temps. Je me demande d'ailleurs si ce n'est pas avec Philippe JUMEAU que nous avons évoqué cette question en se demandant s'il fallait utiliser le conditionnel, le présent ou le futur. Alors je ne sais pas si c'est l'enseignant qui parlait ou l'élus, en tous les cas c'est le temps du conditionnel est celui qu'il faut utiliser. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il s'agit d'orientations budgétaires. Les décisions seront prises au vote du budget. Si nous validons ce soir nos orientations et si elles sont traduites au budget qui sera présenté aux élus en février, évidemment que nous passerons du conditionnel au présent.

Alors qu'est-ce qu'il est possible de faire ? Et bien il est possible de travailler sur le secteur sportif, de le mettre en sécurité, de prévoir des travaux pour les cours de tennis de l'ordre de 400 000 euros, d'interventions diverses sur les gymnases à la salle Jean Zay, Léo Lagrange, pour l'éclairage aussi de la salle Pierre de Coubertin.

Pour le secteur des écoles : dans la continuité du travail réalisé depuis de nombreuses années, faire en sorte que la rénovation se poursuive et en particulier de travaux d'accessibilité, des travaux d'étanchéité et de menuiserie, de ventilation. Nous serions sur un montant sur 400 000 euros.

Pour les centres de loisirs : je parlais de l'attractivité de la ville de Lanester, de sa force et de son image. Elle passe aussi par la qualité de nos centres de loisirs, je pense à Saint-Niau. Vous connaissez ce site, c'est une référence sur le territoire, plus d'une centaine de groupes d'enfants extérieurs fréquentent notre centre. Et je ne parle pas que de nos enfants Lanestériens. C'est donc une trentaine de partenaires extérieurs fréquentant le site de Saint-Niau. Sur Pen Mané, nous allons poursuivre la rénovation des salles d'activités en particulier l'espace Montessori. Nous allons poursuivre aussi l'entretien, la rénovation de Pierre-François. Inutile de vous dire que c'est une salle très prisée et nous allons améliorer le sas d'accès ainsi que les sanitaires.

Quand nous parlons de patrimoine communal, il faut aussi mesurer que ce n'est pas seulement le bâti mais c'est aussi des aménagements et des installations extérieures, des espaces extérieurs. Dans cette lecture, vous dire que nous aurons l'occasion d'y revenir avec Michelle JANIN tout à l'heure. Vous dire combien le budget participatif est un élément aussi de vitrine.

Le budget participatif traduit justement l'importance des espaces extérieurs pour les habitants, ces habitants qui montrent à travers leurs projets combien ils sont attachés à ces espaces extérieurs. Je pense en particulier au parc du Plessis. Nous aurons aussi un montant de 200 000 euros pour les espaces verts, la 4ème fleur est toujours là et nous y tenons. C'est aussi une qualité de notre vie. Les espaces extérieurs, c'est aussi la question des déplacements. Nous en avons parlé tout à l'heure par la récompense du ruban bleu et ce n'est pas un hasard. Nous sécurisons aussi les circuits de déplacements doux, pour la mise à disposition d'équipements multisports, pour aménager des lieux de rencontres. Tout cela en fait est important dans les orientations budgétaires. Ce sont à la fois des lignes budgétaires mais ce qui est important, c'est que c'est pour le bien de notre population. Nous amorcerons les travaux qui devraient permettre rapidement la réouverture du skate-park, je sais combien cette question nous préoccupe les uns et les autres, nous sommes en attente du rapport d'expertise et dès qu'il sera connu, nous enclencherons les travaux. C'est l'image de l'entrée de la Commune. D'ailleurs j'ai cru comprendre que la Ville de Ploemeur connaissait les mêmes soucis.

Ce qui n'est pas rassurant non plus c'est le changement climatique. La gestion des eaux pluviales en partenariat avec Lorient Agglomération nécessite une participation d'investissement de 93 000 euros sans oublier bien entendu notre patrimoine car il est utilisé au quotidien. C'est la question de la voirie dans le cadre des déplacements dans la ville et puis la question des stationnements. Je pense que chacun le mesure. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire entre 700 000 à un million d'euros.

Le 2ème axe : Dans la préservation de la capacité d'agir de la ville, il y a deux parties : la 1<sup>ère</sup>, étant la partie financière. Le 2ème point et qui n'est pas neutre, c'est que la collectivité veillera à se doter des moyens pour accompagner les changements technologiques, sociétaux et environnementaux. Je voudrais souligner qu'autant au niveau de la COP 25, les grands de ce monde ne sont pas capables de se mettre d'accord pour faire avancer le dossier autant que nous, localement, modestement mais d'une manière j'allais dire volontariste, nous avançons sur la nécessité de contribuer à faire en sorte que la planète puisse durer longtemps et que l'environnement soit de qualité pour nous et les générations futures. Alors le côté financier et la question des moyens d'actions budgétaires sont rappelés dans les orientations budgétaires. Philippe JESTIN a rappelé le programme de désendettement de 500 000 euros en 2020, ce qui veut dire que depuis 5 ans, nous nous sommes désendettés de 2 500 000 euros et que la capacité d'investir de la collectivité sera de 4,64 millions d'euros.

Que faut-il rappeler aussi ? Ce sont les charges de fonctionnement qui doivent être optimisées et qu'évidemment cette maîtrise passe par la stabilité des charges de gestion, par une hausse modérée de la masse salariale. Nous parlons de 1 à 1,5 % ; par la diminution des intérêts de la dette, les chiffres ont été rappelés par Philippe JESTIN. Il a donc fallu avec une certaine frustration, pallier à la diminution d'1,5 million d'euros de dotations de l'Etat, intégrer la capacité budgétaire d'un budget complémentaire de 250 000 euros lié à l'ouverture de QUAI 9 et d'un budget complémentaire équivalent je vous le rappelle pour permettre le maintien et la rénovation d'une piscine au centre-ville, piscine qui fait la démonstration de sa qualité.

Au niveau de la CAF nette, elle est maintenue autour de 1,3 million d'euros. Sur les transformations, les changements technologiques, sociétaux et environnementaux évidemment que cet accompagnement, vous l'aurez sûrement deviné, passe par la qualité, par la mobilisation des compétences de nos agents. Ce travail collectif fait le quotidien de la vie de nos agents municipaux. Nous privilégions bien entendu une organisation respectueuse qui passe par la lutte contre la précarité dans l'emploi, qui passe par la mise en place d'un management impliquant et responsabilisant les équipes, qui passe aussi par une politique de recrutement tenant compte des évolutions : coordinateurs médico-social, chargés de missions numérique, techniciens informatiques, chargés d'étude en sécurité, sûreté et accessibilité des bâtiments, référentes parcours de réussite éducative. Tous ces recrutements sont la

démonstration que nous accompagnons et que nous allons poursuivre cet accompagnement pour les plus fragiles en particulier.

Sur le développement du numérique, vous avez dans le bordereau un rappel de toutes les lignes budgétaires consacrés au numérique. Rappeler qu'évidemment que nous avons le sentiment que ce développement du numérique profite aux plus autonomes d'entre nous et que la question d'un numérique inclusif se pose avec beaucoup plus d'urgence qu'hier. Je voudrais simplement faire remarquer que c'est vrai que d'une certaine manière la mise en place du RFI à la médiathèque, le WI-FI public, la refonte du site Internet ou encore les inscriptions en ligne pour les activités extrascolaires pourraient démontrer que nous nous adressons surtout à une population déjà habituée, à l'aise avec cette pratique du numérique. Il n'empêche que cela fait gagner du temps dans les services et cela permet aux services de réaliser plus de médiation envers les populations les plus fragiles. Nous voulons faire en sorte d'un numérique utile aux plus autonomes mais de faire en sorte que la médiation soit du temps gagné aussi pour les plus fragiles. Nous aurons l'occasion d'y repenser et d'y travailler entre autre avec Lorient Agglomération, sans oublier la question d'un numérique responsable. C'est un sujet qui mérite également d'être traité.

Alors concernant le CCAS, nous poursuivons, cela a été dit et rappelé par 1 100 million de subventions. Nous sommes en continuité avec 2019, même si sur 2020 la question du vieillissement de la société sera posée. D'ailleurs la question d'un nouvel EPHAD est engagée, nous sommes déjà au travail sur le sujet et pour préparer le déménagement des services du Point Bleu et plus globalement pour travailler à la préparation du contrat d'objectifs et de moyens, le fameux C.P.O.M qui verra définir de nouvelles modalités de financement des services, de structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées.

La transition écologique est en cours, nous inscrivons bien sûr nos choix de développement dans cette transition. Le bordereau rappelle la mise en place des luminaires LED, la rénovation des bâtiments avec des travaux d'isolation, des systèmes de chauffages alternatifs avec le bois, la modernisation du réseau d'éclairage public. La coupure d'éclairage nocturne est bien entendu poursuivie. Et puis si nous avons le moindre doute le PLU que nous avons voté les semaines passées permet de garantir cet engagement fort en matière de recours aux énergies renouvelables entre autres pour les constructions neuves, pour les territoires. Sans oublier que sur ces questions environnementales, et la presse en fait écho aujourd'hui et de belle manière, la question de la restauration municipale est au cœur de ces questions. Nous sommes au rendez-vous sur ces questions, nous sommes au rendez-vous pour les achats en circuits courts. Et nous sommes au rendez-vous aussi pour l'achat de produits BIO.

Dernier axe, et cela ne vous étonnera pas, qui fait partie de nos fondamentaux depuis de nombreuses années, en tous les cas depuis que je suis élue, et qui fait partie de mes convictions, il s'agit de dynamiser et d'impliquer les acteurs locaux. Quand nous parlons des acteurs locaux, nous parlons bien entendu des habitants, avec ces dispositifs participatifs. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure mais les chiffres en ma possession montrent combien les habitants sont au rendez-vous, même si évidemment nous pouvons toujours nous améliorer. Mais la tranche participative du budget montre aussi la démonstration que l'expertise d'usage de la ville est une réalité et qui finalement contribue à l'intelligence collective. Le secteur associatif évidemment est aussi au rendez-vous parmi les acteurs dynamiques du territoire pour favoriser une qualité de vie à Lanester. N'oublions pas non plus les acteurs économiques parce qu'ils sont aussi des moteurs et des ressorts de la vie locale. Les commerçants du centre-ville, nous allons avoir l'occasion d'en parler lors des deux bordereaux concernant le commerce de Lanester. Nous allons aussi pouvoir voir en 2020 une avancée enfin sur Manébos pour que l'aménagement du secteur soit une réalité réussie. Sans oublier la zone du Rohu, où cette après-midi une réunion technique avait lieu sur cette question. Nous tenons bon, au-delà de l'extension de Kership avec un carnet de commande

que vous connaissez, le déplacement des Sabliers et le projet de port à terre est un sujet sur lequel nous continuons de travailler en coopération avec l'agglomération, la Sellor et l'agence du développement économique Audelor.

Le PLU rappelle si nous en avons le moindre doute, que la question de la dynamique de la ville passe aussi par la dynamique des quartiers. Cette dynamique des quartiers est réalisée avec la coopération de nos agents de développement local au sein des maisons de quartiers avec les activités du Pass' Quartier, et s'il fallait n'en citer qu'un, je citerai bien entendu Kerfréhour pour lequel nous avançons de belle manière, aussi grâce à la coopération de Lorient Agglomération mais aussi de l'ANRU. Les provisions financières de l'an dernier seront renouvelées en 2020 et dans ce quartier bien entendu un futur projet, entre autre un nouvel EPHAD.

Voilà Cher(es) ami(es) ce que je voulais partager avec vous, avec conviction vous l'avez j'espère senti, avec fierté aussi et avec complicité et coopération évidemment, avec mes remerciements aux services, au directeur financier Ludovic CATROS et à l'ensemble des services, à l'ensemble de la Direction Générale qui, sous l'autorité de Sophie LEFEVRE dirige ces grandes orientations et met en œuvre les orientations politiques de notre équipe municipale à votre service depuis 2014. Alors je pense que le moment est venu de débattre, je ne doute pas que la parole sera partagée ce soir. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. LE GAL** : Madame La Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La mandature touche à sa fin, 6 ans d'implication au service des Lanestériens et de notre ville. Dynamique et attractive sont les deux qualificatifs qui la caractérisent aujourd'hui. Nous pouvons être fiers du travail effectué dans le cadre de notre contrat de mandature. Nous l'avons porté et surtout réussi à le finaliser sur le mandat.

Notre vision pourrait se limiter localement mais nous vivons encore en cette fin d'année une période sociale particulièrement sensible.

13 mois après le début de la crise des Gilets Jaunes qui n'a pas vraiment trouvé d'issue, c'est maintenant une nouvelle crise profonde qui touche notre pays.

Comment peut-on réformer avec autant de confusions et d'absence de concertation ? Comment cette politique peut-elle être portée avec autant de contradictions et de contre-vérités au niveau local ?

Les 15 jours de grève et de manifestation initiés le 5 décembre ont démontré, s'il le fallait, combien la réforme et le projet de régime de retraite par point de Monsieur MACRON ne passe pas. Elle provoque le doute, des inquiétudes et de la défiance.

Les droits à la retraite sont discutés et menacés et le gouvernement est incapable d'apporter des réponses précises et rassurantes sur sa réforme.

Pire, celui qui portait le projet gouvernemental s'est vu dans l'obligation de quitter ses fonctions pour fraude. Quel discrédit à la parole publique !

Cette réforme inexplicable et construite sans concertation est directement en lien avec les contraintes imposées par les politiques ultra-libérales Européenne. La part des retraites est actuellement à 14 % de notre PIB.

A terme, la France est vivement invitée à ramener ce taux à 12 %.

Dès lors, on imagine bien que cette réforme fera baisser inéluctablement les pensions de retraites.

L'âge pivot est aussi repoussé de fait, sans détour de la part du gouvernement, à 64 ans.

La réforme à venir pour les droits aux allocations chômage n'est pas plus rassurante.

Au-delà, ce sont bien les fondements de notre société et de son modèle social basé sur la ou les solidarités qui sont remis en cause. En effet la crise est profonde et touche aussi de plein fouet le service public, à l'image de ce qui se passe dans le milieu hospitalier.

Monsieur Macron veut aussi le réformer à la mode libérale mais sait combien ces sujets sont éruptifs. Il a même été contraint, suite à la mobilisation des personnels, d'[annoncer un plan d'urgence pour l'hôpital](#).

Les moyens existent pour financer un nouveau modèle économique, social et environnemental.

Au-delà des cadeaux fiscaux accordés aux plus riches, l'état pourrait, entre autre, réorienter les 40 milliards du CICE.

Ces moyens permettraient de répondre aux revendications et aux attentes des français pour une refondation du contrat social.

Ils devraient aussi permettre de financer les politiques et services publics, la revitalisation de nos territoires et les collectivités locales.

Actuellement on en est très loin, les collectivités subissent le plan de 13 milliards d'économie imposé pour la durée du mandat présidentiel.

Ces 13 milliards s'ajoutent aux pertes de dotations déjà accumulées les années précédentes.

Pour la commune, La perte cumulée de la DGF de 2014 à 2020 sera de 6,3 millions d'euros pour ce mandat municipal. Que de choses aurions-nous pu entreprendre avec cet argent !

Ce sont des écoles, des équipements et des gymnases non modernisés et réhabilités mais aussi des nouveaux projets qui n'ont pas vu le jour ou encore les travaux de voirie qui ne seront pas réalisés. Ce sont les possibilités de remboursement anticipé de notre dette ou l'accélération de la filière bio dans notre restauration municipale qui n'auront pas été effectifs...

Le gel actuel des dotations ne permet évidemment pas à la commune de combler ces pertes de financement.

Le contrat de maîtrise des dépenses à +1,3 % passé par Lorient Agglo avec l'Etat est une autre source d'inquiétude puisqu'il rentrera dans sa troisième année en 2020 et nous impactera aussi indirectement. L'agglo va perdre 17 millions d'euros sur la période et devra faire face à des compétences élargies. Une équation compliquée d'autant qu'il y a aussi des attentes au niveau communautaire, comme la tarification sociale de l'eau et les attentes en matière de transports urbains.

N'est-ce pas aussi un encouragement du gouvernement à l'externalisation à terme des services publics communautaires vers le privé ?

Le flou budgétaire des années à venir est aussi une autre source d'inquiétude. Au-delà de 2020, nous ne savons pas qu'elles seront nos dotations.

La suppression de la taxe d'habitation pourrait elle aussi ne plus être compensée au fil du temps ?

C'est donc dans ce contexte flou et contraint que nous devons envisager notre construction budgétaire pour 2020.

Pour autant, sans surprise, ce budget s'inscrit dans le prolongement des précédents. Sa construction est vertueuse malgré ces difficultés. Le travail mené par les élus et les services sur ce mandat permet sa maîtrise dans le temps.

Nous économisons, optimisons et mutualisons ce qui est possible en veillant à ne pas dépasser la limite supportable pour préserver le fonctionnement de la collectivité.

Ce sont dans le même temps malheureusement des choix contraints de différer certains investissements et travaux ...

Nous stabilisons donc toujours la pression fiscale, contenons la dette et nos dépenses de fonctionnement afin de préserver nos équilibres :

- La dette sera en baisse à 38,1 millions d'euros pour une mobilisation réelle de 36,6 millions.
- L'effort de désendettement de 500 000 € sera poursuivi.
- La baisse des charges de la dette de 70 000 € sera encore réelle en 2020 pour atteindre un cumul de de 330 000 € entre 2015 et 2020.

- Le soutien à l'économie locale est préservé par un programme d'investissement annuel de plus de 4,6 millions d'euros.
- Les taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2020.
- L'augmentation des tarifs municipaux sera contenue à 1 %, moins que les prévisions de l'inflation
- L'évolution des dépenses de fonctionnement sera inférieure à 1,5 %.
- Notre politique sociale et l'action du CCAS continueront à être soutenus et financées à hauteur de 1 100 000 €

Dans le même temps nous continuons à construire pour la ville :

- Nous poursuivons la structuration de la ville avec la finalisation des travaux de réhabilitation sur Joliot Curie par la création d'un espace citoyen et associatif (425 000 €).
- Nous maintenons et continuons à moderniser et adapter un service public de proximité qui assure notre politique de solidarité.
- Nous poursuivons la transition numérique et digitale qui transforme les usages, facilite les démarches, consolide le lien habitants/collectivité (150 000 €), notamment avec la mise en place d'outils de Gestion de Relation aux Usagers qui mettra en évidence cet effort en 2020.

Par ailleurs, nous agissons pour le renforcement de l'attractivité de la ville :

- Nous sommes très actifs à la stimulation du tissu économique.
- Nous continuons à soutenir les projets pour la construction de nouveaux logements.
- Nous provisionnerons à nouveau 500 000 € pour la rénovation urbaine de Kerfréhour.
- Nous améliorons le cadre de vie.
- Nous entretenons et valorisons nos nombreux équipements communaux :  
Un effort est porté particulièrement sur :
  - L'espace Jo Hoher (365 000 €).
  - Sur les gymnases (155 000 €)
  - Sur l'entretien et la rénovation des écoles (380 000 €)

Ce qui fait l'attractivité de notre ville c'est aussi le dynamisme du monde associatif qui contribue à la vitalité de la ville :

- Nous lui maintenons son niveau de subventionnement à hauteur de 570 000 €
- Nous lui mettons à disposition de nombreux locaux et moyens techniques et continuons à améliorer l'accueil par la mise à disposition de nouveaux locaux dont ceux de Joliot Curie dont j'ai déjà parlé.

Ce n'est donc pas un hasard si notre population et nos ressources directes augmentent depuis deux ans.

L'écologie et le développement durable sont au cœur de notre politique communale.

Nos orientations budgétaires s'inscrivent pleinement dans notre Agenda 21 et notre PADD.

Notre poursuivons les économies d'énergie et nous rationalisons nos consommations.

Le travail fait sur l'éclairage public, les actions pour la maîtrise des consommations d'énergie et le nouveau réseau de chaleur bois en témoignent.

Ces engagements et réalisations démontrent bien l'importance et le rôle primordial de l'action locale, à l'heure où la COP 25 vient de se conclure par un pitoyable échec.

La vitalité des dispositifs de démocratie locale renforce notre démarche politique.

Le budget participatif a été à nouveau plébiscité cette année. Les 3 projets retenus et tous les autres ont encore fortement mobilisé les Lanestériens.

Nos prévisions budgétaires sur le moyen terme ne peuvent donc pas s'appuyer sur des orientations gouvernementales lisibles mais elles nous permettent malgré tout d'anticiper et préparer l'avenir par la poursuite des actions engagées et par l'anticipation dans les grandes transitions.

Les élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté revendiquent les orientations budgétaires 2020 présentées ce soir qui tendent vers des équilibres et des objectifs essentiels au développement de la commune.

Nous tenons à remercier les services, le service financier et notamment son directeur Ludovic CATROS.

**Mme la Maire** : Merci Jean-Yves. Autre prise de parole ?

**M. JUMEAU** : Avant de commencer mon intervention je voulais juste revenir sur un des propos tenus par Philippe JESTIN sur la situation internationale. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a trois jours la Bourse de Paris a franchi la barre symbolique des 6000 points puisque visiblement les relations entre les Etats-Unis et la Chine se sont réchauffés. Que maintenant nous savons ce que le Brexit va donner comme conséquence, les nantis de la finance ont senti immédiatement s'ouvrir devant eux un marché extrêmement intéressant. Donc nous voyons bien que de l'argent il y en a, à partir du moment où les conditions sont remplies mais juste pour une partie de la population.

Le 13 Décembre 2018, je commençais mon intervention par les propos suivants :

« Nous allons donc au cours de ce Conseil Municipal débattre des orientations budgétaires de 2019 pour la commune de Lanester. Et ce, dans un contexte social, inédit, atypique avec le mouvement dit des Gilets Jaunes, qui maintenant dure depuis plus de 4 semaines ».

Eh bien un an plus tard, le mouvement des Gilets Jaunes perdure, mais s'y est ajouté, depuis plusieurs semaines un mouvement social qui, lui, semble parti pour durer, je veux bien évidemment parler du sujet des retraites.

Quel est le lien entre le DOB et ce mouvement, me direz-vous ?

Simple, il y a un certain nombre de questions pour lesquelles, il n'y a pas de réponse.

Pour les retraites, pour résumer assez vite, cette réforme, dite « à points », peut être présentée comme « On sait ce qu'on cotise, on ne sait pas ce qu'on reçoit au moment de son départ à la retraite ». Toujours la théorie fumeuse et méprisante du « en même temps » qui permet à certains de pouvoir se considérer comme des progressistes, des gens de gauche tant il est vrai que laisser dans l'incertitude la plus totale les salariés et retraités actuels et futurs est digne d'une politique de progrès.

Et puis quand on constate les mensonges et omissions éhontés de celui qui était, jusqu'avant-hier, censé faire de la pédagogie pour faire passer la pilule amère de la diminution inévitable des pensions, il y a de quoi être définitivement dégoûté de la sphère politique.

Et des incertitudes, il en reste à l'occasion des orientations budgétaires qui nous sont présentées ce soir.

Je vais me permettre une petite incise humoristique : avec Delevoye vous aviez la vie austère avec Pietraszewski vous aviez la vie aux champs, et la vie aux champs c'est quand vous êtes DRH, c'est 71 milles balles pour 2 mois de travail et quand vous commettez 80 centimes d'erreur dans la caisse d'une journée vous êtes licenciés ! D'ailleurs au passage vu le nombre de casseroles que se traîne ce gouvernement, je me demande pourquoi ils ont changé la vaisselle à l'Elysée, je ne suis pas sûr que c'était utile.

Il est notable qu'elles figurent dans le rapport, une nouvelle fois de grande qualité, qui nous a été transmis.

Quelles sont-elles ?

- Si la DGF est maintenue, on ne peut guère présager des conséquences des réductions précédentes sur les éventuelles réalisations à venir. Au lendemain du 22 mars 2020, il est possible que la nouvelle majorité ait plus à gérer un mandat de transition qu'un mandat de propositions ambitieuses car les ressources dont disposeront les collectivités sont floues à ce jour.

- Localement, quelles seront les incidences, par exemple, de la contractualisation de l'Agglo sur les dotations aux investissements ?
- Que penser du gel de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ?
- La compensation, soi-disant à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation, reste bien mystérieuse et n'a, à ce jour, fait l'objet d'un engagement sincère et écrit de ce gouvernement. La disparition de la taxe d'habitation ne va redonner du pouvoir d'achat à certains qu'en apparence. Elle va supposer des compensations décidées par l'état et non plus par les communes et va dépendre d'année en année de la loi de finances. Il s'agit là d'une redistribution des pouvoirs. Désormais les communes perdent une grande part de leur autonomie budgétaire, c'est en substance ce que disent les maires de France, au travers de leur association. Ils écrivent également et je cite : « *Quant au Projet de Loi de Finances (PLF) 2020, l'AMF dénonce le « siphonage » de près de 400 millions d'euros sur les dotations dédiées aux collectivités locales, mais aussi la tentation constante du gouvernement de revenir sur ses engagements d'une compensation de la TH à l'euro près* »
- Autre inconnue, qui aura inévitablement un impact sur les marges de manœuvre financières de la commune : à ce moment de l'année, toujours aucune information concrète sur la compensation des conséquences de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, qui concerne donc les établissements catholiques. Compensation, totale, partielle, ou nulle puisqu'à Lanester, il existe une indemnisation depuis de nombreuses années, on n'en sait toujours rien ! Il me semble avoir compris que cela représenterait une dépense de 200 000 € sur le budget annuel (soit la moitié de la réfection des courts de tennis, des travaux d'entretien des écoles, un quart de l'entretien de la voirie...) ; en tout état de cause, il faudra avancer cette somme et donc voir où elle peut être récupérée, une nouvelle fois, parce qu'en même temps on casse le Service Public d'Education et on avantage outrageusement l'enseignement catholique, qui continue de s'affranchir des réformes imposées au public (cf réforme du lycée).

Certes, c'est la future équipe municipale qui aura à gérer l'ensemble des éléments précités, mais elle aura aussi des constats positifs en vue de 2020 sur lesquels s'appuyer et que nous souhaitons souligner :

- Des taux d'imposition maintenus
- Une augmentation notable de la population (+ 282 habitants)
- Une moyenne de revenu en augmentation (+ 4,4 %)
- 321 foyers fiscaux supplémentaires
- Une proposition de la population active plus élevée en pourcentage que le nombre de retraité.e.s, qui, par ailleurs, sont maltraités, mais ce n'est pas de la responsabilité de la municipalité en place.

À nouveau, comme l'an passé, au vu du climat social actuel, nous réitérons notre demande de surseoir à la traditionnelle augmentation de 1 % des tarifs municipaux ; nous sommes suffisamment lucides pour dire que cela a des répercussions minimales en termes d'augmentation de tarifs ; pour nous, il s'agit d'un geste politique en direction des familles lanestériennes.

Voilà brièvement ce que nous souhaitons dire sur ces orientations budgétaires : une certaine confiance dans les choix budgétaires locaux, mais une grande défiance vis-à-vis des orientations nationales, dont les conséquences sur la population sont loin d'être négligeables. Je vous remercie.

**Mme la Maire** : D'autres interventions ?

**M. FLEGEAU** : Ce débat sur les orientations budgétaires sera le dernier de notre mandature. Il intervient dans le contexte particulier des fins de mandat, où les réelles orientations budgétaires déterminées non par la majorité sortante mais par la majorité municipale qui sera désignée par les concitoyens par les 15 et 22 mars prochains. Cependant c'est un exercice obligé dont nous ne pouvons nous exonérer. Quelques mots sur la conjoncture.

La croissance est stable et le chômage est en baisse. Selon un rapport récent de la banque de France, les indicateurs devraient rester bien orientés pour la période 2019-2021. Avec un résultat remarquable selon les experts car malgré une croissance somme toute modeste, les créations nettes d'emploi devraient atteindre un niveau élevé en 2019 de l'ordre de 271 000 contre 183 000 en 2018 et 343 000 en 2017. En conséquence le taux de chômage, au sens du BIT, passe de 8,9 en 2017 à 8,8 en 2018. Atteindrait 8,3 en 2019 et pourrait ainsi passer sous la barre des 8 % de la population active à la fin 2021.

Le pouvoir d'achat devrait également accélérer en fin d'année selon les économistes. Les différentes mesures décidées par le Président Emmanuel Macron, à la suite du mouvement des gilets jaunes, améliore le pouvoir d'achat des français. Au 1<sup>er</sup> semestre, le renforcement de la prime d'activité, la défiscalisation et l'exonération des cotisations sociales pour les heures supplémentaires, l'allègement de la contribution sociale générale ont permis de répondre en partie à l'attente de certains ménages. Pour le second semestre, la seconde vague de baisse pour la taxe d'habitation devrait accélérer le revenu des ménages concernés. Le pouvoir de revenu des ménages progresserait de 3 % en 2019 nettement plus qu'en 2018 (+ 1,8 %). Ce bilan Macron économique ne masque évidemment pas les difficultés auxquelles sont confrontés certains de nos concitoyens que nous ne nions pas et que nous connaissons ici à Lanester. Mais ces données permettent de mettre un tout petit peu en perspective, une situation qui n'est peut-être pas la description anxiogène que nous décrivent certains.

Pour revenir sur les orientations qui nous sont présentées, nous exprimerons plusieurs remarques. D'abord noter que la dotation globale de fonctionnement est en augmentation depuis 2017. Beaucoup avaient glosé sur la baisse des dotations aux collectivités. On peut dire que jusqu'ici Emmanuel Macron aura fait pour Lanester beaucoup mieux que ces prédécesseurs. Ensuite rappeler que si le taux d'imposition de la commune n'évolue pas, les impôts des Lanestériens augmenteront car les bases des valeurs locatives augmentent. Ainsi le bordereau précise que le projet de loi de finance 2020 a prévu un temps de geler les valeurs locatives 2020 à leur niveau de 2019. Mais face à la pression de diverses associations d'élus, les valeurs locatives devraient finalement progresser. Pour la dernière inflation connue soit 0,9 %, cela a été réprécisé tout à l'heure. C'est comme si certains Elu(es) locaux préféraient faire endosser la hausse des impôts à l'Etat plutôt que par leurs propres décisions locales pour la transparence, il serait utile de le rappeler.

Nous terminerons par quelques remarques sur les orientations : l'endettement de la ville reste important, dommage qu'il ait fallu attendre 2014 pour commencer à désendetter la ville de 500 000 euros chaque année. On s'aperçoit que faire baisser l'endettement est un exercice de très longue haleine qu'il faudra prolonger. Ce document d'orientation ne nous apparaît pas assez ambitieux au regard de l'urgence écologique en particulier. Aucun financement n'est fléché pour le développement des aménagements cyclables, les parcours piétons accessibles sur l'ensemble de la ville, il y a un manque d'ambition également pour prendre en compte le vieillissement de la population lanestérienne. Pour nous la prévision de subventions au budget du CCAS est trop faible, il devrait être augmenté sensiblement pour anticiper ce défi, ceci autant que le bordereau indique qu'il y aura une mobilisation supplémentaire des fonds du CCAS compte tenu du renforcement de son équipe de direction, une vigilance doit être apportée sur le vieillissement des bâtiments communaux dont beaucoup ont été construits à la même période dans les années 90/2000. Cela nécessite anticipation et prévision et passe pour nous par un audit de notre patrimoine, une attention particulière doit être portée sur les

bâtiments énergivores, si le soutien à l'activité économique est abordé dans le document, la zone de Kerpont n'est pas évoquée, il faudrait selon nous un engagement pluriannuel pour répondre notamment à l'enjeu des déplacements sur cette zone.

Pour le Groupe EP2M, ces points sont insuffisamment pris en compte. Je terminerai mon propos en remerciant à mon tour l'ensemble des services financiers pour la qualité des dossiers fournis ce soir.

**Mme La Maire** : Bien, la parole est à Annaig LE MOEL-RAFLIK.

**Mme LE MOEL-RAFLIK** : Permettez-moi tout d'abord de revenir sur le caractère particulier de ce dernier débat d'orientation budgétaire du mandat. Pour les socialistes, dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, nous avons participé à l'élaboration des budgets, contribué à prioriser nos choix d'investissement, de fonctionnement, à mesurer la capacité d'autofinancement de la ville, les règles de dotations, qui sont nos réels outils de l'action politique locale. Pour nous, les priorités sont claires : donner aux enfants les chances de la réussite et de l'émancipation, accompagner les transitions et assurer la qualité du service public vers toute la population lanestérienne. A Lanester il y a ceux qui sont de Gauche et qui n'ont pas besoin de s'en revendiquer par leurs actes politiques et il y a ceux qui ne le sont plus mais qui continue à s'en revendiquer dans la presse. Le fameux « en même temps ! »...

Dans le contexte économique et social, nombre de sujets nationaux peuvent être débattus ce soir. J'axerai mes propos sur les priorités proposées en matière de service public notamment les priorités données à la sécurité et un accueil de qualité dans nos infrastructures notamment sportives.

Les prévisions optimistes en matière d'emploi en 2020 s'expliquent structurellement et démographiquement. Le taux de chômage est même 0,3 % moins élevé que la moyenne nationale à 8,7 %. Il faut néanmoins être prudent sur ces chiffres du faite de la réforme de Pôle Emploi au 1<sup>er</sup> novembre 2019 intégrant de nouvelles règles de comptage et poussant les chômeurs vers la radiation. La France par ailleurs reste sujette aux aléas économiques dans le contexte de contestation sociale actuelle. Après les gilets jaunes l'an dernier, les mobilisations contre l'actuelle réforme des retraites risquent d'avoir des conséquences sur le plan politique car ce projet a créé des divisions. Entre ceux nés avant ou après 1975 ou 1964 d'ailleurs... Opposer les français les uns aux autres est bien une des marques de fabrique du macronisme alors que notre système de protection sociale est équilibré et que les déficits ont été comblés par Marisol Tourraine sous le mandat précédent au prix d'efforts conséquents. Ne négligeons pas l'impact économique des mouvements sociaux, notamment dans les transports, même si une trêve de Noël serait la bienvenue, je partage Madame la maire.

Par ailleurs, les salaires demeurent bas (et c'est un des problèmes majeurs de la réforme des retraites), les inégalités se creusent, la pauvreté augmente et le gouvernement supprime l'observatoire comme pour nier cette réalité. On le constate à Lanester notamment auprès des familles monoparentales et des personnes âgées isolées.

Le contrat de maîtrise de la dépense locale de Lorient Agglomération à + 1,3 % nous impactera pour cette année, notamment dans le cadre des services mutualisés. Ce sont d'abord la qualité des services qui s'en ressent et il est certain que l'enjeu intercommunautaire en mars 2020 sera au premier plan. Près de 500 logements auront été créé sous cette mandature, qui participe au gain près de 300 habitants et également d'arrivés de nouveaux foyers fiscaux. Ce sont là aussi des indicateurs de bonne santé d'une ville. Nos recettes s'appuient sur des impôts directs dont près de 4,5 millions (sur quasi 14) de Taxe d'Habitation. Sa suppression progressive pour l'ensemble des Français représente pas moins de 18 milliards d'euros. Le Sénat s'est saisi fin novembre et a rendu un avis mais au moment où nous débattons, nous ne pouvons que déplorer l'absence de clarification du gouvernement sur les mécanismes de

compensation. Le recentrage des missions de la CAF (15 % de nos recettes) inquiète notamment sur le champ de l'enfance.

Ce régime, dénoncé à l'agglomération mardi est inquiétant pour l'avenir de notre territoire. Les marges des collectivités pour innover se réduisent, traduisant bien d'une volonté centralisatrice du gouvernement bien éloignée des aspirations des bretons.

Malgré ces inconnues, les 5 orientations budgétaires prises ce soir sont pour nous en cohérence, avec le contrat de mandature pris en 2014 au sein de notre majorité.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. LE STRAT** : La crise des "Gilets Jaunes", celle des Hôpitaux, conséquences directes d'une politique anti-sociale, a contraint le gouvernement Macron à desserrer l'étau et revoir ses objectifs de baisse des déficits publics. Ces derniers fixés au départ à 1,6 % du PIB sont réévalués à 2,3 %.

Rien n'est gagné car l'application du projet de réforme des retraites aurait pour corolaire l'extension de la précarité et une sélection accrue pour l'accès aux services de bases.

Comment demain, et qui demain, parmi nos anciens pourra payer l'entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées avec, d'un côté, un montant de retraite en régression et de l'autre, une augmentation inexorable des tarifs ?

Le rapport sur le DOB souligne les incertitudes autour du projet de la loi de finances 2020 qui table sur une croissance espérée largement dopée aux crédits à très bon marché permettant de faire passer au second plan pour le moment les dettes privées et publiques.

Dans un contexte national empreint d'instabilité les objectifs affichés par le Gouvernement restent la réduction du déficit public et la croissance du PIB.

Dans le cadre des contrats financiers Etat-Collectivités, Lorient Agglomération a signé en juin 2018 un contrat de maîtrise de la dépense locale. Ce contrat qui plafonne l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement à 1,3 % par an, La Ville de Lanester qui n'était pas concernée par ce dispositif pourrait néanmoins être impactée indirectement puisque ce contrat conduit Lorient Agglomération à s'adapter et à réaliser des efforts de gestion susceptibles d'avoir des incidences sur les budgets des communes de l'agglomération.

La loi de finances 2020 intègre également la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages soit 10,1 milliards d'Euros. L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

D'un montant de 13,94 millions d'euros les impôts directs représentent 47,39 % des recettes réelles de fonctionnement pour la ville.

Il est nécessaire de rappeler que dans un contexte toujours contraint, la majorité municipale expose, dans ce document de référence, les perspectives financières et politiques pour l'année 2020 et au-delà. Situation budgétaire stabilisée, pas de hausse d'impôt, priorité à la transition sociale, écologique, bon niveau d'investissement ... tels sont les axes forts du budget en préparation.

Les anticipations du budget 2020 sont construites prudemment. Elles intègrent d'une part, une perte de 1,650 million d'euro de dotation de l'Etat depuis 2013 (275 000 € de manque à gagner annuel), et d'autre part une progression moyenne de 1.25 % par an de la masse salariale ainsi que la poursuite d'un plan d'économie de fonctionnement.

En 2020, l'évolution de la masse salariale pourrait s'établir aux alentours de 1,5 %, En effet, durant cette période, différents éléments sont venus l'affecter :

- Nouveaux recrutements (policière municipale, élargissement de l'équipe Quai 9, urbanisme)
- Participation de la ville à la mutuelle prévoyance de ses agents ;

- Plan de titularisation d'agents contractuels ;
- Mise en place de l'accord « Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations »

Un rapport de Cour des Comptes confirme que la baisse des dotations a entraîné une chute de l'investissement des collectivités en 2014 et 2015 : 25 % en deux ans, soit 67,1 %.

Dans ce débat d'orientations budgétaires, il est essentiel de rappeler que les collectivités locales assuraient jusqu'en 2013 ; 71 % de l'investissement public.

C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut agir, en responsabilité, afin d'assumer le mandat confié par les électeurs et électrices pour conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants ... tout cela sans augmenter les impôts.

Il a fallu engager un travail en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique, dans tous les domaines d'interventions municipales et notamment sur la rationalisation du patrimoine bâti et l'accompagnement des associations afin de réduire les charges de fonctionnement de ce secteur.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 570 000 € octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

Concernant les stratégies budgétaires, et dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur ces dernières années, à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre de 4 millions d'euros
- Maintien et modernisation du service public
- Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels

De surcroît ces choix budgétaires s'inscrivent dans la conduite de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux impératifs sociaux, environnementaux et économiques. Ensemble, nous partageons une ambition commune et construisons une ville résolument tournée vers l'avenir et ses habitants.

La collectivité a réalisé et gère avec la SPL un nouveau réseau de chaleur bois desservant les équipements publics de la place Delaune notamment la piscine. Elle portera également l'élaboration de la charte ville handicap ; la labélisation écolo crèche de la maison de la petite enfance Lucie Aubrac et engagera une révision de la commande publique en matière d'achat éthique responsable et local.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel de ville fera l'objet d'une étude tenant compte de nouvelles techniques avec l'ambition de faire participer les habitants directement à ce projet.

La collectivité s'engagera vers le développement de l'approvisionnement de la cuisine centrale en circuit court en produits de l'agriculture locale et biologique, comme le prévoit la loi Egalim.

En soutenant le monde associatif la culture ; le sport et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

La quatrième édition du Budget Participatif consacre 100 K€ du budget d'investissement à des projets portés par des habitants. Cette nouvelle forme de participation a connu un véritable engouement mettant en avant l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale en contribuant à renforcer le lien entre les citoyennes citoyens et le service public. Dans ce domaine Lanester est ville pionnière.

Europe Ecologie –Les Verts soutient les orientations budgétaires présentées pour 2020. Elles visent à assurer un service public ajusté à ses missions, un service public au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme. Je vous en remercie.

**Mme La Maire** : Merci. D'autres interventions ?

**M. SCHEUER** : Tout d'abord je voulais rebondir sur ce que disait Philippe par rapport à la société Auchan puisque cela m'a rappelé que l'an dernier j'ai failli être arrêté pour avoir participé à une action de désobéissance civile. Perquisition citoyenne avec beaucoup de jeunes pour dénoncer l'évasion fiscale pratiquée par la famille Muliez. Il se trouve que j'étais le cameraman de la journée, moi-même je n'ai pas pu participer au pique-nique citoyen organisé dans le magasin, je filmais pour montrer à la population ce qui se passait et puis révéler au grand jour les millions d'évasions fiscales pratiquées par ce groupe qui ne paie que quelques centaines d'euros d'impôts en France il me semble. J'avais donc été convoqué un mois plus tard à reprendre le train pour aller jusqu'à Aubervilliers où j'ai fait 24 h de garde à vue. Cela aurait pu aller un peu plus loin et heureusement l'acte II des Gilets Jaunes les en ont empêché et je pense qu'ils avaient autre chose à penser à ce moment-là. A priori le dossier a été classé sans suite. Tout ceci pour vous montrer concrètement l'ambiance délétère de notre démocratie, en me retrouvant à filmer un évènement assez loufoque et de risquer de faire de la prison.

Pour en revenir sur notre débat, Mme la Maire, cher(e)s collègues,

Je tiens d'abord à remercier les services pour la clarté du document mis à notre disposition, pour débattre des orientations budgétaires. La contextualisation sur le plan national et international est toujours intéressante et révélatrice des problèmes auxquels nous sommes confrontés aux différents niveaux, nationaux et locaux. C'est toujours la foire avec le Brexit, la croissance galère un peu ce qui ne devrait pas nous étonner dans le contexte d'ultra-concurrence imposée par l'Europe allemande. Et puis quels crédits accordés à un modèle économique de croissance infinie dans un monde fini et de plus en plus épuisé ? A commencer par la biodiversité et le climat qui sont déglingués par le système économique en place avec l'approbation des politiques en place sans oublier au-delà de l'environnement, le social, les gens qui galèrent et vont continuer bien malheureusement à galérer dans le monde entier avec les conséquences visibles du changement climatique et avec l'exploitation sans fin des assoiffés du fric.

Je parlais l'an dernier le 13 décembre 2018, lors du précédent débat d'orientation budgétaire, de l'ingérence de l'Etat dans le principe de décentralisation en limitant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les grandes collectivités dont font partie Lorient et Lorient Agglomération en contractualisant. Lorient Agglomération s'est engagée à limiter à 1,3 % l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018, 2019 et 2020. C'est ce que je vous disais l'an dernier. Cela se fait tout en étant un peu limite avec la constitution ne l'oublions pas, et tout cela pour forcer la réduction du besoin de financement des collectivités et leur amputer 2,6 milliards d'euros supplémentaires par an soit 13 milliards d'ici 2022. Toute cette petite musique macroniste s'ajoute aux mesures d'austérité du gouvernement Hollande qui avait déjà bien serré la ceinture aux collectivités. Heureusement le Parti Socialiste qui était au pouvoir et qui a bien servi de tremplin à Macron, se souvient maintenant qu'il est de gauche, ces personnes manifestent et s'indignent quand ils sont dans l'opposition mais nous défoncent quand ils ont le pouvoir. Chacun sa cohérence mais pardon je ne voudrais pas empiéter sur la campagne pour les prochaines élections municipales qui s'avancent.

Le DOB est toujours l'occasion de mettre en avant certains chiffres. J'en retiens quelques-uns : 22 920 habitants bientôt 23 000, enfin à Lanester ; un revenu annuel moyen par habitant de 11 951 euros en 2017, une taxe d'habitation supprimée pour 80 % des français et environ 90 % des Lanestériens si j'en crois ce dont nous discutons en commission ; une masse salariale de 13,87 millions d'euros soit 59,56 % des dépenses réelles de fonctionnement en

augmentation de 210 000 euros en 2020 ; une extinction de la dette sur 14,33 ans ; une dette par habitant de 1 706 euros ; une capacité de désendettement de 9,4 ans pour un seuil critique de 12 ans et un seuil de vigilance de 11 ans. Niveau chiffre, je retiens également les 1 750 repas par jour produits par la cuisine centrale qui seront pour 2022 à 50 % labellisés qualité étique et durable et 20 % bio.

Voilà pour donner un exemple aux citoyens qui assistent à notre séance ce soir. Tous ces chiffres qui sont émis en commission et qui nous permettent d'animer nos décisions.

Comme je l'ai dit, nous faisons de belles choses à Lanester : réseau de chaleur bois en régie, réflexion sur les circuits courts avec la charte de l'agriculture et de l'alimentation du pays de Lorient, réflexion sur l'éclairage public, PLU respectueux d'espaces naturels et agricoles, nouveaux logements, budgets participatifs, nouveau parc Mandela Dulcie September qui rend vraiment agréable le centre-ville. Nous sommes nombreux à en profiter notamment en prenant la passerelle qui donne un bel accès à l'hôtel de ville.

Allons-nous pouvoir continuer et allons-nous pouvoir continuer à réaliser de nouveaux projets ? L'avenir semble compromis. Je me souviens d'une commission en lien avec le PLU où nous évoquions l'avenir des constructions le long du Scorff et plus largement à Lanester dont une belle partie sera sous les eaux dans quelques dizaines d'années. Le type de temporalité que les plus jeunes d'entre nous dont je fais partie, cela ne vous aura pas échappé, connaîtront et subiront, de nombreuses choses vont s'effondrer dans les prochaines années. La biodiversité est déjà bien entamée, plus de la moitié des vertébrés ont disparu, 80 % des oiseaux si je ne me trompe pas, l'économie et les ressources naturelles ne vont pas tarder non plus quand il n'y aura plus de carburant pour le fonctionnement de nos voitures. A quoi servira un espace tel que l'immense zone d'activité sur le territoire de Lanester ? Quand il n'y aura plus de pétrole pour alimenter les machines agricoles, les usines et les camions qui assurent les livraisons ? Comment allons-nous nous nourrir la Commune de Lanester ? Nous avons les terres heureusement, alors ne tardons pas à prendre les mesures pour qu'un avenir soit possible, un avenir en commun espérons-le, un avenir construit par et pour les lanestériennes et les lanestériens, par et pour les habitants qui sont prêts à décider si nous leur donnons les moyens.

Le budget participatif est un bel outil à ce niveau : augmentons le vraiment, de 100 000 euros passons le à 400 000 euros, allons vers le million. Il y a peu d'argent vous me direz mais regardons l'ensemble des projets proposés cette année, beaucoup d'idées utiles et concrètes qui vont dans le sens de l'intérêt général, c'est ce que j'expose dans la prochaine tribune du Reflets.

J'aimerais finir sur un petit adage comme nous en avons pris l'habitude chaque année sur les sujets de l'optimisme, du pessimisme. Alors nous observons une montée en puissance des menaces pour l'humanité et des principes qui doivent nous animer en tant qu' élu(e)s, je pense à l'homme dans son cadre derrière moi : Macron. Il serait bon de rappeler aux gens comme lui le sens de la devise figurant au fronton de notre mairie : liberté-égalité-fraternité, ne l'oublions pas. Donc l'adage j'y viens : imaginez une grenouille, vous connaissez cette histoire ? Imaginez une grenouille dans une marmite d'eau froide sous laquelle vous allumez le feu, au début elle barbotte tranquillement et puis l'eau devient tiède, alors elle apprécie, puis ça chauffe, ça chauffe alors elle se fatigue, elle transpire, elle en peut plus, elle se débat, elle saute, elle se bat pour sortir. Finalement l'eau est bouillante et la grenouille est morte... Vous voyez l'idée : ça chauffe, ça chauffe vraiment grave. Il est temps d'éteindre le feu avant qu'il ne soit trop tard, ceux qui regardent ailleurs ou pensent pouvoir continuer comme avant portent une lourde responsabilité. Eteignons le feu avant que la flamme n'entre dans ce conseil municipal, éteignons le feu avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie.

**Mme La Maire** : Des interventions ?

**M. LE GAL** : Je voulais préciser quelques points notamment sur les déplacements sur la zone de Kerpont, en répondant notamment à Pascal FLEGEAU. Nous avons eu l'occasion de travailler sur les déplacements depuis le début du mandat. La zone de Kerpont est une zone d'activités où s'exercent des déplacements importants mais c'est également une entrée de ville et une entrée d'agglomération. Nous avons eu l'occasion de mener un chantier avec les enseignes et les services. Nous avons eu l'occasion d'identifier 22 points à améliorer. Alors je suis content que votre groupe relève un intérêt particulier pour ce sujet mais je vous rappelle qu'il avait déjà été traité en 2017 et que je n'avais pas senti un engouement particulier de la part de votre groupe à cette époque. Nous avons attribué une enveloppe budgétaire de 5 000 euros pour régler tous les points identifiés. Je confirme que nous avons travaillé sur ce dossier.

**Mme La Maire** : Merci, d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Avant de passer à la suite de notre conseil, quelques réponses Philippe ?

**M. JESTIN** : Quelques réponses aux différentes interventions. Ce qui a été dit par Philippe Jumeau sur les incertitudes, c'est vrai, je le dis depuis quelques années, nous sommes toujours dans le flou concernant les dotations, ce qui relève d'un exploit pour les services de réussir à bâtir un budget dans ces conditions. C'est toujours une période très compliquée entre septembre et décembre. Vous parliez aussi de l'augmentation des tarifs municipaux, je rappelle et je le dis tous les ans, cela concerne uniquement les personnes qui paient plein tarif et encore ils sont même très loin de régler la vraie valeur du service.

Concernant le Groupe la République en Marche, à la lecture de votre intervention, tout semble aller pour le mieux pour vous. Reste encore des points à revoir mais tout va mieux. Ce n'est pas ce que les habitants ressentent. Je pense que c'est un peu comme la météo : il y a le ressenti et le réel, je pense que nous ne sommes pas sur les mêmes températures.

Par contre, je suis étonné de vos différentes remarques réalisées par votre Groupe. Vous faites partie de l'équipe municipale majoritaire dont 2 de vos membres sont adjoints et qui assistent au bureau municipal. Je rappelle que ce rapport a été examiné à cette réunion il y a une quinzaine de jours et je ne me souviens pas que vous ayez apporté vos réflexions ou des remarques que vous venez de formuler. Alors soit ce sont des remarques parce que nous approchons d'élections municipales ou alors vos collègues du bureau municipal ont omis de nous faire part de ces observations. Je trouve que c'est un peu désobligeant.

Vous parlez aussi d'endettement important. Tout le monde en parle depuis le début mais je suis un peu étonné que cela vous travaille toujours alors que vous êtes dans l'équipe municipale depuis deux mandats et alors que le parti socialiste y était avant ! Vous dites également que nous ne sommes pas assez ambitieux sur la partie environnementale. Je pense que nous sommes dans la norme, vous aviez déjà sorti cet argument concernant l'adoption du PLU me semble-t-il. Et il me semble que nous avons élaboré un certain nombre de suggestions en ce sens et que nous continuons à en faire. Toujours est-il qu'il est dommage de n'en avoir pas parlé au sein du bureau municipal.

Sur le budget du CCAS qui doit être augmenté, il est actuellement d'1,100 million. Il me semble que l'année dernière, nous en étions à un peu plus d'1,020 million euros de dotations effectives. Et puis à écouter votre discours en indiquant que tout va mieux, le chômage baisse, le pouvoir d'achat augmente, personnellement je suis un peu naïf, j'aurais pensé que nous aurions pu diminuer la subvention du CCAS parce que la population ayant plus de moyens en aurait eu moins besoin que nous les aidions !

Concernant les baisses de dotations, M. HOLLANDE était président mais si je me souviens bien, M. MACRON était Ministre de l'Economie. Il ne faut pas oublier que c'est quand même lui qui a mené cette fronde envers les collectivités. Vous parlez d'une baisse de près d'1,4 million de dotations. Sur une année c'est une augmentation de 69 000 euros, comparons les chiffres, nous sommes loin quand même de la somme d'1,5 million qui nous a été retiré. Je trouve quand même assez navrant vos remarques tout en se disant faire partie de la majorité municipale.

Concernant le parti socialiste, c'est vrai que le recentrage des missions de la CAF est un sujet important. Nous savons que leurs moyens financiers diminuent et nous aurons moins de dotations et cela deviendra compliqué.

Sinon pour Philippe Jumeau pour les verts.....

Rires dans la salle.

**M. JESTIN** : Il y a trop de Philippe !!! Je ne vous ai pas trop vexé quand même ?

Concernant Philippe Le Strat sur la pose de photovoltaïques sur les bâtiments, il faut travailler ce dossier. Quant à Alexandre, nous avons tous un doute sur l'avenir pour les collectivités, c'est compliqué. Pour l'augmentation du budget participatif jusqu'à un million d'euros ! Je me tourne vers les services, déjà que 100 000 euros, cela leur donne un travail assez conséquent. Je regarde la Directrice Générale des Services, il faudra envisager de passer à une vitesse supérieure. Il ne faut pas penser uniquement à la somme, il faut penser au travail des services et à leur possibilité de pouvoir les réaliser.

**Mme la Maire** : A mon tour de réaliser quelques commentaires par rapport à ce débat qui, comme à l'habitude a été fourni mais ce n'est pas étonnant puisque notre conseil est composé de 7 groupes si je ne me trompe pas.

Ma toute 1ère réaction, c'est de me dire finalement les choix de développement qui ont été partagés ce soir et notamment sur le fait de préserver la capacité de la ville à agir, nous ne nous sommes pas trompés. Les réactions qui ont été les vôtres ce soir montrent que ces enjeux, à la fois d'impliquer les habitants et les acteurs locaux, à la fois de préserver ces capacités à agir en particulier sur la question de la transition énergétique, a été longuement débattu et en même temps sur la question du patrimoine. Vous en avez fait écho dans vos interventions ce qui montrent que les choix de développement qui sont les nôtres sont les bons et que nous allons dans le bon sens.

Alors je vais rebondir à l'image de la grenouille pour reprendre l'image du colibri que vous connaissez. C'est sûr qu'il y en a certains autour de la table qui trouvent que nous n'allons pas assez vite. C'est vrai que les dotations supplémentaires -Jean-Yves Le Gal l'a rappelé dans son intervention- nous auraient largement aidé à mettre en œuvre des politiques encore plus innovantes et encore plus intéressantes pour notre territoire. Il n'empêche que comme à l'image du colibri qui fait sa part quand il y a un incendie dans la jungle, l'éléphant est bien entendu plus actif pour arroser mais le colibri fait sa part avec des petites gouttes d'eau qu'il transporte. Vous connaissez l'histoire. Nous faisons notre part et encore une fois en écho avec cette Cop 25 qui vit un échec cuisant, la Ville de Lanester avance.

Petit retour sur la question de la taxe d'habitation. Personnellement je suis préoccupée par ce choix de la supprimer pour plus d'un titre. Certes je reconnais, -et je regarde Pascal parce que c'est entre autre toi qui l'a indiqué comme étant un outil pertinent- cela va apporter du pouvoir d'achat, mais à qui ? Est-ce que c'est à ceux qui sont le plus en difficulté ? Ce n'est pas sûr, c'est une question que nous pouvons nous poser.

2ème question, la difficulté que nous avons en tant qu'élus, je peux en parler un peu, je termine mon 3ème mandat, et quelques-uns d'entre nous autour de la table en sont au même

niveau, et cela a été rappelé d'ailleurs par Alexandre Scheuer, c'est de faire de la pédagogie, c'est d'expliquer le sens des décisions que nous prenons et surtout le sens de l'impôt que nous payons. Evidemment la collectivité va être compensé en retour, encore heureux d'ailleurs même si l'incertitude demeure parce que cela fait partie du paysage politique ambiant. Cela a d'ailleurs été rappelé par Philippe Jumeau notamment sur les écoles privées, nous ne savons toujours rien. Sur la taxe d'habitation peut-être que nous serons compensés la 1<sup>ère</sup> année mais la suivante ? Donc comment expliquer le sens de l'impôt ? Nous serons compensés en conséquence mais nous ne pourrons plus l'expliquer. Quelle est la dynamique alors que cela a été rappelé par Philippe Jestin, c'est une des recettes dynamiques que nous avons et tant mieux parce qu'encore aujourd'hui nous pouvons dire encore aujourd'hui à la population à quoi sert l'impôt.

3<sup>ème</sup> réflexion, cela voudra dire que sur le territoire il n'y aura que les propriétaires qui paieront des impôts, que ceux qui vont payer la taxe foncière. Mais à un moment, moi qui suis propriétaire, si je n'ai plus envie de payer pour le copain ! Cela va un temps ! Encore une fois, c'est le paysage politique ambiant macroniste, fait d'incertitudes. C'est une société à deux vitesses que l'on renforce. Ce sont de vraies questions franchement. Personnellement je suis vraiment très dubitative et très sceptique. Ma seule conviction c'est la république et je pense que l'on ne va pas dans le bon sens avec une telle décision. La république nous unit, nous fédère, des générations entières se sont battues et pour certains ont laissé leur vie et aujourd'hui, il est en train de tout casser ! Cela me navre, cela me désole.

Nous pourrions poursuivre le débat mais personnellement je me réjouis d'avoir une ville pionnière et qui tient bien son titre, cela me plait bien. Ville pionnière parce que c'est une ville avec de l'énergie, avec de l'envie et comme l'a dit Norbert Métairie au conseil communautaire, nous avons envie d'avoir envie, pour citer Johnny ! Je pourrais aussi citer St-Exupéry qui dit finalement que l'avenir il faut le prévoir mais surtout donner la possibilité qu'il existe. C'est à cela que nous travaillons et que nous allons continuer à travailler. Merci à toutes et à tous, il nous faut donc voter.

Il nous faut donc confirmer que nous avons bien débattu. Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme qu'il y a bien eu débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

#### **IV - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET 2020**

##### **Rapport de M. LE BLE**

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Pour 2020, les montants autorisés s'établiraient comme suit :

Chapitre - libellé nature	Budget 2019 (BP et BS hors reports)	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2020
20 - Immobilisations incorporelles	238 196,00 €	59 549,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	42 000,00 €	10 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 637 609,94 €	1 159 402,49 €
23 - Immobilisations corporelles en cours	500 000,00 €	125 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 417 805,94 €</b>	<b>1 354 451,49 €</b>

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 19 décembre 2019,

Considérant l'intérêt pour la collectivité et les services municipaux, d'assurer une continuité budgétaire tant en investissement qu'en fonctionnement,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article Unique** – d'AUTORISER Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville dans la limite des crédits indiqués ci-dessus

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : C'est un bordereau technique. Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**V – ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE**

**Rapport de M. JESTIN**

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle a pour résultat d'apurer les comptes de la collectivité, mais ne libère pas pour autant le redevable.

Le Comptable propose d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

	Budget Principal Liste 1669740815	Budget Principal Liste 2412260515	Budget Principal Liste 2775460815	Budget Principal Liste 2981590215	Budget Principal Liste 3175010215	Budget Principal Liste 3435320215	Budget Principal Liste 3486600215	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>64 629,70</b>	<b>18 153,19</b>	<b>12 615,22</b>	<b>13 912,41</b>	<b>22 847,00</b>	<b>14 786,37</b>	<b>19 147,51</b>	<b>166 091,40</b>
2001	51 538,80							51 538,80 €
2002		111,41						111,41 €
2003								- €
2004								- €
2005								- €
2006								- €
2007								- €
2008								- €
2009		1 089,95	1 044,21	838,00	413,96	746,47	1 177,62	5 310,21 €
2010		2 485,61	1 875,87	1 682,54	677,44	1 552,30	2 317,44	10 591,20 €
2011	2 358,80	2 214,33	3 825,85	2 650,88	1 573,99	3 718,26	2 315,02	18 657,13 €
2012	5 996,10	1 180,98	618,15	2 273,38	89,45	2 144,90	1 012,21	13 315,17 €
2013		823,34	523,57	942,26	1 255,87	518,05	447,87	4 510,96 €
2014	4 736,00	2 045,09	1 954,53	1 953,29	4 481,38	2 691,25	961,69	18 823,23 €
2015		4 098,98	1 646,29	1 673,30	2 562,38	1 015,04	1 195,22	12 191,21 €
2016		4 103,50	792,62	1 503,14	6 600,84	926,42	3 827,85	17 754,37 €
2017			29,23	372,62	4 334,50	1 473,67	3 484,64	9 694,66 €
2018					839,90	0,01	2 407,95	3 247,86 €
			304,90	23,00	17,29			345,19 €
Nombre de débiteurs	3	69	78	63	60	124	122	

	Budget cuisine centrale 3028740215	Budget Halte nautique 3130120215	Budget Pompes Funèbres 3015930815	Budget Pompes Funèbres 3484780215
<b>TOTAL</b>	<b>457,57</b>	<b>165,26</b>	<b>5 397,06</b>	<b>968,19</b>
2001				
2002				
2003				
2004				
2005		165,26		
2006				
2007	70,21			
2008	235,17			
2009				
2010				
2011			219,29	
2012	119,95			
2013	30,24		806,12	
2014				
2015				968,19
2016			4 371,65	
2017	2,00			
2018				
Nombre de débiteurs	9	1	1	2

Vu l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités qui précise le cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,  
Vu les états de demande d'admission en non-valeur présentés par le Comptable,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,  
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Comptable dans les délais réglementaires,

### **Il est demandé au conseil municipal**

**Article 1** – de se **PRONONCER** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public,

**Article 2** – d'**IMPUTER** ces dépenses aux budgets concernés à l'article 6541 : créances admises en non-valeur

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : C'est un bordereau annuel que nous prenons tous les ans parce que le comptable du trésor pour toutes les communes de la circonscription nous demande de nous prononcer sur l'admission en non-valeur de certains titres, pour sécuriser le budget si je peux m'exprimer ainsi. Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **VI - ADMISSION DE CREANCES ETEINTES**

### **Rapport de M. JESTIN**

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Elle peut notamment résulter :

- d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce)
- de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation)
- de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L332-9 du code de la consommation)

La collectivité est sollicitée pour l'admission des créances éteintes suivantes :

Nature	Exercices concernés	Nombre de tiers	Montant
Procédure de redressement personnel (surendettement)	2010 à 2018	14	6 615,31 €

Vu l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités qui précise le cadre juridique du recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011, relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales,

Vu la demande du comptable, par transmission des différents dossiers individuels concernés,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,

Considérant que, après avoir fait l'objet d'une procédure légale de recouvrement par le Trésor Public et au terme des démarches qui n'ont pu aboutir, il s'avère impossible de recouvrer les titres et produits.

#### **Il est demandé au conseil municipal :**

**Article 1** – d'**ADMETTRE** en créance éteintes les titres ou produits irrécouvrables ci-dessus désignés,

**Article 2** – d'**IMPUTER** ces dépenses aux budgets concernés à l'article 6542 : créances éteintes.

#### **DECISION DU CONSEIL**

**Mme Le Maire** : C'est la même logique que le bordereau précédent sauf qu'ici nous ne pouvons plus recouvrir les créances. Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

#### **VII – MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL MUNICIPAL**

##### **Rapport du Maire**

Actuellement, le remboursement des frais de déplacement est régi par les délibérations en date des 28 juin 2007, 29 mai 2008 et 15 décembre 2011.

Le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifie le décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

L'indemnité forfaitaire d'hébergement et les indemnités kilométriques sont revalorisées.

Les montants de remboursement prévus par le décret sont les suivants :

### A. Les indemnités forfaitaires de déplacements

Types d'indemnités	Déplacements au 1 <sup>er</sup> mars 2019		
	Province	Paris (Intra-muros)	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

► \*liste des communes au 01/03/2019 : décret 2015-1212 du 30/09/2015

- 
- Le taux d'hébergement est fixé à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.
- 

A noter que le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement inclut le petit-déjeuner.

Par ailleurs, un arrêté du 11 octobre 2019 modifie le taux forfaitaire des frais supplémentaire de repas (déjeuner et dîner) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit un montant de 17,50 €

### B. Les indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

L'agent qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péages sur présentation des pièces justificatives.

### Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m<sup>3</sup>) = 0,14 €
- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 cm<sup>3</sup>) = 0,11 €

---

Pour les vélomoteurs et les bicyclettes à moteur auxiliaire, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à 10€

---

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,  
Considérant les crédits inscrits au chapitre 012 du budget communal,

### Il est demandé au Conseil Municipal :

**Article Unique** – de se **PRONONCER** sur la mise à jour des modalités de remboursement appliquées à la Ville de Lanester, sur la base des dispositions applicables à la fonction publique d'Etat.

### DECISION DU CONSEIL

**Mme Le Maire** : De quoi s'agit-il ? Nous sommes amenés à modifier nos modalités de remboursement et à les mettre à jour sur la base des dispositions applicables à la fonction publique. Je ne vous en fais pas une lecture intégrale mais c'est une décision que nous devons prendre dans l'intérêt aussi de nos agents. S'il n'y a pas d'interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité

### VIII – REMUNERATION DES AGENTS PERMANENTS DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

#### Rapport de Mme la Maire

Les salaires des 3 agents permanents des Pompes Funèbres ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2007 et du 30 juin 2016. Pour rappel le personnel relève de la convention collective des Pompes Funèbres. Les agents sont recrutés sur la base de contrats à durée indéterminée de droit privé. Ces agents ne bénéficient donc pas des mêmes conditions de rémunération, d'avancement et de prise en compte de leur ancienneté, que les agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Pour assurer une meilleure équité entre les agents de la collectivité, pour reconnaître la qualité du travail et se rapprocher des rémunérations pratiquées dans ce secteur d'activité il est proposé :

- Le versement de l'équivalent en net du régime indemnitaire, versé aux agents titulaires de la fonction publique ou aux contractuels sur emplois permanents, à grade égal

- Le versement de l'équivalent de la prime d'encadrement à la responsable de la régie
- L'intégration de l'ancienneté dans le déroulement de carrière des agents, avec un avancement d'échelon automatique tous les 3 ans à compter du 01/01/2020
- L'accès aux avancements de grade, en tenant compte des conditions d'éligibilité appliquées aux cadres d'emplois correspondants et sur avis de la responsable de service.

La grille de rémunération proposée est la suivante :

EMPLOI	GRADE DE REFERENCE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE BRUT	EQUIVALENT REGIME INDEMNITAIRE	PRIME ENCADREMENT
Responsable	Rédacteur	100 %	500	260 €brut	86 €brut
Conseiller funéraire	Adjoint technique	100 %	361	187 €brut	-

La rémunération faisant référence à la grille statutaire de la fonction publique territoriale des évolutions peuvent intervenir suite aux reclassements et revalorisations indiciaires.

La situation financière globale de la Régie Municipale des Pompes Funèbres permet d'absorber ce surcoût d'environ 10 000 €/an (6 % de l'excédent de clôture 2018).

La revalorisation sera appliquée, avec un effet rétroactif, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget des Pompes Funèbres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-19,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 14 novembre 2019,

Considérant l'intérêt de revaloriser les rémunérations des agents permanents de la Régie des Pompes Funèbres,

Considérant l'état favorable du budget de la régie et sa capacité à absorber le surcoût engendré,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article Unique** – de se **PRONONCER** sur les modalités de rémunération des agents permanents de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

### **DECISION DU CONSEIL**

**M. Le Maire** : Le bordereau rappelle que les salaires des trois agents des pompes funèbres ont été fixés par délibération du conseil municipal de mai 2007 et de juin 2016, ce personnel relève de la convention collective des pompes funèbres, les agents sont recrutés sur la base de contrats à durées indéterminées de droit privé, ces agents ne bénéficient donc pas des mêmes conditions de rémunération, d'avancement et de prise en compte de leur ancienneté que les

agents titulaires de la fonction publique territoriale. Ce qui nous apparaît indispensable aujourd'hui c'est qu'il y ait une meilleure équité entre les agents de notre collectivité et une reconnaissance de la qualité de leur travail. Je pense que nous avons tous connus et mesuré la qualité de leurs travaux par les habitants eux-mêmes. L'autre enjeu est de se rapprocher des rémunérations pratiquées dans le secteur d'activité. Vous savez que ce secteur comme d'autres est un secteur sous tension. Nous devons être très vigilants puisque nous avons des agents de qualité, donc bien entendu nous avons envie de les garder.

Que vous propose ce bordereau ? Il vous propose 4 initiatives pour les raisons que je viens d'évoquer ci-dessus.

Si vous avez consulté le budget annexe des pompes funèbres lors des orientations budgétaires, nous pouvons faire face à ce surcoût. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**X – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACCORDS CADRES POUR LES ANNEES 2020 A 2023 INCLUS, RELATIFS A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES BESOINS DE LA CUISINE CENTRALE**

**Rapport de Mme HEMON**

Une consultation pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires destinées à la cuisine centrale pour les années 2020 à 2023 a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles L. 2124-2, R.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande publique) par l'envoi en date du 30 juillet 2019 d'un avis d'appel à publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Il s'agit d'accords-cadres attribués à plusieurs opérateurs économiques pour une durée de quatre ans et conclus sans minimum ni maximum selon les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-2, R.2162-3 et R.2162-10 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2019 a attribué les accords cadres comme suit :

DESIGNATION DES LOTS	NOMBRE D'OPERATEURS ECONOMIQUES RETENUS	ENTREPRISES RETENUES
Lot 1 - Viandes fraîches toutes espèces Biologiques	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ KERVADEC (Auray)</li> <li>▪ BIO ARTISANAL (Guingamp)</li> <li>▪ SOCOPA (Le Neubourg)</li> </ul>
Lot 2 – Viandes fraîches labellisées et abats de boucherie	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MORVAN VIANDES (Ploudaniel)</li> <li>▪ KERVADEC (Auray)</li> <li>▪ SOCOPA (Le Neubourg)</li> </ul>

Lot 3 – Viandes fraîches en filière lin	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TY PRODUCTEUR (Kervignac)</li> <li>▪ MORVAN VIANDES (Ploudaniel)</li> <li>▪ A2S (Kervignac)</li> </ul>
Lot 4 - Volaille fraîches à croissance lente, supérieur à 100 j	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FERME DE KKERYVON (Languidic)</li> <li>▪ VOLFRANCE (Viconte Sur Rance)</li> <li>▪ TERRE &amp; PLUME (Hanvec)</li> </ul>
Lot 5 - Viandes de porc fraîches, charcuteries, charcuteries de Terroir issus de productions fermières et/ou AB	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BERNARD (Locminé)</li> <li>▪ SOVEFRAIS (Ploudaniel)</li> <li>▪ LBV VIANDES (Ploeren)</li> </ul>
Lot 6 - Viandes cuites sous vides	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BIGARD (Quimperlé)</li> <li>▪ ESPRI RESTAURATION (Sablé Sur Sarthe)</li> <li>▪ BERNARD (Locminé)</li> </ul>
Lot 7 - Steak haché Bio Surgelé	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BIO COOP RESTAURATION (St Grégoire)</li> <li>▪ A2S (Kervignac)</li> <li>▪ SOCOPA (Le Neubourg)</li> </ul>
Lot 8 - Produit de la mer, fruit de mer et d'eau douce frais	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TOP ATLANTIQUE (Lorient)</li> <li>▪ SOGELMER (Lorient)</li> <li>▪ MOULIN MAREE (Lorient)</li> </ul>
Lot 9 - Produits surgelés	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A2S (Hennebont)</li> <li>▪ ALTAGEL (Rezé)</li> <li>▪ SYSCO France (Dieppe)</li> </ul>
Lot 10 - Epicerie diverse et féculents	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BLIN PRO A PRO (St Gilles)</li> <li>▪ POMONA EPISAVEURS (Rennes)</li> <li>▪ COLIN RHD (Chartres Bretagne)</li> </ul>
Lot 11 –Epicerie / Pain /Boulangerie et jus issus de l'AB	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ QUIMPERLOISE (Quimperlé)</li> <li>▪ BIO COOP RESTAURATION (St Grégoire)</li> <li>▪ SOVEFRAIS (Ploudaniel)</li> </ul>
Lot 12 - Produits laitiers et avicoles	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TEAM OUEST (Noyal Sur Vilaine)</li> <li>▪ ALREDIS (Auray)</li> <li>▪ SOVEFRAIS (Ploudaniel)</li> </ul>
Lot 13 – BOF (Beurre, Œufs et Fromage) biologiques	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TEAM OUEST (Noyal Sur Vilaine)</li> <li>▪ ALREDIS (Auray)</li> <li>▪ BIO COOP RESTAURATION (St Grégoire)</li> </ul>
Lot 14 - Biscuiterie et crêpes artisanales	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sté COLAS (Chateaugiron)</li> <li>▪ LA TRIADE (Franconville)</li> <li>▪ BLIN PRO A PRO (St Gilles)</li> </ul>
Lot 15 - Fruits à maturité et légumes de saison du lieu de	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ LE ROUX et FILS (Vannes)</li> <li>▪ ARMOR FRUITS (Vannes)</li> <li>▪ POMONA TERRE AZUR (Noyal Sur</li> </ul>

consommation		Vilaine)
Lot 16 - Fruits + légumes de saison du lieu de consommation issus de l'AB	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ LE ROUX et FILS (Vannes)</li> <li>▪ ARMOR FRUITS (Vannes)</li> <li>▪ BIO COOP RESTAURATION (St Grégoire)</li> </ul>
Lot 17 - Fruits et légumes 4ème et 5ème catégorie	3	Consultation déclarée infructueuse
Lot 18 - Boissons, bières, produits cidricoles et vins	3	Consultation déclarée infructueuse

Les crédits seront inscrits aux BP annexes de la cuisine centrale en 2020, 2021, 2022 et 2023 – Nature 60623.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-21,  
 Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
 Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2019,  
 Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,  
 Considérant les besoins de la cuisine centrale de se faire livrer et fournir en denrées alimentaires,

#### **Il est demandé au conseil municipal :**

**Article 1 – D'AUTORISER** la Maire à signer les marchés et toutes les pièces annexes à intervenir,

**Article 2 – D'IMPUTER** ces dépenses aux budgets de la cuisine centrale à l'imputation 60623.

#### **DECISION DU CONSEIL**

**Mme HEMON** : Comme vous pouvez le remarquer, les entreprises retenues sont situées sur le secteur de la Bretagne, certaines mêmes à 20 km de Lanester. Cela facilite les circuits courts. C'est une très bonne chose pour notre commune et pour les sociétés locales.

**M. PERON** : Je pense que c'est une juste perspective d'appliquer la loi pour les années à venir. Nous nous apercevons qu'une partie des entreprises répondent à ces appels d'offres et d'autres non. Nous souhaitons organiser et rapprocher l'offre de plus en plus sur le territoire afin que ces sociétés locales puissent postuler. Nous travaillons sur le sujet avec l'agglomération dans le cadre de la charte de l'agriculture. Nous voulons toucher un plus grand nombre possible de sociétés pour fournir la restauration scolaire. C'est une question de traçabilité et de gestion de proximité et synonyme de création d'emplois. C'est vraiment un cercle vertueux à reconstruire aujourd'hui pour regagner de l'autonomie alimentaire. Nous avons encore beaucoup d'amélioration à apporter parce qu'il ne s'agit encore que d'une petite partie de fourniture en bio.

**Mme la Maire** : Très bien. D'autres interventions ?

**Mme COCHE** : C'est important de dire qu'il s'agit de la charte de l'agriculture et de l'alimentation.

**Mme la Maire** : Tout cela va dans le bon sens, c'est vrai et que nous n'en sommes qu'au début. Continuons d'y travailler. Il y a quelques jours nous étions en réunion avec des agriculteurs Lanestériens et nous avons bien remarqué que cette question était au cœur de leurs préoccupations.

**M. PERON** : Cela représente la moitié du poids financier de la restauration collective soit environ un montant de 750 000 euros par an pour une commune comme Lanester.

**Mme la Maire** : Pour l'activité économique, ce n'est pas rien. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XI – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, RELATIVE A LA SIGNATURE**

**Rapport de Mme la Maire**

Une consultation pour garantir la ville contre certains risques a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres en application des articles L. 2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 par l'envoi en date du 24 mai 2019 d'un avis d'appel à publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 octobre 2019 pour l'attribution des marchés.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a notifié les marchés comme suit :

Objet du marché	Société(s) retenue(s)	Cotisation annuelle (1ère année)
Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	Consultation classée sans suite	
Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes	SMACL	12 367,14 TTC
Lot 3 : Protection juridique – Protection fonctionnelle	SMACL	6 686,52 TTC
Lot 4 : Véhicules à moteur et risques annexes	ASTER/BALCIA	22 623,32 TTC
Lot 5 : Assurance du personnel – Risques statutaires	Consultation classée sans suite	

--	--

Les crédits seront inscrits au budget de la ville (imputation : 616/020) en 2020, 2021, 2022 et 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par la délibération cadre du 24 avril 2014.

Vu la présentation en Commission Ressources du 11 décembre 2019,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – de **PRENDRE ACTE** des marchés notifiés.

**Mme La Maire** : Comme vous pouvez le remarquer, pour 3 lots, les coûts sont réduits et pour 2 autres lots, la consultation a été classée sans suite. Nous maintenons donc les coûts actuels pour une année pour relancer un autre marché l'année prochaine pour ces 2 lots. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **XII – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE PRIVEE SISE 18 RUE ALFRED DE MUSSET**

### **Rapport de Mme COCHÉ**

Le Conseil Municipal a validé lors de sa séance en date du 13 décembre 2018 l'acquisition de la propriété sise 18, rue Alfred de Musset, cadastrée AL 638 au prix de 85 000 €

Cependant, les diagnostics immobiliers obligatoires fournis par le vendeur avant la vente ont révélé une non-conformité concernant principalement l'électricité, le gaz et l'assainissement.

Le vendeur n'a pas l'obligation de mettre aux normes le bien. La Ville de Lanester a fait le choix de réaliser des devis afin d'évaluer les dépenses à sa charge pour les futurs travaux de mise en conformité, car elle souhaite se réserver la possibilité de destiner ultérieurement le bien à la location.

Le coût des travaux de mise en conformité évalué à 2000 €TTC concerne principalement :

- La dépose du bac de douche ;
- La casse du carrelage sur 1m et le rebouchage ;
- Le raccord des WC ;
- La fourniture et pose du bac à douche et WC ;
- La reprise du carrelage

Face à ces travaux imprévus, la commune a légitimement proposé au propriétaire de ramener le prix de vente à 83 000 €, cette proposition a été acceptée par le propriétaire.

Les modalités d'acquisition sont donc les suivantes :

- Cession au prix de 83 000 €
- Frais notariés à la charge de la commune.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville au chapitre 824, article 2111

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial en date du 21 novembre 2018,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permet de constituer une réserve foncière qui sera précieuse au moment de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de ce secteur,

### **Il est proposé au Conseil Municipal**

**Article 1** – de **CONFIRMER** l'acquisition de la propriété sise 18 rue Alfred de Musset selon les modalités ci-dessus,

**Article 2** – d'**AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document administratif s'y rapportant.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme Le Maire** : C'est un bordereau que nous avons déjà adopté, ce n'est pas une erreur car l'acquisition de la maison est de 83 000 € au lieu de 85 000 euros. Un certain nombre de travaux ont été nécessaires pour la mise en conformité de la maison et le propriétaire a accepté de baisser son prix. S'il n'y a pas d'intervention, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité

### **XIII – DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LA MAIRE POUR L'ANNEE 2020**

#### **Rapport de M. LE GAL**

Depuis la loi « Macron » de 2015, le nombre d'ouvertures dominicales des commerces ne peut dépasser 12 par an. Lorsque le nombre d'ouvertures excède 5 dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de Lorient Agglomération.

Chaque année, les enseignes de la zone commerciale de Kerrous sollicitent la ville pour des demandes de dérogations au principe du repos dominical.

La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre 2019, après une consultation des organisations syndicales et l'avis du Conseil Municipal.

Pour l'année 2020, il est proposé d'autoriser 4 dérogations au repos dominical sur la commune de Lanester selon le calendrier ci-dessous :

- 12 janvier 2020
- 29 novembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020

Ces dates correspondent au 1er week-end des soldes d'hiver, qui débutent le 8 janvier et se terminent le 4 février 2020, et aux fêtes de fin d'année.

Vu la consultation des organisations syndicales et employeurs par courrier en date du 9 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Territorial du 4 décembre 2019,

Considérant les demandes collectives des enseignes commerciales de la commune,

### **Il est proposé au Conseil municipal :**

**Article unique :** d'**APPROUVER** l'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces pour l'année 2020 aux 4 dimanches suivants : 12 janvier 2020, 29 novembre 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. LE GAL** : Tous les ans, nous avons l'habitude de traiter ce dossier pour l'année suivante concernant les dérogations à l'ouverture des commerces le dimanche. Le bordereau vous rappelle que la Loi Macron de 2015 permet une ouverture sur 12 dimanches, pour peu qu'elle soit confiée et déléguée à l'agglomération. Ce n'est pas le cas sur notre territoire puisque ces dérogations ont été conservées à l'adoption des maires. Il faut savoir que sur Lanester, nous avons décidé de ne pas aller au-delà des quatre dimanches que nous avons l'habitude d'autoriser. C'est le 1er dimanche d'ouverture des soldes d'hiver, en l'occurrence le 12 Janvier. Les trois autres dates correspondent à des dates sollicitées par les enseignes correspondant aux dimanches classiques de fin d'année, avant les fêtes. Il faut savoir que nous avons également pris contact avec les syndicats pour connaître leur avis. C'est la loi, et vous êtes appelés à valider les 4 dimanches proposés sur ce bordereau.

**Mme la Maire** : Des interventions ?

**M. JUMEAU** : Cela ne surprendra pas l'assistance. Nous voterons contre bien évidemment l'autorisation de ces 4 dérogations. D'autant plus que parmi les quatre, il y en a une qui correspond aux soldes de fin d'année mais le 29 novembre, c'est ce qui correspond à ce qui est devenu maintenant l'évènement commercial mondial universel voir interstellaire qu'est le Black Friday, qui est une hérésie totale. Après je peux comprendre, même si la modération des 4 dates par rapport à d'autres, je trouve cela bien. Je sais que sur Ploemeur, certains rêvent de pouvoir arriver rapidement à l'ouverture des 12 dimanches. Malgré tout sur le principe comme nous avons été opposés à l'ouverture du dimanche matin d'un magasin situé à l'entrée de Lanester, nous nous opposerons donc aux 4 ouvertures proposées.

**Mme la Maire** : D'autres interventions ?

**M. SCHEUER** : Tout simplement ce sera le même point de vue que Philippe JUMEAU. Comme chaque année, je suis toujours opposé au travail le dimanche.

**Mme la Maire** : S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ?

6 voix contre (MM. THOUMELIN. JUMEAU. BERNARD. LE BLE. Mme DUMONT. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

9 abstentions (Mmes COCHE. HEMON. HANSS. MM. PERON. LE STRAT. JESTIN. Mmes LE BOEDEC. ANNIC. GALAND)

Bordereau adopté à la majorité.

#### **XIV – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS LANIAAC**

##### **Rapport de M. LE GAL**

De nouveaux statuts ont été déposés en Préfecture pour relancer l'activité de l'association des commerçants et permettre d'y intégrer les commerçants du marché. L'association est dénommée LANIAAC : Lanester Animation des Indépendants, Ambulants, Artisans et Commerçants.

Ce projet a été favorisé par la conduite d'une enquête auprès des commerçants menée par une stagiaire de la collectivité en 2018 et par l'organisation de rencontres régulières initiées par la collectivité.

Une assemblée générale constitutive a eu lieu le 21 octobre 2019, au cours de laquelle un bureau de six personnes a été élu.

A l'issue de cette assemblée générale, les nouveaux statuts ont été déposés en Préfecture, qui précisent les objectifs de l'association :

- La défense des intérêts généraux des Indépendants, Artisans, Ambulants et Commerçants, partout où c'est nécessaire et par tous les moyens d'action dont elle pourra disposer ;
- La mise en place d'organisation de manifestations propres à développer le commerce et l'artisanat local ;
- Le développement du marché de Lanester et sa notoriété. L'organisation des marchés ponctuels d'été et d'hiver ;
- La représentation de l'ensemble des Indépendants, Artisans, Ambulants et Commerçants de Lanester auprès des pouvoirs publics et de tous les organismes.

Dans un courrier en date du 4 novembre 2019, la présidente de l'association sollicite une subvention municipale pour permettre « de mettre l'association sur de bons rails » et favoriser sa réussite.

Elle met notamment en avant le besoin de financement de l'association dans la perspective :

- De la tenue d'un marché de Noël à l'intérieur de la galerie commerciale de la rue Mauriac au mois de décembre 2019 ;
- Du partenariat avec la Ville pour l'organisation d'un marché de Noël de plein air sur l'esplanade Jean-Claude Perron le 20 décembre ;
- Des projets pour l'année 2020.

L'association revendique un potentiel de 150 adhérents, correspondant au nombre de commerces/entreprises artisanales présents sur le territoire.

A l'appui de sa demande de soutien, l'association souligne le bénéfice pour l'animation du centre-ville des manifestations qu'elle impulse. En effet, l'organisation des marchés de plein air par les commerçants du marché, désormais investis dans l'association, a largement contribué au succès des festivités 2018 – festivités de Noël le 21 décembre et Fête de la Musique le 21 juin.

Son budget prévisionnel de fonctionnement fait apparaître un montant global de dépenses de 2 750 euros. Pour l'équilibrer, elle escompte 750 euros de cotisations de ses adhérents et sollicite une subvention auprès de la commune de 2 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, article 6574.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,

Considérant le bénéfice pour le commerce de proximité et l'animation du centre-ville de la relance de l'association et de ses activités,

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article Unique** – de se **PRONONCER** sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association LANIAAC.

### **DECISION DU CONSEIL**

**M. LE GAL** : Vous avez dû suivre cette actualité à travers la presse. Les commerçants se sont donc réunis et ont décidé de relancer l'association des commerçants dénommée LANIAAC. De nouveaux statuts simplifiés ont été élaborés pour relancer l'activité de l'association regroupant les commerçants sédentaires mais également les commerçants du marché. Vous avez dû voir également quelques articles relatant la vivacité de cette association. Ce projet a été favorisé par la conduite d'une enquête diligentée par les élus et menée par une jeune étudiante en 2018, ce qui a permis d'organiser des rencontres régulières. Cela s'est conclu par une assemblée générale le 21 octobre dernier pour mettre en place le démarrage de ladite association. Elle aura donc pour objectif la défense des intérêts des commerçants et des artisans, des professionnels, de la mise en place et de l'organisation des

manifestations propres, le développement du marché et sa notoriété ainsi que du développement de marchés ponctuels d'été et d'hiver. Également d'avoir un rôle de représentation et d'être des interlocuteurs privilégiés pour les partenaires et particulièrement pour la collectivité puisque c'est un souhait que nous avons formulé depuis de nombreuses années. Dans un courrier du 4 novembre, la Présidente de l'Association a sollicité la mairie pour une subvention de redémarrage pour organiser un marché de Noël à l'intérieur de la galerie commerciale de la rue Mauriac. Également de réorganiser les marchés de plein air qu'ils soient d'hiver ou d'été. De nouveaux projets sont prévus dès le début 2020. Et pour faire face également à quelques achats de matériel. L'association peut revendiquer un potentiel de 150 adhérents recensés lors de l'enquête. Je peux vous dire qu'il s'agit d'un potentiel important. En tous les cas nous leur souhaitons un bel avenir. Ils revendiquent aussi, au-delà de faire du commerce, l'animation de la ville et notamment du centre-ville. Nous avons déjà eu 2 occasions de le voir cette année, j'espère que demain sera une autre et nouvelle occasion de le voir en couplage avec les festivités de Noël notamment organisées à Quai 9.

**Mme la Maire** : Merci Jean-Yves. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XV – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LORIENT AGGLOMERATION**

### **Rapport de M. MAHE**

Le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a été approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2017. Celui-ci rappelle notamment les différents textes réglementaires et les obligations communales en la matière.

En effet, la DECI, qui relève de la compétence du Maire, est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans sa partie législative et réglementaire, la loi sur l'eau et le décret du 27 février 2015.

*Article L 2225-2 du CGCT : « Les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours ».*

Aussi, depuis l'approbation du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), chaque Maire doit prendre un arrêté municipal fixant la liste et les caractéristiques des hydrants et des points d'eau incendie et doit le transmettre au préfet et au SDIS. De plus, la Ville doit transmettre de façon régulière, le bilan des contrôles périodiques.

Le règlement rappelle par ailleurs certaines des obligations de la collectivité, notamment en terme de contrôle et d'entretien des hydrants.

Pour faciliter la gestion et la maintenance des hydrants et points d'eau incendie, il est proposé de conclure une convention de prestations de service avec Lorient Agglomération d'une durée de 4 ans. Cette convention prévoit notamment les points suivants :

Lorient Agglomération effectuera les travaux de pose, de remplacement et d'entretien des hydrants. L'EPCI réalisera également les travaux de création ou de renforcement de réseaux.

Chaque type d'intervention sur site (quelle que soit sa nature) fera l'objet d'une estimation financière des dépenses à la charge de la commune. Pour ce faire, Lorient Agglomération fera régulièrement état des besoins d'interventions sur le dispositif de lutte contre les incendies (définition des interventions et estimation des coûts). Ces échanges d'informations seront formalisés par voie de courrier interne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L.2122-21-1°, L.2122-22 et R.2225-1 à R.2225-8 relatifs à la DECI,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie en date du 5 décembre 2019 ;

Considérant l'obligation pour la commune d'entretenir, pour raison de sécurité, les hydrants et points d'eau incendie ;

Considérant l'intérêt de l'offre de coopération de Lorient Agglomération ;

### **Il est proposé au Conseil municipal,**

**Article unique** : d'**AUTORISER** la Maire à signer la convention de prestations d'entretien et de contrôle des hydrants avec Lorient Agglomération, fixant les obligations de chacune des parties.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. MAHE** : C'est un bordereau technique obligatoire. Lorient Agglomération a la compétence sur l'eau. Ce qui peut être un peu regrettable c'est que cela soit un circuit d'eau potable qui serve en l'occurrence à neutraliser un incendie. L'eau n'est-elle pas rare et précieuse ! Lanester est couvert par 330 bornes d'incendie ce qui représente un recensement énorme et donc une obligation d'entretien. Lorient Agglomération qui a la compétence en la matière assurera cette bonne gestion de l'entretien et l'amélioration des réseaux.

**Mme la Maire** : Merci. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XVI – LUTTE 2019/2020 CONTRE LES RAGONDINS**

### Rapport de M. GARAUD

Pour la quatrième année, une campagne de lutte intensive contre le ragondin, animal classé parmi les espèces nuisibles car présentant un risque pour la santé humaine (vecteur de la leptospirose), a été organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan (FDGDON 56) sur le territoire de la commune du 14 octobre au 2 novembre 2019, dans le cadre du plan de limitation des populations auquel a souscrit la commune en 2016. 4 piégeurs de la Société de Chasse de Lanester y ont participé.

Afin de poursuivre la lutte tout au long de l'année, la FDGDON 56 a mis à disposition de la commune 7 cages-pièges. Ces cages, marquées aux initiales de la ville, sont prêtées aux piégeurs tout au long de l'année pour effectuer des captures sur des lieux encore infestés.

Le bilan de la dernière campagne de piégeage qui vient de se dérouler s'établit à 32 prises effectuées notamment autour des plans d'eau du Parc Nelson Mandela – Dulcie September, de Prat ar Mor, du Scarh, de la Goden.

Le Conseil Municipal avait approuvé le versement d'une indemnité sous forme de subvention exceptionnelle fixée à 150 € par piégeur à la société de chasse de Lanester pour 2019, l'association se chargeant d'indemniser directement les piégeurs.

Il est proposé de reconduire cette subvention en 2020. Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 – 823 du budget de la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21-1 et L 2122-22-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2013 prescrivant la lutte obligatoire contre le ragondin dans le Morbihan,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie réunie le 5 décembre 2019,

Considérant qu'il y a nécessité de protéger la population contre les risques sanitaires liés à la leptospirose,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

Article unique : de **RECONDUIRE** le versement d'une indemnité sous forme de subvention, fixée à 150 € par piégeur, à la Société de Chasse de Lanester, pour l'année 2020.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. GARAUD** : Dès que nous parlons de nuisibles, je suis appelé !

Rires dans la salle.

**M. GARAUD** : Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, une campagne est de nouveau lancée contre le ragondin. Il est proposé de reconduire cette subvention considérant qu'il y a quand même nécessité de protéger la population contre les risques sanitaires liés à la leptospirose, maladie transportée par ces animaux. Ce que je voudrais ajouter, c'est quand même remercier les

chasseurs pour leur coopération car contrairement à certains bien-pensants qui disent que le chasseur est lui-même un nuisible, le chasseur permet de réguler les populations dangereuses notamment par rapport aux maladies. Aujourd'hui nous parlons du ragondin mais nous connaissons aussi quelques craintes avec le sanglier, notamment en Belgique et en Allemagne. Il y a eu aussi le renard que vous pouvez voir de temps en temps dans vos jardins. En même temps le but contre les ragondins, c'est de protéger nos berges car ils détruisent tout sur leur passage.

**Mme la Maire** : D'autres interventions ?

**M. LE STRAT** : Alors j'ai entendu ce qui vient d'être dit par Philippe Garaud et je voulais faire une distinction sur ce qui vient d'être dit. Il a parlé des ragondins, des sangliers, des renards, etc... Je ne mets pas tout le monde dans le même panier. Je pense qu'il existe des espèces sauvages originaires d'Europe comme le renard, le sanglier, qui ont toutes leur place dans la faune et la biodiversité. Tandis que le ragondin est une espèce invasive importée d'Amérique ou d'Est de l'Europe, qui détruit les berges effectivement, en propageant la leptospirose via son urine. Il faut bien différencier le problème. La faune sauvage doit être préservée en France. Au-delà de cela, et si c'était possible lors d'une commission, j'aimerais bien connaître le nombre de ragondins piégés à Lanester et même son évolution par rapport aux années précédentes. J'espère également qu'ils ne piègent que des ragondins, et qu'ils laissent en liberté d'autres espèces telles que la fouine ou la belette, issues de la biodiversité, espèces européennes, qui ont toute leur place dans la nature.

**M. GARAUD** : Je n'ai pas d'informations plus précises mais c'est vrai que nous pourrions piéger le loup, le renard et la belette aussi ...

Rires dans la salle.

**M. GARAUD** : Il suffit de reprendre les bordereaux de chaque conseil ou commission concernée et d'en faire le compte. Même si les piègeurs le font sur une période donnée ou si c'est à prévoir sur toute l'année. Il faudra poser la question aux services.

**Mme la Maire** : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, nous votons ce bordereau. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XVII – ACTIVITES ENFANCE – TARIFS 2020**

### **Rapport de M. LE GUENNEC**

Les orientations budgétaires ont fixé à 1 % l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2020. Il y a lieu, sur cette base, de fixer les tarifs qui seront applicables en 2020, pour les activités en direction de l'enfance.

#### **1- ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS / PETITES VACANCES :**

	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Propositions 2020</b>
Quotient inférieur ou égal à 300 €	1.54 €	1.56 €
Quotient supérieur à 300 €	2.75 €	2.78 €
Extérieur à la commune, tarifs avec repas	12.81 €	12.94 €

Pour les enfants Lanesteriens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

**Majoration pour le non-respect des règles de réservation :**

	<b>TARIFS 2019</b>	<b>Propositions 2020</b>
	LANESTER	LANESTER
	€/jour	€/jour
Préinscrit mais non présent	2.74 €	2.77 €
Non préinscrit mais présent	0.50 €	0.50 €

**2- FORFAIT PAUSE MERIDIENNE :**

<b>DROIT D'ACCES ACTIVITES PAUSE MERIDIENNE</b>	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Propositions 2020</b>
Tarif mini	0.61 €	0.62 €
Tarif maxi	4.20 €	4.24 €
Extérieur à la commune	5.17 €	5.22 €
Extérieur à la commune filière CLIS et bilingue	4.20 €	4.24 €

**3- ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE, ALSH ET ETUDES SURVEILLEES**

<b>Tarifs à la ½ heure</b>	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Propositions 2020</b>

Quotient inférieur ou égal à 300 €	0.50 €	0.50 €
Quotient supérieur à 300 €	0.72 €	0.73 €
Extérieur à la commune	1.43 €	1.44 €

Les recettes seront versées à l'article 7067 du budget 2020 de la Ville.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse réunie le 26 Novembre 2019,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2020,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique :** de **VOTER** les tarifs énoncés ci-dessus concernant les activités enfance pour l'année 2020.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XVIII – RESTAURATION MUNICIPALE – TARIFS 2020**

### **Rapport de M. LE GUENNEC**

Les orientations budgétaires 2020 ont fixé à 1 % le taux d'augmentation des tarifs des différents services municipaux pour l'année 2020.

Les tarifs proposés pour 2020 tiennent compte de cette augmentation, soit :

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Enfants de Lanester*		
Repas : - tarif minimum	0,61 €	0,62 €
- tarif maximum	4,20 €	4,24 €
Petit déjeuner : - tarif minimum	0,18 €	0,18 €
- tarif maximum	1,02 €	1,03 €
* à savoir qu'une famille habitant Lanester à la rentrée bénéficie jusqu'à la fin de l'année scolaire du tarif "Lanester" même si elle quitte la commune		
Correspondants de classes maternelles ou élémentaires publiques de la commune	3,68 €	3,72 €
Enfants extérieurs à la commune : - repas	5,17 €	5,22 €
(sauf enfants fréquentant les filières CLIS et bilingue et les enfants en garde alternée si un des parents est domicilié hors Lanester)	4,20 €	4,24 €
- petit déjeuner	1,36 €	1,37 €
Stagiaires de Lanester, les AVS et les services civiques	3,00 €	3,03 €
Personnel municipal, enseignants subventionnés conseillers municipaux	3,92 €	3,96 €
Stagiaires extérieurs	3,00 €	3,03 €
Apprentis	0,61 €	0,62 €
Personnel en contrat aidé avec la Ville	0,61 €	0,62 €
Enseignants non subventionnés et conjoints personnel municipal	5,26 €	5,31 €
Adultes extérieurs	7,44 €	7,51 €
Membres associations locales : - repas	3,98 €	4,02 €
- petit déjeuner	1,05 €	1,06 €
- goûter	0,58 €	0,59 €
Membres associations extérieures	8,06 €	8,14 €

**Taux d'effort appliqués durant l'année 2019**

Quotients familiaux (Q.F.)	Taux d'effort	Observations
<b>Repas</b>		
QF < 183,00 €	0,0042	prix du repas = QF x 0,006 - 30 %
183,00 € ≤ QF < 260,00 €	0,0051	prix du repas = QF x 0,006 - 15 %
260,00 € ≤ QF < 575,00 €	0,006	prix du repas = QF x 0,006
QF ≥ 575,00 €	0,1% + 2,87	prix du repas = QF x 0,1% + 2,87

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29

Vu le Code de l'Education, articles R531-52 et R531-53,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse réunie le 26 novembre 2019

Considérant les quotients familiaux et les taux d'effort appliqués pour la détermination des tarifs de la restauration scolaire municipale,

Considérant les orientations budgétaires 2020,

**Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – de **VOTER** les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à la restauration municipale pour l'année 2020.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire**: S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XIX – CENTRES MUNICIPAUX D'HEBERGEMENT COLLECTIF LOCUNEL ET PEN MANE – TARIFS 2020**

**Rapport de M. LE GUENNEC**

La Ville de Lanester dispose de structures d'hébergement collectif à Locunel et Pen Mané qui sont mises à disposition des associations.

Ces hébergements sont concernés par 2 types d'utilisations :

- Stage en interne pour les associations lanestériennes
- Accueil d'une association extérieure dans le cadre d'un stage, d'une compétition ou d'un festival, avec ou sans valorisation financière.

Ces mises à disposition nécessitent l'intervention de plusieurs agents municipaux :

- Préparation des couchages (livraison puis nettoyage du linge pour la literie) : 2 heures
- Etat des lieux : 1 heure
- Nettoyage : 2 heures

Les tarifs proposés pour 2020 pour l'accueil des associations extérieures à la commune tiennent compte de ces contraintes et intègrent l'augmentation de 1% prévue par les orientations budgétaires 2020, soit :

Stage interne Associations lanestériennes	<b>gratuit</b>
Accueil Associations extérieures	<b>3.37 € couchage/nuit</b>

Les recettes seront versées au chapitre 70631 du budget 2020 de la Ville.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse réunie le 26 Novembre 2019,

Considérant l'investissement en personnel communal pour le bon fonctionnement de ces hébergements,

**Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – de **VOTER** pour 2020, les tarifs proposés pour l'utilisation des hébergements collectifs de Locunel et Pen Mané.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Je mets le bordereau aux voix s'il n'y a pas d'interventions ? Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XX – FERME PEDAGOGIQUE DE SAINT-NIAU – ACCUEIL DE GROUPES EXTERIEURS – TARIFS 2020**

**Rapport de M. LE MAUR**

La Ville de Lanester accueille sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau de nombreuses écoles et structures éducatives extérieures à la commune.

Certaines activités sont effectuées avec un encadrement municipal, moyennant une contribution financière par les utilisateurs extérieurs.

Conformément aux orientations budgétaires pour 2020, l'augmentation de 1 % est appliquée au tarif 2019 (29,21 €), soit un taux horaire proposé de 29,50 € par encadrant municipal mobilisé en 2020.

Les recettes seront versées au chapitre 7067 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance et Jeunesse réunie le 26 novembre 2019,

Considérant l'investissement en personnel communal pour l'encadrement des activités,

**Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – d'**ADOPTER** pour 2020 un taux horaire de 29,50 € par encadrant municipal mobilisé dans le cadre des activités pratiquées sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau par les écoles et structures éducatives extérieures à la commune.

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXI – CAF AZUR – FORFAIT PASSION 2019/2022**

### **Rapport de M. PERON**

La Ville de Lanester organise des activités sportives ou culturelles pour un public d'enfants et de jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan participe au financement des cotisations annuelles pour les enfants bénéficiaires des CAF AZUR et s'engage à verser une participation de 45 € pour une seule activité par année scolaire. Le montant de l'aide ne peut être supérieur au montant de la participation effectivement acquittée par l'enfant ou le jeune.

La réglementation prévoit la signature de la convention jointe, pour la période 2019/2022.

Les activités du Centre Municipal d'Initiation Sportive, Gymnastique, Multisport, Hip Hop, ateliers créativité, sont notamment concernées par ce dispositif.

40 familles ont bénéficié de ce soutien pour l'année scolaire 2019 /2020.

Les recettes seront versées à l'article 7067, du budget 2020 de la Ville.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article L2121-29,  
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires Scolaires, Péri-scolaires, Enfance et Jeunesse réunie le 26 Novembre 2019,  
Considérant l'engagement de la Ville de Lanester en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse,

Considérant les objectifs visés par cette convention en faveur de la pratique sportive ou culturelle des enfants et des jeunes,

### **Il est demandé au Conseil Municipal,**

**Article 1** – d'**ADOPTER** la convention de partenariat entre la Ville de Lanester et la Caisse d'Allocations Familiales pour favoriser l'accès à la pratique sportive ou culturelle des enfants et des jeunes.

**Article 2** – d'**AUTORISER** Mme La Maire à signer cette convention.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**M. PERON** : Il s'agit d'un partenariat entre la ville de Lanester et la Caisse d'Allocation Familiale pour favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle des enfants et des jeunes. La participation demandée est de 45 euros pour une seule activité par année scolaire et par enfant.

**Mme la Maire** : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

**Mme LE MOEL-RAFLIK** : Pour revenir sur le débat d'orientations Budgétaires, c'est tout à fait ce type de dispositif que nous craignons par un désengagement de la CAF et donc d'une diminution directe à la famille. Nous l'avons évoqué en commission, par la suppression à termes puisqu'il y va quand même d'aider des jeunes Lanestériens qui vivent dans des foyers fiscaux souvent peu élevés. Cela vient illustrer notre crainte que j'indiquais tout à l'heure alors que c'est un dispositif d'aide aux enfants avant tout.

**Mme la Maire** : Une autre intervention ?

**Mme LE BOEDEC** : Les bons CAF s'adressent directement aux familles et donc pour les enfants pour une pratique sportive mais aussi culturelle, le dispositif est vraiment très large. Suite à une démarche auprès de Jeunesse et Sport, les associations peuvent accepter les bons CAF, les familles sont vraiment contentes.

**M. LE GAL** : Simplement une petite précision, vous parlez de la CAF mais nous oublions souvent comment est financée la CAF. Quand j'entends parler d'allègement de charges patronales, quand j'entends certains qui font cette promotion à longueur de temps d'alléger les charges patronales, pensez au financement de la CAF !

**Mme la Maire** : Voilà ! Il nous faut donc adopter ce bordereau, tout en restant vigilants sur le maintien de la CAF sur ces participations. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXII – ACCUEILS DE LOISIRS PASSEPORTS PETITES VACANCES – TARIFS 2020**

### **Rapport de M. LE GUENNEC**

Les orientations budgétaires 2020 ont fixé à 1% l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2020.

Les tarifs proposés pour 2020, pour l'Accueil de Loisirs Passeports durant les petites vacances scolaires intègrent cette augmentation soit :

	<b>TARIFS 2019</b>		<b>PROPOSITIONS 2020</b>	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Lanestériens	2.75 €		2.78 €	
Extérieurs (journée avec repas)	12.81 €		12.94 €	
Supplément Activité °	3.50 €		3.53 €	
Sorties Hors Agglo	3.36 €		3.39 €	
Activités Spécifiques <sup>oo</sup>	5.15 €	17.78 €	5.20 €	17.96 €
	Extérieurs 25.33 €		25.58 €	

° Sorties Cinéma, Bowling, Patinoire

°° Autres activités spécifiques avec facturation d'un prestataire extérieur (Ty Nadan, Laser Blade, parc d'activités) : Application du tarif « Passeports Spécifiques sans hébergements »

Pour les Lanestériens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Les recettes seront versées à l'article 7067 du budget 2020 de la Ville.

Vu le Code General des collectivités Territoriales, article 2121-29

Vu l'avis favorable de la commission chargée des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse réunie le 26 novembre 2019

Considérant les orientations budgétaires 2020,

### **Il est demandé au Conseil Municipal,**

**Article Unique** – de **VOTER** les tarifs 2020 énoncés ci-dessus pour l'accueil de loisirs Passeports durant les petites vacances scolaires

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXIII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POLE D'ENTRAIDE NEUROLOGIQUE**

### **Rapport de Mme GUEGAN**

Créée depuis Mars 2009, le Pôle d'Entraide Neurologique agit au service des malades et familles de la région lorientaise concernés par des maladies neurodégénératives, c'est à dire la maladie d'Alzheimer, Parkinson, la sclérose en plaques, l'épilepsie et les maladies plus rares.

Jouant un rôle d'écoute, d'orientation, de mutualisation et de sensibilisation, l'association est au service des aidants, des partenaires et des professionnels de santé.

Pôle Entraide Neurologique dispose d'un local prêté par la ville de Lanester au Centre Alpha, mutualisé avec d'autres associations. Une permanence se tient le mardi toute la journée ainsi que le vendredi après-midi.

Le dimanche 13 octobre 2019, l'association a fêté ses 10 ans d'existence à Quai 9. Plusieurs animations ont eu lieu telles qu'un discours du président fondateur, la tenue de stands associatifs, une conférence d'un neurologue sur les maladies neurodégénératives, une chorale. L'entrée était gratuite toute la journée.

Pour contribuer au financement de cette manifestation qui a généré un montant de dépenses de 2100 €, l'association sollicite la Ville de Lanester pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 €

Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, article 6574.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 11 décembre 2019,

Considérant l'action du Pôle Entraide Neurologique auprès des malades et de leurs familles et le budget consacré à l'organisation de son dixième anniversaire,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article Unique** – de se **PRONONCER** sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Pôle d'Entraide Neurologique.

**DECISION DU CONSEIL**

**Mme GUEGAN** : Comme il est indiqué dans le bordereau, l'association a fêté ses 10 ans d'existence le 13 octobre. Plusieurs animations se sont déroulées et je rappelle que le président fondateur en est Dominique LE GUIDEC.

**Mme la Maire** : Le pôle d'entraide neurologique a fêté ses dix ans et à l'occasion d'un évènement auquel les uns et les autres ont pu participer. Association importante au vu de ces maladies de plus en plus nombreuses. S'il n'y a pas d'intervention nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXIV – VALIDATION DES RESULTATS DU BUDGET PARTICIPATIF 2019**

**Rapport de Mme JANIN**

**1/ Les résultats du Budget Participatif 2019**

Le vote final du Budget participatif s'est achevé samedi 23 novembre 2018 à 23h59.

En tout, 1 738 personnes ont voté (1694 en 2018) :

- 1 631 sur Internet entre le lundi 18 et le samedi 23 novembre (1 532 en 2018 et 1 299 en 2017).
- 107 personnes (162 en 2018 et 241 en 2017) samedi 17 novembre physiquement au sein du bureau de vote installé à l'Hôtel de ville de 9h à 12h (jusqu'à 17h les années précédentes).

A noter que 22 votes en ligne ont été supprimés : double vote, pas d'indication de l'adresse...

**Rappel du mode de calcul des résultats :**

- Les résultats du vote ouvert à tous de la semaine dernière comptent pour 3/4 des résultats
- Un vote a été organisé spécialement pour les 8 porteurs de projet, après échanges lors de 3 réunions, discussions sur les projets et sur les « critères de choix » qui devaient prévaloir, ainsi qu'avec l'interdiction de voter pour son propre projet. Ce vote compte pour 1/4 du résultat final.

L'ensemble des votes dépouillés et le calcul réalisé font apparaitre le résultat final suivant :

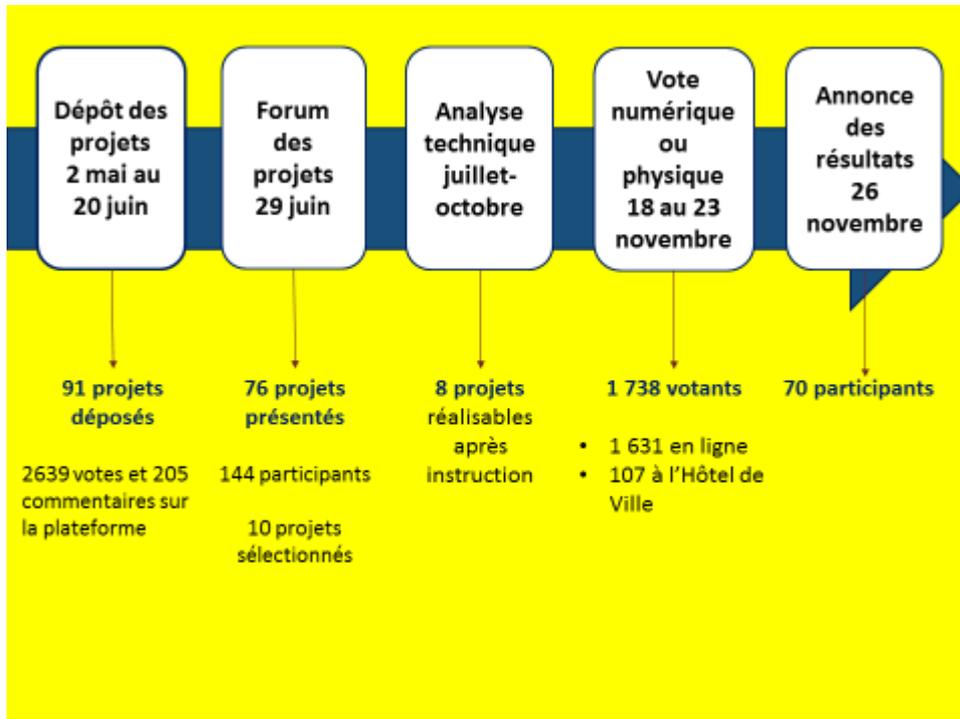
Ordre d'arrivée	Projets	Nombre de points (sur 1 000)	Montant du projet	Reste dans l'enveloppe
1	Projet 6 – Des passages piétons lumineux	220	30 000 €	70 000 €
2	Projet 3 – Jouons tous ensemble	190	30 000 €	40 000 €
3	Projet 1 – Auprès de mon arbre...	146	30 000 €	10 000 €
4	Projet 4 – Chemin de roulement submersible	101	40 000 €	
5	Projet 8 – Un poumon vert à Lanester	100	35 000 €	
6	Projet 5 – On sème pour l'avenir	87	20 000 €	
7	Projet 7 – A Bicyclette...	79	100 000 €	
8	Projet 2 – Soleil vert à Kerfrehour	77	75 000 €	

Les trois premiers projets dans l'ordre d'arrivée utilisent 90 % de l'enveloppe attribuée soit 90 000 €

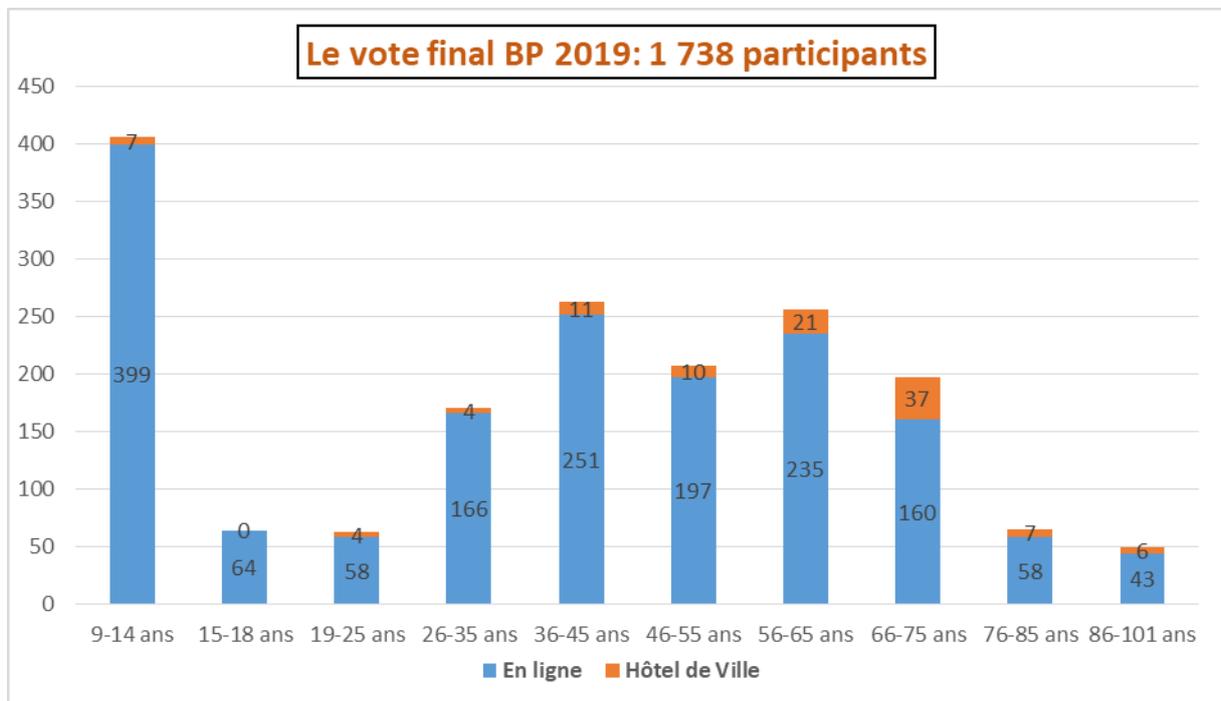
A noter que les résultats sont moins serrés que les autres années, et que les 3 projets lauréats ont assez largement creusé l'écart sur les autres, notamment le projet 6 qui a fait une certaine unanimité.

**2/ Le bilan de l'édition**

Le Budget Participatif s'est déroulé pendant presque 8 mois, de mai à novembre 2019. Le document ci-dessous reprend les différentes étapes en présentant notamment des éléments sur la participation.



➤ **La participation**



Concernant la participation, un important travail « de terrain » a été effectué toute la semaine pour accompagner la consultation : écoles, collèges, lycée mais aussi le marché hebdomadaire, la Résidence autonomie Aragon, l'EHPAD Le Coutaller, les maisons de quartier ou encore les galeries commerciales... autant de lieux qui ont permis de toucher une diversité de publics et de générations. Le format a été identique à chaque fois : présentation du dispositif / présentation des 8 projets en lice / vote pour ceux qui le souhaitent. Outre le fait de permettre le vote, ce fut surtout l'occasion d'un temps d'éducation à la citoyenneté.

Vu l'avis donné par les Lanestériens ayant participé au Budget participatif 2019,  
Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 28 novembre 2019,

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1 :** de **VALIDER** les résultats du Budget Participatif 2019;

**Article 2 :** de **PRENDRE** connaissance des éléments de bilan du dispositif.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Je laisse donc la parole à Michèle JANIN.

**Mme JANIN** : Le budget participatif tient à cœur à tout le monde, je m'en félicite et je trouve que nous pouvons être très fiers sur notre commune de porter ce budget participatif. C'est donc la 4<sup>ème</sup> édition du budget participatif, belle édition qui a réuni, lors du forum au mois de juin, 144 participants et plus de 100 personnes lors de la présentation du budget participatif et du résultat des votes.

Notre objectif du budget participatif est atteint puisque nous avons donné aux lanestérien.nes le pouvoir d'agir, de proposer, de choisir ce qui leur tient à cœur pour leur ville et ses habitants. Ainsi ils, elles, embellissent la ville, la rendent plus attractive, sont attentifs à la biodiversité, à la faune, la flore, au développement durable etc. (il suffit de voir les 8 projets sélectionnés et les gagnants) et en même temps, nous informons et formons les citoyens au budget municipal. Les questions pertinentes posées montrent l'intérêt des citoyen.nes.

Lanester a été en 2016 dans les 20 premières villes à mettre en place ce budget participatif en France et la 2<sup>ème</sup> en Bretagne (après Rennes).

Nous avons une participation des habitants de 8 % qui rejoint celle des grandes villes alors que la moyenne nationale est de 4 %.

Concernant cette participation, il faut noter l'important travail « de terrain » effectué toute la semaine du vote par le service Vie Citoyenne : écoles, collèges, lycée mais aussi le marché, l'EHPAD Aragon, l'EHPAD Le Coutaller, les maisons de quartier ou encore la galerie commerciale des 2 rivières et du centre Leclerc,... sont autant de lieux qui ont permis de toucher une diversité de publics, une diversité de générations.

Ce succès de participation (8 %) c'est bien le travail du service citoyenneté (Damien Fournel, Marie-Noëlle Guyomard, aidée de Linda Bruna et Stéphane Le Blanc du Cyberlan).

Le service Citoyenneté est très souvent sollicité par d'autres Municipalités pour la mise en place d'un budget participatif (Brest, Bastia, Auray). Nos affiches humoristiques, provocatrices, naïves selon les années sont regardées et remarquées avec envie au niveau national. Bravo au service Communication et à l'Agence avec laquelle nous travaillons.

Nous mettons 2,5 % du budget d'investissement (100 000 €) soit 4,54 € par habitant (moyenne nationale : 5 €). En 2018 la participation nationale allait de 1 à 45 € (Paris). Une grande partie des villes oscillent entre 2 à 5 €

Le plus important dans la démarche du budget participatif, ce n'est pas vraiment la somme que l'on met, mais c'est ce que produit le processus de participation.

C'est redonner confiance aux habitants, leur permettre d'être acteur, d'être responsable par leur implication quand ils-elles sont sélectionnés et travaillent avec les services de la ville. Que ceux-ci soient ici remerciés pour leur écoute et coopérations avec les porteurs de projets. Une grande confiance et reconnaissance mutuelle se fait entre les porteurs de projets et les services Citoyenneté et Services Techniques et cela est riche en lien humain et en compréhension d'une réalisation d'un projet par les porteurs qui prennent conscience de toute la démarche pour arriver à sa concrétisation.

**Mme la Maire** : Merci Michelle pour cette présentation très argumentée sur la qualité de la démarche. En tous les cas, encore une fois, nous pouvons nous féliciter lorsqu'il y a 4 ans, nous avons décidé ensemble de mettre en œuvre un budget participatif. Nous étions donc à l'époque des précurseurs.

**Mme JANIN** : Et avec l'Observatoire de la Démocratie Participative. C'est un plus d'avoir effectivement créé cette instance composée d'élu(es), d'habitants ainsi que les porteurs de projets pour nous permettre d'évoluer tout le temps.

**Mme la Maire** : Belle démarche qui fait monter le territoire en compétence. C'est ce que je pense et ce que nous pouvons aussi mesurer, c'est la contribution active des jeunes générations. Parce que ce sont eux qui feront la ville de demain. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXV – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN, LA VILLE DE LANESTER ET LA SAUVEGARDE 56 CONCERNANT LES MISSIONS DE PREVENTIONS SPECIALISEE – PERIODE 2020-2022**

### **Rapport de Mme JANIN**

La prévention spécialisée, présente à Lanester depuis 1999, est un mode d'intervention complémentaire de l'aide sociale à l'enfance et à la famille, compétence détenue par le Département.

Située en amont et indépendante des mesures individuelles, elle s'exerce « *dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale* » (article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles - CASF). Les services de prévention spécialisée « *participent aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles* » (article L. 121-2 du CASF). L'intervention de la prévention spécialisée se construit en fonction de l'environnement dans lequel elle se situe. Elle s'adapte aux spécificités du territoire. Le contexte détermine les axes prioritaires d'intervention en conditionnant les modalités de travail des éducateurs du service.

Le public auquel s'adresse la prévention spécialisée est constitué majoritairement de jeunes et d'adolescents en difficultés sociales relevant de la protection de l'enfance ou en risque de marginalisation et d'inadaptation sociale. La prévention spécialisée a vocation à s'adresser à des jeunes en situation de rupture avec les cadres et les accompagnements éducatifs et/ou sociaux usuels.

Dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance qui sera renouvelé pour la période 2020-2025, le Département du Morbihan et les Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes proposent de confier les missions de prévention spécialisée au service compétent de la Sauvegarde 56, qui les détenaient déjà sur les périodes antérieures. Une convention actualisée a été établie conjointement, définissant les modalités d'intervention, de partenariat et de coopération, les publics et territoires prioritairement ciblés, les moyens humains dédiés aux missions de prévention spécialisée, précisant les modalités d'évaluation et fixant les contributions financières annuelles. Cette convention ainsi qu'un cahier des charges techniques sont annexés à ce bordereau.

Ainsi, une priorité d'action à l'endroit des mineurs de 12 à 18 ans en situation de rupture sociale, familiale et scolaire ou en trajectoire de délinquance, est identifiée.

Lanester disposera de 4 éducateurs de prévention spécialisée à temps complet qui interviendront prioritairement dans les quartiers suivants :

- Kesler-Devillers
- Kerfrehour,
- Pasteur,
- Bellevue.

Concernant le financement, la participation départementale s'établit à 500 000 € annuels et celle de chaque Ville à 50 000 euros annuels (sommes équivalentes à celles de la précédente convention). Les crédits sont inscrits au budget de la Ville, article 65738.

Vu l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.221-1 et L. 121-2,  
Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 28 novembre 2019,

Considérant l'intérêt des missions confiées à la Sauvegarde 56 pour l'accompagnement des jeunes et pour la cohésion sociale,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'**APPROUVER** la proposition de convention tripartite pour la mise en œuvre du service de prévention spécialisée pour la période 2020-2022.

Article 2 : d'**AUTORISER** Mme la Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 3 : de **RECONDUIRE** le financement annuel correspondant à hauteur de 50 000 €

**DECISION DU CONSEIL :**

**Mme JANIN** : Cette nouvelle convention s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance qui sera renouvelé pour la période 2020-2025 et toujours avec la Sauvegarde 56. Je vais surtout faire état de ce qui change par rapport aux précédentes conventions :

Elle s'est élargie à la ville de Lanester, ce qui veut dire que c'est aussi une reconnaissance de ce que font les éducateurs de rues sur les quartiers et dans les villes où ils existent déjà puisque cette convention concerne Lorient, Lanester et Vannes. Nous savons qu'Hennebont est demandeuse également et qu'il est très difficile pour elle de l'obtenir puisqu'il leur faut des subventions du Département.

La priorité d'action est à l'endroit des mineurs de 12 à 18 ans en situation de rupture sociale, familiale et scolaire ou en trajectoire de délinquance, quand elle est identifiée.

N'oublions pas que la Prévention Spécialisée est présente à Lanester depuis 1999 à l'initiative de Jean-Claude PERRON.

Nous bénéficions toujours de 4 Educateurs de prévention spécialisée à temps complet (12 sur le Morbihan, 4 pour chaque ville, avec une direction commune), qui interviennent prioritairement dans les quartiers suivants :

- Kesler-Devillers, Kerfréhour, Pasteur, Bellevue, mais qui potentiellement peuvent intervenir partout. Depuis cet automne, ils expérimentent un nouvel outil pour **aller vers** les jeunes autrement : il s'agit d'un camping-car, réaménagé avec des jeunes, très utile, car attractif, pour entrer en contact, toucher de nouveaux jeunes et construire avec eux des propositions.

A Lanester, les Educateurs sont en lien avec les équipes éducatives des collèges (Wallon, Lurçat) et sont partenaires de la Réussite Educative et des actions de quartier avec les Agents du Développement Local, les gardiens de BSH, les acteurs associatifs...

Concernant le financement, la participation départementale s'établit à 500 000 € annuels et celle de chaque Ville à 50 000 euros annuels (sommes équivalentes à celles de la précédente convention).

Ce que je voudrais mettre en avant à travers ce bordereau, c'est tout le travail réalisé par les éducateurs : travail de l'ombre mais combien préventif et produisant de beaux effets : il suffit de voir ces jeunes accompagnés par la prévention spécialisée, qui, devenus parents à leur tour, viennent voir les éducateurs pour leur présenter leurs enfants et « montrer » ce qu'ils sont devenus.

Selon une sociologue, Véronique Le Goaziou, parlant du travail des éducateurs de rue, elle dit : « *les éducateurs, par leur discrétion, ils ne disent pas ce qu'ils font, cela ne se voit pas et ils le payent cher. Pire, on les juge même inutiles* ».

Pourtant, leur travail et leur présence sont importants dans nos quartiers et pour les habitants. Nous sommes bien sûrs que la prévention permet d'être moins dans la répression et qu'elle produit des résultats durables sur les trajectoires des jeunes et le « bien vivre ensemble ».

**Mme la Maire** : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? La prévention spécialisée est un outil c'est sûr et je pense que le travail doit continuer et sans aucun doute même s'intensifier afin d'être plus réactifs. Je sais que ce sera mis en place en 2020. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXVI – TARIFS 2020 DES CONCESSIONS AU SEIN DES CIMETIERES DE LA VILLE****Rapport de Mme JANIN**

Les orientations budgétaires pour 2020 ont fixé à 1% l'augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2020.

Les tarifs 2020 proposés pour les concessions au sein des cimetières de la ville tiennent compte de cette augmentation de 1% et sont arrondis à l'euro pour une simplification administrative, soit les prix présentés dans le tableau ci-dessous.

<b>Concessions dans les cimetières</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Pleines terres - 15 ans 2 m<sup>2</sup></b>		
1ère demande & renouvellement	170	171
<b>Caveaux - 30 ans - 1ère demande et renouvellement</b>		
2m <sup>2</sup>	423	427
3m <sup>2</sup>	633	640
1e m <sup>2</sup> supplémentaire	270	273
<b>Caveaux - 50 ans - 1ère demande et renouvellement</b>		
2m <sup>2</sup>	864	872
3m <sup>2</sup>	1 300	1 313
1e m <sup>2</sup> supplémentaire	533	539
<b>100 ans - m<sup>2</sup> supplémentaire</b>	<b>940</b>	<b>950</b>
<b>Perpétuelle - m<sup>2</sup> supplémentaire</b>	<b>3 087</b>	<b>3 118</b>
<b>Case de colombarium</b>		
10 ans - 1ère demande	392	396
10 ans - renouvellement	215	217
30 ans - 1ère demande	823	831
30 ans - renouvellement	646	653
<b>Jardin cinéraire</b>		
10 ans - 1ère demande & renouvellement	266	269
30 ans - 1ère demande	799	807
30 ans - renouvellement	799	807
<b>Autres</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Dépositaire</b>		
Séjour cercueil ou reliquaire / jour <i>gratuit en attente des inhumations pleine terre pendant la période de la Toussaint</i>	15	16
Taxe d'inhumation cercueil	63	64
Taxe d'inhumation urne	27	27
Taxe d'inhumation reliquaire	63	64
<b>Cession des caveaux</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
1 place	405	409
2 places	503	508
3 places profondeur	668	674
4 places	678	685
6 places	897	906

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,  
Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 28 novembre 2019,  
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2020,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

Article unique : d'**ADOPTER** les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus concernant les concessions au sein des cimetières de la ville pour l'année 2020.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme JANIN** : Je voudrais profiter de tous ces bordereaux, certes techniques, mais combien sensibles pour les familles, pour remercier le personnel du cimetière et des pompes funèbres pour leur disponibilité (ne pas oublier que le personnel des pompes funèbres est joignable 7J/7 et 24H/24), et de leur écoute et leur bienveillance auprès des familles endeuillées.

Nous avons la chance d'avoir à Lanester des pompes funèbres municipales, ce qui est rare dans le Morbihan, ceci nous permet de proposer des prix respectueux.

Vous avez donc tout le détail de ce qui est proposé aux familles et vous pouvez constater que cela a un coût non négligeable. Il faut quand même savoir que les augmentations concernant les cercueils suivent celles des fournisseurs.

**Mme la Maire** : D'accord. Vous n'étiez pas arrivée quand nous avons adopté les nouvelles modalités de rémunération des agents permanents de la régie des pompes funèbres ?

**Mme JANIN** : J'étais présente. Je rajouterai que c'est une juste reconnaissance de leur travail. Surtout qu'en plus, pour recruter du personnel dans cette branche, cela devient vraiment très difficile, même si nous faisons appel à toute la France. Sur notre commune, nous avons vraiment du personnel dévoué et donnant de leur temps.

**Mme la Maire** : Nous nous unissons à ses remerciements évidemment. Alors au-delà de la question des concessions, les orientations budgétaires ont donc fixé l'augmentation à + 1 % également. Je mets le bordereau aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXVII – TARIFS 2020 DE LA CHAMBRE FUNERAIRE**

#### **Rapport de Mme JANIN**

Les orientations budgétaires pour 2020 ont fixé à 1% l'augmentation des tarifs municipaux pour **l'année 2020**.

Les tarifs 2020 proposés pour les chambres funéraires tiennent compte de cette augmentation de 1% et sont arrondis à l'euro pour une simplification administrative, soit les prix présentés dans le tableau suivant :

### Tarifs Chambres funéraires 2020

	2019 HT	2019 TTC	2020 HT	2020 TTC
Dépôt de corps sans mise en bière	65,85 €	79 €	66,51 €	80 €
Par jour supplémentaire (toute journée commencée est due en entier)	48,86 €	59 €	49,35 €	59 €
Dépôt de corps sans exposition par jour	35,03 €	42 €	35,38 €	42 €
Location salle technique aux entreprises	61,87 €	74 €	62,49 €	75 €
Frais d'admission en chambre funéraire	29,09 €	35 €	29,38 €	35 €
Forfait table réfrigérante	66,75 €	80 €	67,42 €	81 €
Location table les jours suivants	23,84 €	29 €	24,08 €	29 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 28 novembre 2019,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2020

#### Il est demandé au Conseil Municipal

Article unique : d'**ADOPTER** les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus concernant la chambre funéraire pour l'année 2020.

#### DECISION DU CONSEIL :

**Mme La Maire** : Y-a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### XXVIII – TARIFS 2020 DES PRODUITS ET SERVICES DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

Rapport de Mme JANIN

#### 1. FOURNITURES (CERCUEILS, CAPITONS, URNES, ACCESSOIRES)

Les tarifs des fournitures sont calculés au prorata de leur coût d'achat. Les modèles sont classés par gamme, et à chaque gamme un coefficient de marge est appliqué tel que défini par la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

Un nouveau marché a été conclu en octobre 2019, fixant de nouveaux prix pour les fournitures. Les tarifs 2020 tiennent compte de ces nouveaux prix d'achat, sur lesquels sont appliquées les marges définies lors des précédentes années. Certains nouveaux modèles viennent remplacer les anciens, classés dans les mêmes gammes.

Il est à noter l'arrivée d'une gamme écoresponsable (cercueil « Terroir » dont le bois provient de forêts gérées durablement et avec finition sans solvant, capiton en coton biologique, urne

biodégradable). Afin de mettre en avant cette gamme qui répond à une demande de plus en plus fréquente, il est proposé d'appliquer le coefficient des entrées de gamme, soit 2,5.

A noter également une diminution du prix d'achat du cercueil 1<sup>er</sup> prix, permettant de le proposer à un tarif encore inférieur à celui de l'an dernier, et de certains modèles d'urnes, suite à négociation avec le fournisseur.

## **2. SERVICES**

Il est proposé d'appliquer une hausse de 1% aux tarifs 2019.

Deux nouveaux tarifs sont à ajouter :

- la prise en charge de reliquaires, dont le prix a été défini en fonction du temps nécessaire à la gestion administrative de cette tâche.
- Le transport de reliquaire, dont le prix a été fixé en minorant le prix d'un convoi de cercueil adulte.

## **3. PRIX TTC**

Pour des raisons pratiques, les prix TTC seront arrondis à l'euro, hormis les frais kilométriques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 fixant les tarifs 2018 des Pompes Funèbres et actualisant les marges,

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 28 novembre 2019,

Considérant les engagements pris et les prix d'achat présentés,

Considérant les coefficients de marge appliqués,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

Article unique : d'**ADOPTER** les tarifs proposés dans les tableaux annexés.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme La Maire** : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

## **XXIX – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX – TARIFS 2020**

**Rapport de M. LE BLE**

Pour l'année 2020 et conformément aux orientations budgétaires, une augmentation de 1 % des tarifs de base 2019 de chaque salle est proposée.

		1/2 journée		1 journée	
		2019	2020	2019	2020
<b>Quai 9</b>	Office	158 €	159 €	315 €	318 €
	Dock 3	75 €	76 €	150 €	152 €
	1 Dock	263 €	265 €	525 €	530 €
	1 Dock + office	420 €	424 €	840 €	848 €
	2 Docks	525 €	530 €	1 050 €	1 061 €
	2 Docks + office	683 €	689 €	1 365 €	1 379 €
	Salle de spectacle + hall + loges	2 551 €	2 577 €	2 551 €	2 577 €
	Ensemble de Quai 9	4 066 €	4 107 €	4 066 €	4 107 €
<b>Pierre François</b>	1 module	270 €	273 €	540 €	545 €
	2 modules	420 €	424 €	840 €	848 €
	3 modules	570 €	576 €	1 140 €	1 151 €
	4 modules	720 €	727 €	1 440 €	1 454 €
<b>Grande salle de la Maison des associations</b>		150 €	152 €	300 €	303 €
<b>Tam-Tam</b>		250 €	253 €	500 €	505 €
<b>Le Ponton</b>	Réunion	50 €	51 €	100 €	101 €
	Activités	200 €	202 €	400 €	404 €

Pour chaque espace, la priorité est donnée aux services municipaux, puis aux associations lanestériennes.

Dans l'année civile, et dans le cas d'une manifestation à entrées payantes, les associations lanestériennes bénéficient de la gratuité de la première mise à disposition d'une des salles municipales. Les mises à disposition pour les manifestations à entrées payantes suivantes donneront lieu à la facturation d'une redevance selon les montants prévus dans le tableau des tarifs de chaque salle.

La demi-journée correspond à 4 heures consécutives.

En annexe sont présentés les tarifs et conditions de mise à disposition spécifiques à chacun des espaces concernés.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté réunie le 28 novembre 2019,

Considérant les orientations budgétaires 2020,

**Il est proposé au Conseil Municipal:**

Article unique : de **FIXER** comme précisé ci-dessus les tarifs et conditions de mise à disposition des salles municipales.

**Annexe 1 : Les tarifs des espaces au sein de Quai 9**Conditions de mises à disposition :

Pour la salle de spectacle, les associations et institutions lanestériennes bénéficient de la gratuité une seule fois par année civile, que la manifestation soit à entrées gratuites ou à entrées payantes, et à condition que :

- la manifestation ne dépasse pas 2 jours consécutifs
- le montant de l'entrée soit inférieur à 10 euros
- l'association ait son siège social à Lanester depuis au moins 3 ans

La durée de la mise à disposition de la salle de spectacle ne pourra pas dépasser 12h consécutives.

Moyens mis à disposition :

- Dans la salle de spectacle :

- Techniciens et matériel scénique nécessaires à la manifestation (dans le cas d'une trop grande complexité, la Ville de Lanester se réserve le droit de facturer en sus la technicité).

A noter que l'ensemble des besoins relatifs à la sécurité de la manifestation (sécurité incendie, surveillance) est à la charge de l'organisateur, y compris dans le cas d'une mise à disposition à titre gracieux.

- Dans chacun des Docks 1 et 2 :

- Système de vidéo-projection et de sonorisation  
- Connexion Wifi gratuite

- Dans l'office :

- De la vaisselle pour 100 personnes Un forfait de 3 € par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires

Tarifs Quai 9

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
Office	159 €	318 €	48 €	95 €	159 €	318 €	gratuit	gratuit	95 €	191 €	64 €	127 €	159 €	318 €	80 €	159 €	159 €	318 €	gratuit	gratuit	95 €	191 €
Dock 3	76 €	152 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	45 €	91 €	30 €	61 €	76 €	152 €	38 €	76 €	76 €	152 €	gratuit	gratuit	45 €	91 €
1 Dock	265 €	530 €	80 €	159 €	265 €	530 €	gratuit	gratuit	159 €	318 €	106 €	212 €	265 €	530 €	133 €	265 €	265 €	530 €	gratuit	gratuit	159 €	318 €
1 Dock + office	424 €	848 €	127 €	255 €	424 €	848 €	gratuit	gratuit	255 €	509 €	170 €	339 €	424 €	848 €	212 €	424 €	424 €	848 €	gratuit	gratuit	255 €	509 €
2 Docks	530 €	1 061 €	159 €	318 €	530 €	1 061 €	gratuit	gratuit	318 €	636 €	212 €	424 €	530 €	1 061 €	265 €	530 €	530 €	1 061 €	gratuit	gratuit	318 €	636 €
2 Docks + office	689 €	1 379 €	207 €	414 €	689 €	1 379 €	gratuit	gratuit	414 €	827 €	276 €	551 €	689 €	1 379 €	345 €	689 €	689 €	1 379 €	gratuit	gratuit	414 €	827 €
Salle de spectacle + hall + log	2 577 €		/	/	/	/	1 031 €		1 546 €		1 031 €		2 577 €		1 288 €		2 577 €		1 031 €		1 546 €	
Ensemble de Quai 9	4 107 €		/	/	/	/	1 643 €		2 464 €		1 643 €		4 107 €		2 053 €		4 107 €		1 643 €		2 464 €	

A noter que cet espace n'est pas destiné à la confection de repas mais uniquement au réchauffage de plats préparés à l'avance, et au stockage de plats et/ou boissons au frais.

Les espaces (sanitaires compris) et la vaisselle doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 250 € peut être appliqué.

**Annexe 2 : Les tarifs de la salle Pierre François**

Conditions de mises à disposition :

La salle Pierre François comprend un office et 4 modules.

De la vaisselle pour 100 personnes est mise à disposition avec l'office. Un forfait de 3 € par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires.

Les espaces (sanitaires compris) et la vaisselle doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 250 € peut être appliqué.

### Tarifs Pierre François

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
			1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
1 module	273 €	545 €	82 €	164 €	273 €	545 €	gratuit	gratuit	164 €	327 €	109 €	218 €	273 €	545 €	136 €	273 €	273 €	545 €	gratuit	gratuit	164 €	327 €
2 modules	424 €	848 €	127 €	255 €	424 €	848 €	gratuit	gratuit	255 €	509 €	170 €	339 €	424 €	848 €	212 €	424 €	424 €	848 €	gratuit	gratuit	255 €	509 €
3 modules	576 €	1 151 €	173 €	345 €	576 €	1 151 €	gratuit	gratuit	345 €	691 €	230 €	461 €	576 €	1 151 €	288 €	576 €	576 €	1 151 €	gratuit	gratuit	345 €	691 €
4 modules	727 €	1 454 €	218 €	436 €	727 €	1 454 €	gratuit	gratuit	436 €	873 €	291 €	582 €	727 €	1 454 €	364 €	727 €	727 €	1 454 €	gratuit	gratuit	436 €	873 €

### Annexe 3 : Les tarifs de la Grande salle de la Maison des associations

#### Conditions de mises à disposition :

Les horaires de mise à disposition ne pourront dépasser minuit. Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué.

### Tarifs Grande salle de la Maison des associations

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
			1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
	152 €	303 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	91 €	182 €	61 €	121 €	152 €	303 €	76 €	152 €	152 €	303 €	gratuit	gratuit	91 €	182 €

**Annexe 4 : Les tarifs des espaces du Ponton**

Conditions de mises à disposition :

Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué.

**Tarifs Le Ponton**

	Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
			lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
Réunion	51 €	101 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	30 €	61 €	20 €	40 €	51 €	101 €	25 €	51 €	51 €	101 €	gratuit	gratuit	30 €	61 €
Activités	202 €	404 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	121 €	242 €	81 €	162 €	202 €	404 €	101 €	202 €	202 €	404 €	gratuit	gratuit	121 €	242 €

**Annexe 5 : Les tarifs de l'auditorium Tam-Tam**

Conditions de mises à disposition :

Il n'est pas autorisé de manger ou de boire dans l'auditorium, aussi, aucun pot ou réception ne peut y être organisé.

Les espaces (sanitaires compris) doivent être rendus propres et rangés. Dans le cas contraire, un forfait de remise en propreté de 100 € peut être appliqué.

Tarifs Tam-Tam

Tarifs de base		Particuliers				Associations à entrées gratuites, syndicats de salariés				Associations à entrées payantes				Entreprises, Comités d'entreprises, syndicats de copropriété, chambres consulaires				Institutions			
		lanestériens		extérieurs		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures		lanestériens		extérieurs		lanestériennes		extérieures	
1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée	1/2 journée	1 journée
253 €	505 €	/	/	/	/	gratuit	gratuit	152 €	303 €	101 €	202 €	253 €	505 €	126 €	253 €	253 €	505 €	gratuit	gratuit	152 €	303 €

**DECISION DU CONSEIL :**

**M. LE BLE :** Je vais simplement rappeler que le secteur associatif de Lanester est très peu touché par l'application de ce 1 %, convenu lors du débat d'orientations budgétaires, puisque la grande majorité des occupations des locaux municipaux par le secteur associatif de la commune s'effectue sur le régime de la gratuité. Je ne dis pas la totalité bien-sûr mais une grande majorité. Donc ce 1 % va concerner soit les associations extérieures de la commune, soit les particuliers souhaitant louer les locaux, soit les entreprises.

**Mme la Maire :** Merci de le préciser c'est important pour notre lecture politique et pour les associations. Alors, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXX – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE FOYER LAIQUE DE LANESTER ET LA VILLE DE LANESTER POUR LA GESTION ET LA MAINTENANCE DU BATIMENT LE CELTIC****Rapport de Mme ANNIC**

La Ville de Lanester et le Foyer Laïque de Lanester souhaitent établir une convention de partenariat (jointe en annexe), pour la gestion et la maintenance du bâtiment Le Celtic.

Le Foyer Laïque de Lanester est une association créée en 1931. Elle compte aujourd'hui plus de 2 000 adhérents. Elle est propriétaire du bâtiment Le Celtic qui regroupe le pôle administratif et plusieurs salles d'activités.

Cet espace accueille notamment les seuls espaces spécifiques dédiés aux sports de combat de la commune.

La Ville de Lanester œuvre pour que tous les équipements municipaux permettent aux usagers de pratiquer dans des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité optimales.

Dans ce cadre, Le Foyer Laïque de Lanester et la Ville de Lanester ont échangé sur les modalités de soutien au fonctionnement du bâtiment le Celtic et décidé de matérialiser ce partenariat dans une convention pluriannuelle.

Celle-ci prévoit, pour garantir un cadre de qualité et sécurité à la pratique sportive, la prise en charge par la Ville :

- de 50 % du coût des fluides, électricité et eau,
- du coût des contrats de maintenance Sécurité Incendie (électricité bâtiment et détection incendie) et du contrôle de la légionellose
- 600 h par an d'intervention d'agents municipaux pour l'entretien et l'hygiène des locaux à usage sportif.

La sollicitation des Services techniques municipaux sera limitée à la maintenance du contrôle d'accès au bâtiment.

Les recettes seront imputées à l'article 7478 du budget de la Ville.

Les dépenses seront imputées aux articles 6156, 60612 et 60611 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires Sportives réunie le 27 novembre 2019

Considérant les objectifs visés par cette convention en faveur de la pratique sportive sur la commune,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article 1** – d'**APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville de Lanester et le Foyer Laïque de Lanester pour la gestion et la maintenance du bâtiment le Celtic.

**Article 2** – d'**AUTORISER** Mme La Maire à signer cette convention.

### **DECISION DU CONSEIL:**

**Mme La Maire** : Je pense que ce bordereau mérite que l'on s'y arrête un instant. Je vais donc laisser Sonia ANNIC le présenter.

**Mme ANNIC** : C'est un plaisir ce soir pour moi de vous présenter ce bordereau. Comme vous le savez depuis de nombreuses années, la convention qui liait la ville et le Foyer Laïque devenait caduque puisqu'elle tenait compte d'investissements ayant eu lieu en 1980. En début de mandat, j'ai été chargée de travailler sur la nouvelle convention. Nous avons connu quelques déboires en début de mandat pour réaliser une nouvelle convention. Il a fallu attendre le renouvellement du bureau en 2018 pour établir de nouvelles relations plus saines afin de travailler en toute sérénité et en toute transparence. Plusieurs réunions se sont déroulées pour finaliser cette convention. Pourquoi une nouvelle convention ? C'est simple, le Celtic est le seul bâtiment sur la commune possédant un Dojo et pouvant accueillir tous les sports de combat ainsi qu'une salle de musculation. D'autres existent sur le territoire mais du domaine privé. Le Foyer Laïque regroupe plus de deux milles adhérents. C'est la plus importante association de Lanester. De nombreuses sections sportives sont accueillies au sein de nos gymnases et d'autres au sein du Foyer Laïque.

Aujourd'hui la ville met en exergue tous ces équipements sportifs pour permettre à ses habitants de pratiquer un sport ou autre en toute sécurité, d'hygiène et de confort. Cela a été le cas en dernier pour le gymnase René Ihuel. C'est pourquoi la nouvelle convention avec le Celtic prévoit également des modalités de garantie de qualité et de sécurité à la pratique sportive pour tout ce qui est hygiène et sécurité. Il est prévu la prise en charge par la ville de 50 % des coûts de fluide, d'électricité et d'eau et par contre de 100 % au niveau de l'entretien des locaux, de l'hygiène et de la sécurité, du coût des contrats de maintenance pour la sécurité incendie (électricité du bâtiment et détection d'incendie) ainsi que du contrôle de la légionellose qui est obligatoire dès lors qu'il existe un espace sanitaire et des douches. La ville prendra à sa charge aussi 600 heures par an d'interventions d'agents municipaux pour l'entretien et l'hygiène des locaux à usage sportif. Le contrôle d'accès au bâtiment sera réalisé par nos services techniques puisque le système de badge avait été installé par la ville.

Je suis ravie de voir arrivé enfin la signature de cette convention qui va sécuriser le Foyer Laïque leur permettant de comprendre aussi que la ville est fière que cette association existe sur notre commune. En sachant que le conseil d'administration du Foyer Laïque l'a validé à l'unanimité.

**Mme LE MOEL-RAFLIK** : Je représente la ville au sein de ce conseil d'administration du Foyer Laïque. Je salue le travail et la persévérance de Sonia Annic ainsi que des autres collègues administrateurs tels que Bernard Le Blé notamment. Effectivement le climat s'est nettement assaini et les relations se sont pacifiées. Nous arrivons même aujourd'hui à nous projeter vers l'avenir, par l'implication d'une importante association multisports et multi-loisirs. Nous pensons souvent foyer-sports mais en vrai existe aussi toute l'activité de lien social qu'ils exercent notamment auprès des anciens. L'assemblée générale a donc été une belle réussite.

**M. LE BLE** : Je ne participerais pas au vote parce que non seulement je suis membre du Conseil d'Administration comme certains d'entre nous mais aussi adhérent du Foyer Laïque à titre privé.

**Mme la Maire** : Nous en prenons acte. C'est vrai que l'assemblée générale a été d'une qualité et d'une densité. Le travail a été long et évidemment nous nous satisfaisons collectivement de cette belle étape. Nous remercions Sonia Annic pour sa persévérance, sa pugnacité et sa présence permanente sur le sujet. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité (M. LE BLE ne participant pas au vote ainsi que Mme LE MOEL-RAFLIK).

## **XXXI – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FOYER LAIQUE DE LANESTER**

### **Rapport de Mme LOPEZ-LE GOFF**

Le Foyer Laïque de Lanester est propriétaire du bâtiment « Le Celtic » qui regroupe le pôle administratif et des salles d'activités.

Cet espace accueille notamment les seuls espaces spécifiques dédiés aux sports de combat de la commune.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville pour mettre aux normes le système de détection incendie.

Le coût des travaux est de 12 768 €

L'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 400 €

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2020 de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et

L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale chargée des Affaires Sportives réunie le 27 novembre 2019,

Considérant que le Celtic accueille les seuls espaces spécifiques dédiés aux sports de combat de la commune,

Considérant l'engagement de la Ville pour garantir aux sportifs des conditions de pratique sécurisées,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – d'**APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 400 € à l'association du Foyer Laïque de Lanester pour la mise aux normes du système de détection incendie du bâtiment Le Celtic, siège de l'association.

### **DECISION DU CONSEIL :**

**Mme LOPEZ-LE GOFF** : Ce bordereau est dans la continuité du précédent puisque c'est une demande de subvention exceptionnelle de 6 400 euros pour la mise aux normes du système incendie du bâtiment Le Celtic donc du foyer laïque de Lanester. Il faut rappeler que le Foyer Laïque accueille les espaces dédiés aux sports de combats et lors de la commission de sécurité, cette dernière a préconisé d'arrêter les hébergements au Celtic. Du coup ce bâtiment était classé comme un établissement recevant du public, il a été revu à la baisse. Il y a moins de contraintes mais la mise aux normes du système incendie est quand même à réaliser. L'appel d'offre pour les travaux a été lancé et retenu et devrait commencer en janvier.

**Mme la Maire** : Merci pour ces éléments. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Il n'y en a pas, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXXII – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE LANESTER HAND BALL – CONTRAT D'OBJECTIFS SAISON 2019/2020**

#### **Rapport de M. GARAUD**

La Ville de Lanester et le Lanester Handball souhaitent établir une convention de partenariat (jointe en annexe), qui se décline en objectifs d'éducation, de performance et de communication.

La convention prévoit qu'au début de chaque saison sportive une réunion des signataires est organisée pour définir et valider les actions à mettre en place dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel et donne lieu à la prise d'un avenant.

Le contrat d'objectifs pour la saison sportive 2019/2020 met l'accent notamment sur la promotion du sport féminin et du sport santé. Les projets, actions et objectifs à atteindre sont détaillés.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des affaires sportives réunie le 27 novembre 2019

Considérant les objectifs visés par cette convention en faveur du sport sur la commune,

**Il est demandé au Conseil Municipal,**

**Article 1 – d'APPROUVER** la convention de partenariat et le contrat d'objectifs défini pour la saison 2019/2020 entre la Ville de Lanester et le Lanester Handball

**Article 2 – d'AUTORISER** Madame La Maire à signer cette convention

**DECISION DU CONSEIL:**

**M. GARAUD** : Quand nous parlons d'éducation et de présence, la semaine dernière, une dizaine de joueurs et de joueuses du Lanester Handball ont rencontré à Romain Rolland des classes de CM1 pour réaliser des démonstrations. Les enfants ont été invités au match contre Bruges samedi dernier et suite à ce match ces derniers ont adressé un courrier de remerciements et d'encouragements à l'équipe.

**Mme la Maire** : Belle histoire. Merci Philippe. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXXIII – PISCINE AQUALANE'S – ETABLISSEMENTS EXTERIEURS – TARIFS 2020**

**Rapport de Mme LE MOEL-RAFLICK**

Dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la piscine Aqualane's, la Ville finance l'utilisation de l'équipement par les publics scolaires et des accueils de loisirs.

Le planning d'utilisation de ces créneaux est réalisé par la Ville en concertation avec les écoles et structures éducatives de Lanester. Les créneaux vacants sont ensuite mis à disposition d'écoles extérieures, avec facturation.

Les tarifs proposés ci-dessous pour l'utilisation de la piscine pendant les horaires scolaires par les établissements extérieurs tiennent compte de l'augmentation de 1% prévue par les orientations budgétaires 2020, soit :

Durée	Tarif par personne	
	2019	2020
	€	€

Pour ½ heure	1,53	<b>1,55</b>
Pour ¾ d'heure	2,29	<b>2,31</b>
Pour une heure	3,06	<b>3,09</b>

Les recettes seront versées au chapitre 70631.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission chargée des affaires sportives en date du 27 novembre 2019,  
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2020,

**Il est demandé au Conseil Municipal,**

**Article Unique** – de **VOTER** les tarifs énoncés ci-dessus concernant l'utilisation de la piscine Aqualane's par les établissements extérieurs à Lanester en 2020.

**DECISION DU CONSEIL**

**Mme La Maire** : Pas d'intervention sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXXIV – HALTE NAUTIQUE – BAREME N° 38 – TARIFS 2020**

**Rapport de Mr LE BLE**

Les orientations budgétaires 2020 ont fixé à 1% l'augmentation de l'ensemble des tarifs pour l'année 2020.

Il est donc proposé de faire évoluer les tarifs des redevances de la halte nautique selon les modalités suivantes :

	TARIFS 2019		TARIFS 2020	
	HT	TTC	HT	TTC

<b>REDEVANCE ANNUELLE</b>				
Mouillages < 6,5 m	181,69€	<b>218,07€</b>	183,51€	<b>220,25€</b>
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	223,69€	<b>268,43€</b>	225,93€	<b>271,11€</b>
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	265,52€	<b>318,74€</b>	268,17€	<b>321,93€</b>
<b>REDEVANCE MENSUELLE HIVERNAGE</b>				
Mouillages < 6,5 m	72,83€	<b>87,40€</b>	73,56€	<b>88,27€</b>
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	89,55€	<b>107,44€</b>	90,44€	<b>108,51€</b>
Mouillages 8,5m <...<10,5 m	106,27€	<b>127,53€</b>	107,33€	<b>128,80€</b>
<b>REDEVANCE JOURNALIERE PASSAGE</b>				
Mouillages < 6,5 m	18,16€	<b>21,79€</b>	18,34€	<b>22,00€</b>
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	24,64€	<b>29,62€</b>	24,89€	<b>29,92€</b>
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	30,92€	<b>37,11€</b>	31,23€	<b>37,48€</b>

Les recettes seront inscrites au compte 706 du budget de la Halte Nautique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des Affaires Sportives en date du 27 novembre 2019,

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2020,

### **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** – de **VOTER** les tarifs 2020 énoncés ci-dessus pour les redevances de la Halte Nautique

### **DECISION DU CONSEIL:**

**Mme La Maire** : Des interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXXV – TARIFS 2020 – MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET**

#### **Rapport de Mme PEYRE**

Les orientations budgétaires pour 2020 proposent une augmentation des tarifs de 1 %.

Concernant la médiathèque Elsa Triolet, en 2016, les tarifs ont subi une augmentation de 1 € qui représentait + 4 %, pour atteindre des arrondis et ainsi faciliter les encaissements et la lisibilité des tarifs.

Aussi, il est proposé de maintenir pour l'année 2020 les tarifs de 2019, soit :

Abonnés (tous supports)	Lanester 2019	Lanester 2020	Extérieur 2019	Extérieur 2020	Quota et durée
Adulte	10 €	10 €	28 €	28 €	20 documents  Dont au maximum 3 DVD fictions et méthodes de langue  3 semaines
Enfants, Jeunes jusqu'à 25 ans	Gratuité	Gratuité	18 €	18 €	
Première inscription « adulte résidant à Lanester »					
Personnes bénéficiaires des minima sociaux					
Etudiants titulaires d'une carte d'étudiant en cours de validité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Abonnements Collectivités (établissements scolaires, services municipaux, associations)	Gratuité pour les professionnels exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens	Gratuité pour les professionnels exerçant des actions pédagogiques en direction des Lanestériens	27€	27 €	40 livres pour 42 jours (6 semaines) 15 revues pour 90 jours 4 CD pour 30 jours 2 réservations livres et revues

Concernant le renouvellement de la carte informatisée, il est proposé de maintenir le tarif facturé à l'adhérent en cas de perte, soit **1,50 €**

Les recettes seront enregistrées à l'article 7062 du Budget communal 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Culture, réunie le 10 décembre 2019

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la médiathèque Elsa triolet pour l'année 2020,

**Il est proposé au Conseil Municipal,**

**Article Unique** – de **VOTER** les tarifs proposés ci-dessus concernant la médiathèque Elsa Triolet pour l'année 2020.

**DECISION DU CONSEIL**

**Mme PEYRE** : Je vous rappelle avec plaisir les tarifs proposés : gratuité jusqu'à 25 ans et sinon 10 euros pour les abonnés de Lanester. Nous poursuivons donc pour 2020.

**Mme la Maire** : S'il n'y a pas d'intervention, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

### **XXXVI – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

#### **Rapport de Mme PEYRE**

Les montants des subventions accordées aux associations culturelles et autres établissements publics locaux (EPCC/Etablissement Public de Coopération Culturelle...) sont examinés annuellement.

Les orientations budgétaires pour 2020 proposent de maintenir le montant des subventions à hauteur des montants attribués en 2019.

#### **1- Propositions de subventions :**

a) **Les subventions aux associations** ci-dessous totalisant un montant 71 976,22 €

<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Ar Redadeg		200,00 €
Association des Parents d'Eleves du Conservatoire Musique et danse de Lanester	152,00 €	152,00 €
Atelier Scarole	150,00 €	150,00 €
Cercle Celtique de Lanester Fistouled Lann Ester	1 722,63 €	1 722,63 €
Chœur Diapas'hom	262,72 €	262,72 €
Club Radio Amateurs	197,29 €	197,29 €
Compagnie Eskemm	4 905,00 €	0,00 €
Couleurs d'automne	214,60 €	214,60 €
Emglev Bro an Oriant	700,60 €	700,60 €
Festival Interceltique de Lorient	3 849,44 €	3 849,44 €

Harmonie Municipale	4 154,52 €	4 154,52 €
Harmonie Municipale*	3 337,47 €	3 337,47 €
Kabanamuzik*	23 243,90 €	23 243,90 €
Korollerien Ar Skorv	903,66 €	903,66 €
La compagnie du pré en bulle	150,09 €	150,09 €
La Fontaine aux chevaux*	24 553,67 €	24 553,67 €
La Fontaine aux chevaux	350,00 €	350,00 €
Ligue de l'enseignement*	2 887,08 €	2 887,08 €
Phil'Art de Bretagne Sud	144,35 €	144,35 €
Phil'Art de Bretagne Sud	336,83 €	336,83 €
Phonie douce	326,24 €	326,24 €
Radio Bro Gwened	96,24 €	96,24 €
Récréation Cérébrale	206,91 €	206,91 €
Sellit 150 Les Amis du Lieu	1 068,22 €	1 068,22 €
Sonerion Lannarstêr (bagad)	2 113,35 €	2 113,35 €
Théâtre en Do	304,11 €	304,11 €
Trait d'Union	350,30 €	350,30 €

\* Ces subventions font l'objet d'une convention jointe en annexe (référence point 2)

**b) Subvention à l'association A TEMPO, pour l'année scolaire 2019/2020, comme suit**  
(17 élèves X 906 €) selon les termes d'une délibération en date du 2 juillet 2015:

Désignation	2019	2020
A Tempo	15 402,00 €	15 402,00 €

**c) Subventions à d'autres établissements publics locaux** (EPCC /Etablissement Public de Coopération Culturelle...)

Désignation	2019	2020
-------------	------	------

Office Publique de la Langue Bretonne Bureau du Morbihan	673,65 €	673,65 €
---	----------	----------

## 2 – Conventions 2020 pour les subventions supérieures à 23 000€ et les partenariats :

En application de l'article 10 de la loi n°2000.321 du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001, les subventions dont le montant est supérieur à 23 000€ doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville et l'association concernée. Ces conventions précisent les conditions de versement de l'aide allouée et sont annexées au présent bordereau.

Pour 2020, les associations concernées sont la Fontaine aux Chevaux et Kabanamuzik (montants inclus dans le tableau ci-dessus).

Par ailleurs, pour préciser le partenariat avec ces associations, des conventions sont également à établir avec la Ligue de l'Enseignement (pour l'organisation du salon du livre jeunesse) pour un montant de 2 887,08€ et l'Harmonie Municipale pour un montant de 7 491,99 € (ces montants sont inclus dans le tableau des subventions 2019 ci-dessus); les conventions sont jointes en annexe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville nature 6574 (associations) et 65737 (autres établissements publics locaux) fonction 33.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les articles L2311-7 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 10 décembre 2019,

Considérant les orientations budgétaires 2020,

Considérant que les activités des associations subventionnées répondent à un intérêt public,

### **Il est proposé au Conseil Municipal,**

**Article 1** – de **VOTER** l'ensemble des subventions 2020 proposées ci-dessus, pour un montant total de **88 051.87 €**

**Article 2** – d'**APPROUVER** les conventions proposées avec les associations la Fontaine aux Chevaux, Kabanamuzik, la Ligue de l'Enseignement et l'Harmonie Municipale.

**Article 3** – d’AUTORISER Mme La Maire à signer les conventions proposées avec les associations la Fontaine aux Chevaux, Kabanamuzik, la Ligue de l’Enseignement et l’Harmonie Municipale.

### **DECISION DU CONSEIL**

**Mme La Maire** : Je voudrais juste signaler que pour l’Association Ar Redadeg, le montant de la subvention sera revu à la prochaine commission.

**Mme PEYRE** : Il fera l’objet d’un bordereau et passera donc au Bureau Municipal.

Bonne note est prise.

**Mme la Maire** : Il y a une demande d’augmentation significative de la part de l’Association et qui demande à être rediscuté.

**Mme LE BOEDEC** : Je ne participerai pas au vote étant vice-présidente d’une association.

**Mme la Maire** : Bonne note est prise. S’il n’y a pas d’autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s’abstiennent ?

Bordereau adopté à l’unanimité (Mme LE BOEDEC ne participant pas au vote).

### **XXXVII – DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L’ANNEE 2020 – ATELIER D’ARTS PLASTIQUES ET CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL MUSIQUE ET DANSE**

#### **Rapport de Mme PEYRE**

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des enseignements artistiques, le Conseil Départemental du Morbihan peut participer au financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse ainsi que de l’atelier Municipal d’Arts Plastiques.

Le montant global alloué par le Département pour 2019 est de 21 000 € dont :

- 15 120 € pour la musique
- 5 250 € pour la danse
- 630 € pour les arts plastiques.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2020 de la Ville en recettes de fonctionnement (fonction 311– nature 7473, et fonction 312 - nature 7473).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’avis favorable émis par la commission culture, le 10 décembre 2019,

Considérant les montants annuels alloués par le Département,

## **Il est demandé au Conseil Municipal**

**Article Unique** - d'AUTORISER la Maire à présenter des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental pour le Conservatoire à Rayonnement Communal Musique et Danse et pour l'Atelier d'Arts Plastiques au titre de l'année 2020.

### **DECISION DU CONSEIL**

**Mme PEYRE** : Le montant global alloué par le Département pour 2019 était de 21 000 euros dont 15 120 euros pour la musique, 5 250 € pour la danse et 630 euros pour les arts plastiques.

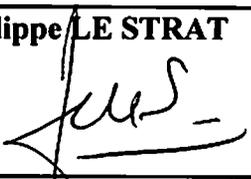
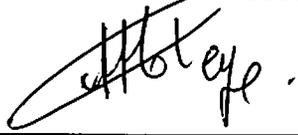
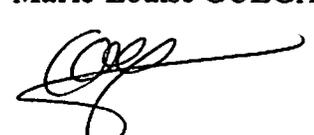
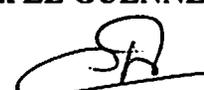
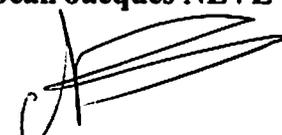
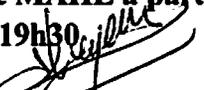
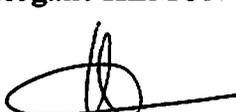
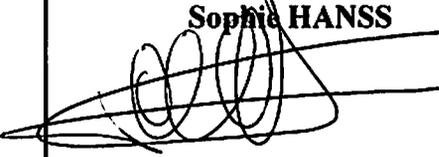
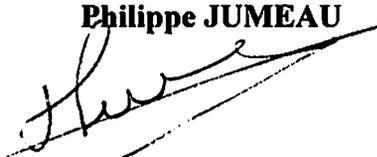
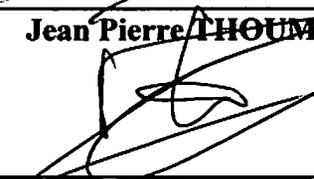
**Mme la Maire** : Je pense que nous sommes tous d'accord de ne pas se priver pour en faire la demande auprès du Département, Marie-Claude GAUDIN est absente mais elle aura bien l'occasion d'appuyer la demande de la ville. S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstient ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme PEYRE rappelle le marché de Noël organisé demain soir sur l'espace Quai 9 et autres festivités dans le cadre des Fêtes de Noël.

Mme La Maire présente ses vœux à toute l'Assemblée et clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

<p><b>Thérèse THIERY</b></p> 	<p><b>Myrienne COCHE</b> donne pouvoir à <b>Sonia ANNIC</b></p> 	<p><b>Philippe LE STRAT</b></p> 
<p><b>Jean-Yves LE GAL</b></p> 	<p><b>Michelle JANIN</b> donne pouvoir à <b>Mireille Peyre</b> 18h à 19h</p> 	<p><b>Sonia ANNIC</b></p> 
<p><b>Claudine DE BRASSIER</b> absente début séance donne pouvoir à <b>Eric MAHE</b></p> 	<p><b>Mireille PEYRE</b></p> 	<p><b>Olivier LE MAUR</b> donne pouvoir à <b>Morgane HEMON</b> 19h30</p> 
<p><b>Philippe JESTIN</b></p> 	<p><b>Eric MAHE</b></p> 	<p><b>Bernard LE BLE</b> donne pouvoir à <b>JY LE GAL</b> 18h à 19h</p> 
<p><b>Marie-Louise GUEGAN</b></p> 	<p><b>Patrick LE GUENNEC</b></p> 	<p><b>Jean Jacques NEVE</b></p> 
<p><b>Claudie GALAND</b> donne pouvoir à <b>Sophie HANSS</b></p>	<p><b>Philippe GARAUD</b></p> 	<p><b>Noël CILANE</b></p> 
<p><b>Pascal FLEGEAU</b> donne pouvoir à <b>Eric MAHE</b> à partir de 19h30</p> 	<p><b>Françoise DUMONT</b> absente début de séance donne pouvoir à <b>Patrick LE GUENNEC</b></p>  	<p><b>Florence LOPEZ LE GOFF</b></p> 
<p><b>Morgane HEMON</b></p> 	<p><b>Sophie HANSS</b> Nadine Le Boedec</p> 	<p><b>Nicolas BERNARD</b> donne pouvoir au Maire</p>
<p><b>Annaig LE MOEL-RAFLIK</b></p> 	<p><b>Joel IZAR</b> SECRETAIRE DE SEANCE</p> 	<p><b>Marie-Claude GAUDIN</b> Absente</p>
<p><b>François Xavier MUNOZ</b> Absent</p>	<p><b>Sophie HANSS</b></p> 	<p><b>Philippe JUMEAU</b></p> 
<p><b>Alexandre SCHEUER</b></p> 	<p><b>Mareta GUENNEC</b> donne pouvoir à <b>Joel IZAR</b></p> 	<p><b>Jean Pierre THOUMELIN</b></p> 
<p><b>Maurice PERON</b></p> 	<p><b>Monique BONDON</b></p> 	<p><b>Nadine LE BOEDEC</b></p> 